global witness

Global Witness présente...

L'histoire accablante du pétrole et des affaires bancaires dans la guerre privatisée de l'Angola.

« TOUS LES HOMMES DES PRÉSIDENTS »

Publication générale à partir de mars 2002

« TOUS LES HOMMES DES PRÉSIDENTS » : LA PART DES DIRECTEURS. Un rapport de Global Witness
Dans les rôles principaux JACQUES CHIRAC et JOSÉ EDUARDO DOS SANTOS
Co-vedette BORIS ELTSINE dans son propre rôle • Avec la participation de GEORGE W BUSH et DICK CHENEY • D'après l'idée originale de CHARLES PASQUA et JEAN-CHARLES MARCHIANI
Manque de transparence de la plupart des INDUSTRIES PÉTROLIÈRES ET BANCAIRES INTERNATIONALES • Introduit la notion de « PUBLIEZ CE QUE VOUS PAYEZ »
Sans restriction d'âge : non censuré par la COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE

1 Recommandations

Les sociétés pétrolières devraient:

- Adopter une politique de transparence totale. Cela suppose de :

1. Rendre public un résumé des impôts et autres paiements effectués au profit des gouvernements nationaux dans l'ensemble des pays où les sociétés opèrent. En complément des informations déjà disponibles dans les rapports des filiales, les données devraient être présentées comme paiements totaux nets aux autorités nationales de chaque pays et devraient être présentées dans les rapports annuels consolidés des sociétés mères et dans les comptes-rendus annuels aux autorités de contrôle.
2. Les données devraient être fournies au niveau local dans la langue nationale de chaque pays d'activité ainsi que dans la langue d'origine de la société.
3. Les sociétés mères devraient publier pour chaque pays les noms de leurs filiales et l'endroit où ces dernières sont inscrites au registre du commerce.

- Adopter une position unifiée entre toutes les sociétés du secteur pétrolier pour tous les pays d'activité, concernant la transparence complète des paiements aux gouvernements nationaux.
- Faciliter la progression et la publication rapide du Programme Contrôlé par le Personnel du FMI en Angola.
- Adopter une politique d'audit indépendant et transparent des programmes sociaux à la fois pour les objectifs des projets et pour leur rapport qualité-prix.

Les banques commerciales fournissant des prêts à des pays souffrant de problèmes graves de corruption (tels que l'Angola) devraient :

- Publier les détails complets des prêts accordés, y compris les montants prêtés, les bénéficiaires, le taux d'intérêt, la date d'échéance et l'objet du prêt.
- S'assurer que des systèmes internes sont mis en place pour éviter que des prêts ne respectent pas les plafonds convenus au niveau international, tel que le plafond de 269 millions de dollars convenu avec le FMI pour les nouveaux prêts à l'Angola en 2001.
- Préciser les mesures prises pour vérifier que les dépenses réelles correspondent à celles établies dans les documents de la banque et au cours des négociations, et exiger que les dépenses soient vérifiables comme condition pour accorder le prêt.
- Identifier et mettre en oeuvre des mécanismes assurant la transparence fiscale dans les prêts internationaux en conjonction avec les institutions de crédit internationales. Cela comprend la conditionnalité dans l'attribution des prêts : les prêts devraient être approuvés lorsque les dépenses sur les prêts précédents ont été vérifiées et approuvées par un comité accrédité, les dépenses devraient être contrôlées et les irrégularités sanctionnées par le refus d'accorder d'autres prêts.
- S'assurer à l'avenir que tout prêt à l'Angola est remboursable par une voie gouvernementale auditée de façon satisfaisante, pour éviter la situation actuelle où il existe une multitude de canaux parallèles.
- Souscrire immédiatement aux directives Wolfsberg contre le blanchiment de l'argent. Les signataires de Wolfsberg, notamment ABN Amro, Citibank et Société Générale qui prêtent déjà de l'argent à l'Angola, ne devraient pas collaborer ou prendre part à des prêts dans lesquels toutes les parties ne sont pas complètement transparentes quant à leurs déboursements et aux dépenses qui s'y rapportent.
- Les banques telles que la Lloyds Bank à Londres qui gère le Trust Cabinda, devraient publier des mises à jour régulières décrivant les ressources détenues par les fonds d'investissement offshore garantis sur le pétrole et les demandes auxquelles ils sont soumis.

Les agences bilatérales de crédit à l'exportation devraient :

- Imposer une transparence complète à tous les participants comme condition pour tout accord de crédits à l'exportation.

Les gouvernements nationaux devraient :

- S'assurer que les sociétés pétrolières nationales adoptent des critères de totale transparence pour leurs activités à l'étranger. Les gouvernements nationaux devraient exiger d'elles qu'elles adoptent une position commune claire sur la question. Les gouvernements français et américains en particulier devraient appeler à la transparence dans leur secteur pétrolier. En tant qu'exploitants principaux sur les champs offshores d'Angola, l'apathie de TotalFinaElf, Chevron et Exxon sur la question est scandaleuse.
- Exiger des régulateurs financiers des marchés financiers internationaux qu'ils obligent juridiquement les sociétés à déposer auprès d'eux des rapports présentant les paiements à l'ensemble des gouvernements nationaux dans les comptes consolidés et les comptes des filiales.
- Exiger que leurs agences de financement des exportations pratiquent une totale transparence comme condition pour établir des accords de crédits et que la transparence totale des partenaires et des bénéficiaires du financement devienne un préalable au financement.
- Accélérer le processus consistant à nommer et à déshonorer les juridictions qui cachent ou blanchissent de l'argent sale pour les isoler, et identifier et saisir les avoirs des régimes corrompus et non transparents.

Le gouvernement angolais devrait :

- Mettre immédiatement en oeuvre une politique de transparence pour les revenus du gouvernement et ses dépenses. Le gouvernement devrait clarifier totalement tout revenu contrôlé ou déboursé à l'extérieur du territoire, sur des budgets parallèles et/ou par la Présidence.
- Répondre aux demandes de la société civile concernant une plus grande transparence et un accroissement des dépenses sociales.
- Exiger que le FMI publie les résultats du diagnostic du secteur pétrolier.

Le FMI devrait :

- Rendre publics et distribuer largement les résultats du Programme contrôlé par le personnel du FMI, en particulier le rapport de KPMG sur le Diagnostic du Secteur Pétrolier qui tarde à être publié.

La communauté internationale devrait :

- Ouvrir les enquêtes nationales appropriées sur le trafic d'influence lié aux réserves de pétrole et au détournement de revenus de l'industrie angolaise du pétrole et faciliter l'enquête française sur l'Angolagate. Qui savait quoi et quand ont-ils su ?
- Exiger que l'industrie du pétrole et le monde financier instaurent une politique de totale transparence sur l'ensemble des revenus et des prêts à l'Angola et aux autres régimes néo-autoritaires corrompus.
- Donner mandat pour que le FMI fournisse une analyse rétrospective des revenus du pétrole à partir de 1993 dans le cadre d'un effort international pour identifier et rapatrier les avoirs détournés de l'Etat à la suite du scandale de l'Angolagate et pour que le FMI rende publique toutes les informations dévoilées par le Programme Contrôlé par le Personnel du FMI.
- S'assurer que les efforts de paix actuels des Nations Unies, centrés sur l'effort de guerre de l'UNITA, sont élargis pour prendre en compte le manque de transparence concernant les revenus pétroliers du gouvernement dans le cadre du processus de paix et de démobilisation. De plus, les Nations Unies doivent amener la société civile à participer à tout processus de paix.
- Reconnaître que la définition d'un comportement acceptable des sociétés est liée à l'utilisation de pratiques d'affaires transparentes et la production d'informations sur les paiements au gouvernement national, auprès des citoyens de ce pays. Des programmes de contrôle ou des codes de conduite volontaires devraient reconnaître que le concept de « partie concernée » comprend la population d'un pays au nom de laquelle les ressources d'un territoire sont exploitées. La société civile a le droit de demander des informations correctes pour pouvoir demander des comptes à son gouvernement sur la gestion de « ses » ressources. Il est temps de déplacer le débat de la responsabilité sociale des entreprises vers la transparence des entreprises.

Le G8, l'Union européenne, l'OCDE et le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) devraient :

- Mettre fin à la pratique des marchés secrets entre gouvernements et sociétés multinationales en publiant des directives claires définissant et prévoyant un code de bonne conduite pour les entreprises multinationales dans la mise en place d'accord financiers transparents avec les gouvernements qui les accueillent. Ceci nécessite que le G8 et les autres donnent la priorité à la mise en place par les autorités nationales de contrôle de mesures exigeant la transparence complète de toutes les sociétés sur les paiements aux gouvernements nationaux.

Index

1 *Recommandations* 1

2 *Tous les hommes des Présidents – introduction* 3

Partie I : Le Scandale

3 *Une histoire de pillage des avoirs de l'Etat et de guerre privatisée – résumé* 5

4 *L'Angolagate – l'histoire complète* 11

Pierre Falcone et la Sofremi 11

Le réseau et les marchés de Brenco avec l'Angola 15

L'empire commercial de Gaidamak 18
Les marchés et connections de Brenco avec les autres pays 21
A qui sont les milliards sur ce compte en banque ? 22

Est-ce que l'Angolagate atteint les Etats-Unis ? 22

Les fouilles et arrestations commencent 26

Jean-Christophe Mitterrand 27
Jacques Attali 28
Les Angolais mêlés à l'Angolagate 32
Le Président dos Santos confirme les suspicions au sujet de l'Angolagate 32

Partie II : La complicité des sociétés pétrolières

5 *Introduction* 33

Le développement de l'industrie pétrolière en Angola 34
Les dix premières sociétés pétrolières en Angola 35
Pratiques actuelles de déclaration fiscale 37

6 *Le dialogue avec les sociétés* 37

La queue de l'éléphant ou l'éléphant – la contribution réelle des sociétés pétrolières aux revenus de l'État angolais 38
Le FMI et l'Angola 39

7 *Progrès réalisés jusqu'à aujourd'hui* 41

Programmes sociaux des sociétés 44
La responsabilité sociale des sociétés – une opinion véritable ou un simple exercice de relation publique ? 45

8 *Réglementer la publication des montants versés* 47

Les risques de complicité 48

9 *La vérité sur le paiement des impôts au gouvernement angolais en 2000 – un autre exemple de fonds détournés ?* 48

Complicité-o-mètre 49

10 *La complicité des sociétés pétrolières – conclusion* 50

Partie III : Le Financement

11 *Introduction – prêts internationaux à l'Angola* 51

12 *Le robinet aux crédits reste ouvert...* 52

Nouveaux prêts depuis décembre 1999 53
Les principes de Wolfsberg – directives contre le blanchiment de l'argent pour les opérations bancaires privées 55
Fermer le lavomatic des dictateurs 57

13 *Conclusion* 59

Références 61

Remerciements 62

2 Tous les hommes des Présidents – introduction

« Tous les hommes des Présidents » est le produit des investigations de Global Witness ainsi que des progrès d'une campagne et des recommandations clés concernant l'obtention de la transparence totale. Ce rapport est la continuation de l'exposé qui a débuté en décembre 1999 avec « A Crude Awakening (Un réveil brut) » sur les mécanismes de pillage à grande échelle des avoir l'Etat angolais, démontrant la complicité à ce pillage des sociétés qui ne sont pas transparentes sur leurs paiements au gouvernement.

Au coeur de la question du pillage de l'Etat se trouve une contradiction flagrante : l'appauvrissement progressif d'un pays pendant presque quatre décennies de guerre et de conflit est allé de pair avec la croissance continue des revenus pétroliers. Malgré un revenu pétrolier entre 3 et 5 milliards de dollars américains l'année passée (estimé représenter 87% du revenu de l'Etat), le développement économique et social en Angola a continué de se détériorer. Les trois quarts de la population sont obligés de survivre dans une pauvreté absolue avec moins d'un dollar par jour, 42% des enfants angolais âgés de moins de cinq ans sont sous-alimentés et aujourd'hui un enfant meurt de maladies que l'on peut prévenir et de malnutrition toutes les trois minutes (420 tous les jours) ; [1] l'espèrance de vie est de 45 ans seulement et environ 3,1 millions de civils ont eu à s'enfuir de chez eux depuis que la guerre a repris en janvier 1998.[2]

Les revenus croissants issus de l'exploitation pétrolière ont été détournés directement vers des budgets parallèles de l'État fantôme. Les informations qui ressortent des études menées par les économistes participant à l'analyse du secteur pétrolier en Angola indiquent que près de 1,4 milliard de dollars américains de revenus et prêts bancaires, (ce qui représente près d'un tiers des revenus de l'État) serait introuvable dans les comptes de 2001. Bien que le montant exact des revenus manquants est discutable – les informations sur les prêts et paiements révélées dans ce rapport laissent à penser que ce montant pourrait en fait être grandement sous estimé – ce chiffre contraste néanmoins de façon saisissante avec les 200 millions de dollars américains que les Nations Unies sont difficilement parvenues à rassembler pour nourrir un million de réfugiés angolais qui sont complètement dépendants de l'aide alimentaire internationale.

Les investigations de Global Witness sur ces revenus manquants ont abouti à la révélation que les hauts fonctionnaires de l'État gagnent maintenant de l'argent sur un processus d'acquisitions militaires largement sur-évalué et profitent financièrement de pratiquement tous les biens consommés dans l'effort de guerre contre UNITA. L'existence d'un compte en banque lié à ce processus et contenant un milliard de dollar dans les Iles Vierges britanniques est également dévoilé. Ce compte a pour signataire deux individus proches de la Présidence.

Bien que Global Witness ne nie pas que la majorité du gouvernement angolais accueillerait avec plaisir une paix véritable, il est manifeste que le désordre économique et politique créé par la guerre civile a été exploité de façon délibérée pour enrichir l'élite au pouvoir alors que l'échec du gouvernement à subvenir aux besoins des citoyens angolais a été mis sur le compte du conflit. La mort du chef sociopathe de l'UNITA, Jonas Savombi, le 19 mars 2002 pourrait marquer la fin de cette excuse. La communauté internationale doit saisir cette occasion pour appeler le gouvernement angolais à rendre compte de l'utilisation des revenus pétroliers.

LA PREMIÈRE PARTIE DE CE RAPPORT intitulée « Le Scandale » fait suite à l'affaire du trafic d'armes avec l'Angola, l'Angolagate, qui a éclaté en France fin 2000. Elle révèle comment ce qui a commencé comme un exercice légitime d'autodéfense par un gouvernement reconnu au niveau international, menacé par des insurgés rebelles au début des années 90, s'est terminé par l'appropriation complète et le blanchiment des avoirs de l'Etat par l'intermédiaire de budgets parallèles, de marchés d'armes surévaluées et un endettement

L'Etat sur les genoux. Le résultat accablant de la guerre privatisée en Angola.

délibéré basé sur l'hypothèque de la production pétrolière future. Dans cette affaire, la culpabilité et la complicité des acteurs économiques et politiques en France et en Angola ont atteint les plus hauts niveaux. Des liens importants peuvent aussi être déduits avec les Etats Unis, Israël, la Russie et l'Europe, y compris un lobby direct au Parlement européen.

La chute spectaculaire récente d'Enron permet de tirer des leçons sur les dangers du trafic d'influence qui caractérise l'Angolagate. Etant donné, la reformulation importante qu'a connu la politique nationale de l'énergie et la diminution du contrôle du secteur achetée par les donations politiques importantes d'Enron, il n'est pas possible de ne pas s'inquiéter sur l'assistance recherchée à travers les dons importants réalisés au profit de la campagne électorale de George W Bush (et remboursés plus tard) par des personnalités qui seraient au coeur du scandale de l'Angolagate. Si l'impact du trafic d'influence peut être aussi sévère pour les employés et les investisseurs d'une société américaine (en théorie, un public national), il est facile d'imaginer l'effet que cela peut avoir sur les populations très éloignées d'Angola.

LA DEUXIÈME PARTIE intitulée « La complicité des sociétés pétrolières » argumente que les sociétés pétrolières internationales sont complices des abus économiques de l'élite au pouvoir car elles ont choisi de ne pas publier les revenus qu'elles ont payé à l'État angolais. Ces sociétés se cramponnent à la revendication qu'elles ne se mêlent pas de la politique des pays dans lesquels elles opèrent, mais la décision active de ne pas divulguer des informations sur les paiements à l'État quand de telles informations pourraient de toute évidence être produites (et sont fournies systématiquement dans les pays développés) est en soi une déclaration politique.

Dans le cadre de la loi angolaise, « tout gisement d'hydrocarbures liquides et gazeux... appartient au peuple angolais ».[3] Il est donc scandaleux que ces propriétaires ne soient pas autorisés à savoir – et on les empêche activement de découvrir – la valeur de « leurs » ressources. En ne « publiant pas ce qu'elles paient », les sociétés pétrolières adoptent un comportement à deux vitesses qui seraient inacceptables dans les pays du Nord et empêchent les citoyens angolais à appeler leur gouvernement à rendre compte de la gestion des revenus tirés de ressources sensées être gérées en leur nom. Au lieu de cela, les sociétés versent leurs revenus dans le « Triangle des Bermudes », appelé ainsi car l'argent y disparaît et formé par l'entreprise pétrolière publique Sonangol, le Trésor et la Présidence. Ceci a des implications profondes pour ce qui est de demander des comptes au gouvernement.

Malgré la résistance des sociétés et du gouvernement angolais à rendre public les informations sur leurs revenus, Global Witness a le plaisir de dévoiler ces informations pour la première fois pour l'année

« [Question : Pensez-vous que la paix reviendra en Angola ?] Non. J'ai arrêté d'y

2000. Chevron Texaco et TotalFinaElf sont en tête des contributions cachées : ces deux sociétés sont connues pour leur refus de prendre part aux discussions sur la transparence. Il est inquiétant de constater que comme le montrent les chiffres, entre le Ministère du Pétrole et le Ministère des Finances, près de 770 millions de dollars américains ont disparu sans justification, indiquant que les détournements des fonds à partir de 2001 font partie d'une série prolongée d'abus économiques.

LA TROISIÈME PARTIE intitulée « Le financement » examine comment le secteur bancaire international a géré des paradis offshores pour ces avoirs et obtenu des commissions lucratives pour avoir facilité l'accord de prêts garantis sur le pétrole avec un minimum de contrôle. Les prêts financés par le pétrole représentent une énorme source supplémentaire de revenus non justifiés pour l'État. Les enquêtes menées par Global Witness suggèrent que, entre septembre 2000 et octobre 2001 seulement, l'État ait emprunté plus de 3,55 milliards de dollars américains en hypothéquant la production future de pétrole à un taux d'intérêt élevé. Ces prêts ont été accordés par plusieurs banques presque sans aucune procédure pour vérifier que l'argent était effectivement utilisé pour ce pour quoi il avait été emprunté. S'ils sont corrects ces chiffres indiquent que l'estimation informelle de 1,4 milliard de dollars américains de revenus et prêts détournés pourrait être une sous-estimation considérable. Les banques internationales ont certainement payé peu d'attention au fait qu'elles ont dépassé considérablement la limite convenue entre le gouvernement et le FMI restreignant les nouveaux emprunts à 269 millions de dollars américains au cours de l'année 2001. Les agences de crédits à l'exportation dans les pays du Nord sont coupables de négligences similaires et l'argent des contribuables dans les pays du Nord est utilisé pour prendre en charge des accords de financement d'exportation injustifiés, dans des pays très corrompus sans aucune disposition de transparence y afférent.

Malgré le besoin pressant du secteur des ressources naturelles d'être ouvert et transparent sur les paiements à des régimes non transparents, l'absence saisissante de pression exercée dans ce sens par la communauté internationale est saisissante. L'Angola, par exemple, a vu le recul complet de toute politique étrangère envers le pays : reconnaissant l'importance de la production pétrolière future, les initiatives diplomatiques se sont au mieux abstenues d'entraver les activités de leurs groupes industriels et au pire ont été activement de connivence pour les développer. Les engagements politiques avec le gouvernement de l'Angola se sont résolument concentrés sur les sanctions contre l'UNITA avec pour objectif de ramener le groupe dans le rang de ses obligations dans le cadre du Protocole de Lusaka de 1994. Bien qu'il s'agisse là d'un effort louable – et en fait Global Witness a contribué de façon importante à cet effort en mettant à jour le financement de l'UNITA par le commerce des diamants et continue de négocier et de promouvoir le processus de Kimberley pour régler le problème du commerce des diamants – la communauté internationale n'a pas examiné les fautes du côté du gouvernement, y compris son échec manifeste à subvenir de façon satisfaisante aux besoins de la population en raison de la fuite énorme de capitaux due à la corruption.

Sans le soutien d'une coalition internationale élargie pour le changement, les sociétés pétrolières opérant dans le pays sont dans une position difficile. Même si elles veulent bien faire et publier ce qu'elles paient au gouvernement angolais, elles sont confrontées aux représailles immédiates de ceux qui ont un intérêt personnel à maintenir le *statu quo*. Ainsi, l'annonce d'une politique de transparence par BP a provoqué une réponse malveillante de la part de Sonangol dans une lettre confidentielle dont une copie est présentée dans ce rapport et qui démontre clairement le mépris apparent du gouvernement sur cette question. Il est clair qu'une seule société ne peut pas s'engager seule dans cette voie et une logique pressante d'action groupée coordonnée des principales sociétés pétrolières se fait sentir. D'autant plus que, d'après leur déclaration d'intention bien formulée, ces sociétés sont toutes des partenaires engagés en faveur du développement équitable et de la justice sociale.

La communauté internationale doit aussi agir de façon concluante pour faire respecter les règles de la concurrence pour les intervenants du secteur et introduire l'obligation de publier les montants versés aux gouvernements par les sociétés internationales dans tous les pays où elles opèrent. Cela pourrait se faire immédiatement en exigeant le publication de ces montants dans les rapports annuels aux principales autorités internationales de contrôle.

La communauté internationale devrait également identifier et geler, en attendant de rapatrier, tous les avoirs qui ont été volés à l'Etat angolais et qui se trouvent à l'étranger. Ce rapport révèle comment le dispositif de pillage des avoirs de l'Etat et de blanchiment de l'argent mis en place par l'Angolagate ne s'arrête pas en France mais couvre divers pays y compris l'Europe, la Russie, l'Ukraine, la République tchèque et les Etats-Unis ainsi que des lavomatic extra-territoriaux tels que les Iles Vierges britanniques. Les évènements qui ont conduit à la destruction du World Trade Centre, le 11 septembre 2001 ont provoqué un nouveau sentiment d'urgence dans la lutte contre le blanchiment de l'argent, le trafic d'armes et les crimes internationaux. La même résolution de suivre la trace et de saisir les avoirs des groupes terroristes devrait aussi être dirigée contre ces mécanismes lorsqu'ils sont utilisés pour piller l'État dans les régimes corrompus et néo-autoritaires.

Comme le Président de la Banque Mondiale James Wolfensohn a écrit après l'attaque du WTC, « pour prévenir les conflits et construire la paix, il est essentiel de développer des stratégies encourageant la cohésion et l'inclusion sociale, en s'assurant que chacun a la possibilité d'avoir un emploi rémunéré, que les sociétés évitent les grandes inégalités de revenus qui peuvent menacer la stabilité sociale et que les pauvres aient accès à l'éducation, aux soins de santé et aux services de base tels que l'eau potable, les installations sanitaires et le pouvoir ».[4]

La publication du montant des royalties et autres paiements versés par les sociétés exploitant les ressources naturelles à tous les gouvernements nationaux est une condition nécessaire à un développement juste et équitable. Cela est essentiel pour éviter l'exploitation éhontée du désordre politique à des fins d'enrichissement personnel. Ce rapport est un défi à tous ceux qui se sont engagés à aller de l'avant de façon créative pour s'attaquer aux forces réelles qui sont à la base de la guerre civile en Angola et parvenir à la transparence fiscale sur les richesses pétrolières angolaises pour que ces dernières profitent enfin pour une fois à leurs véritables propriétaires.

Indicateurs sociaux pour l'Angola

Population	12,4 millions
Durée de vie	48,9 ans
Budget national	US$ 5,1 milliards
PNB par habitant (base 1995 US$)	US$ 233
Enfants	
Population âgée de moins de 15 ans	48%
Taux de mortalité des enfants de moins d'1 an	12,4%
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	garçons 20,9%
	filles 19,2%
Taux de scolarisation, primaire	37,5%
Enfants de moins de 5 ans souffrant de malnutrition	35%
Enfants sous-alimentés	42%
	(14% sévèrement)
Statistiques sur la pauvreté	
Population vivant dans la pauvreté absolue et relative	82,5%
Mortalité maternelle en 1996	1,9%
Population privée d'accès à l'eau potable	62%
Population privée d'accès à des installations sanitaires	56%
Population privée d'accès aux soins de santé	76%
Personnes dépendantes de l'aide alimentaire	3,2 millions
Taux estimatif de malnutrition sévère	13%
Réfugiés (estimation)	3,5 millions
Taux de chômage	80%
Taux d'alphabétisation chez les adultes	42%
Mines terrestres	
Nombre d'handicapés à cause des mines terrestres	86 000

croire. Vous voyez, la guerre ici en Angola, c'est comme un boulot... Le

PARTIE I : LE SCANDALE

3 Une histoire de pillage des avoirs de l'Etat et de guerre privatisée – résumé

SUITE AU RAPPORT INTITULÉ « Un réveil brut » publié en décembre 1999, Global Witness a poursuivi ses investigations concernant la machine de guerre de l'Angola. Le résultat est l'histoire d'un exercice légitime d'auto défense contre l'UNITA qui s'est transformé en une conspiration dans laquelle sont impliqués des hommes politiques et des individus en Angola et au-delà et qui vise à dévaliser le pays de ses richesses grâce à des pots-de-vin liés à des marchés d'armes surévalués, financés par des prêts garantis sur le pétrole.

Nos investigations ont indiqué que certains individus clés profitent financièrement du processus d'acquisition militaire, et ceci pour la quasi-totalité des biens consommés dans l'effort de guerre contre l'UNITA. Cela conduit à une conclusion troublante : le désordre politique et économique et l'absence totale de transparence financière concernant les revenus pétroliers du gouvernement sont les conditions nécessaires au fonctionnement de ce système de pots-de-vin et de détournement de fonds. Les indications récentes d'une certaine volonté de faire la paix semblent avoir été stimulées de façon importante par la mort du chef de l'UNITA, Jonas Savimbi, fournissant une occasion qui devrait être saisie à deux mains par l'ensemble des parties au conflit. La suggestion récente d'un cessez-le-feu est la première indication que des négociations de paix sont envisageables. Toutefois, il reste à éclaircir la façon dont une paix véritable pourrait être obtenue et tant que le conflit se poursuivra et que l'instabilité persistera, la richesse de l'Angola continuera à être détournée par l'intermédiaire d'une myriade de sociétés et d'établissements extraterritoriaux. Cela se fait avec la gracieuse permission du système bancaire mondial, tandis qu'une majorité de déshérités angolais sont laissés à la merci de l'aide des bailleurs de fonds internationaux.

« Tous les hommes des Présidents » révèle un scandale international qui s'appuie sur le processus mondial de contrôle des ressources pétrolières et sur la nature prédatrice des systèmes bancaires et financiers mondiaux. Les miasmes des affaires qui font l'objet de cette partie du rapport démontrent la façon dont les membres de la communauté internationale ont recherché un intérêt mutuel avec l'Etat de l'ombre en Angola afin d'assurer les approvisionnements futurs de pétrole. Du point de vue des intérêts pétroliers, ils ont été couronnés de succès mais cela a été désastreux pour la majorité des citoyens angolais, qui ont payé un prix écrasant pour l'accès aux ressources qui sont exploitées en leur nom.

Un aperçu du pillage de l'Etat en Angola ?

L'Angolagate est le nom donné par les médias français et internationaux au scandale qui a conduit, entre autres, à l'arrestation en décembre 2000 de Jean-Christophe Mitterrand, fils de l'ancien Président de la République française François Mitterrand. *Fortune Magazine* a fait le commentaire narquois suivant : « Il est de rigueur que les scandales de corruption français soient très compliqués » et, jusqu'ici le scandale discuté dans la presse concerne seulement les allégations de trafic d'influence, de trafic d'armes et d'abus de biens publics par un réseau complexe d'individus impliqués dans l'approvisionnement en armes de l'Angola en 1993 et 1994.

Les investigations de Global Witness ont révélé des informations supplémentaires qui, avec les documents déjà publiés, laissent peu de doutes sur le fait que l'Angolagate et les événements de 1993 et 1994 qui y sont associés ne représentent qu'une partie modeste d'un scandale international beaucoup plus large impliquant des acteurs internationaux du monde des affaires et du monde politique. En fait, la véritable histoire est celle de la privatisation de la guerre en Angola et de l'organisation du pillage des avoirs de l'Etat à une échelle comparable à celle de Mobutu et d'Abacha. Il est difficile de déterminer la portée de ce scandale et quels sont les autres leaders politiques impliqués. Mais comme l'a expliqué Philippe de Villiers, ancien vice-président du Rassemblement pour la France (RPF) de l'ancien Ministre de l'Intérieur français, Charles Pasqua : « Je peux confirmer de façon très explicite que l'affaire Mitterrand-Pasqua [Angolagate] est une affaire d'Etat très grave aux ramifications inter-continentales... ».

Cette partie préliminaire présente un résumé et le contexte de l'affaire dans son ensemble et explore ses implications au niveau international. Le compte-rendu complet débute avec le chapitre intitulé « Angolagate – l'histoire complète ». Nous tenons à préciser que Global Witness n'insinue pas la culpabilité de quelque partie que ce soit et que les individus nommés attendent d'être jugés ou condamnés par un tribunal de justice. Néanmoins, nous invitons ceux qui sont nommés dans ce rapport à s'expliquer.

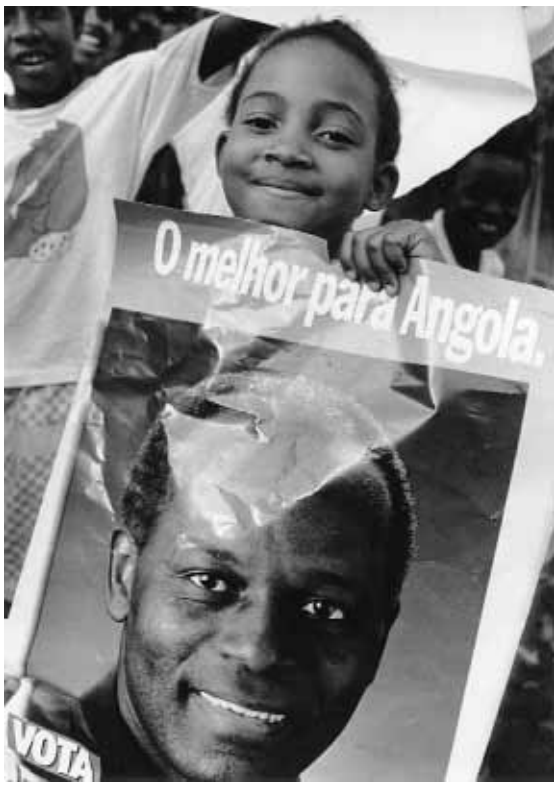

© Panos Pictures / Anders

Promesses manquées. Dos Santos a-t-il fait de son « mieux pour l'Angola » étant donné le réseau de corruption tissé autour des revenus du pétrole et des prêts garantis sur le pétrole ?

> ***L'Afrique est considérée en France comme un « no man's land judiciaire qui, au nom d'intérêts politiques mutuels, devaient rester éternellement une terre de crimes impunis. »***
> *Reuters, citant l'éditorial du Monde, décembre 2002* [92]

gouvernement ne fait rien pour le peuple angolais. Il prend seulement l'argent des

Le début du trafic d'influence français en Angola

En 1993, malgré qu'il ait gagné les élections angolaises de 1992, le gouvernement du Président dos Santos perdait la guerre contre l'UNITA. Cette dernière avait repris les armes suite à sa défaite électorale, et contrôlait à ce moment là environ 80% du pays. Le gouvernement n'avait ni les armes, ni les fonds pour se défendre.

L'appel à l'aide de dos Santos qui a suivi visait les sympathies existantes au sein de la Présidence de Mitterrand à Paris. Il fournissait aussi une solution possible à la paranoïa croissante de la France concernant la domination probable des Etats-Unis dans le secteur pétrolier en Angola, suite à l'arrêt de l'aide officielle des Etats-Unis à l'UNITA par l'administration Clinton. Toutefois, l'aide officielle française au gouvernement angolais trouvait un obstacle de taille dans le fait que le Président Mitterrand était dans sa seconde période de cohabitation et partageait le pouvoir avec le gouvernement de centre-droite du Premier ministre Edouard Balladur. Toute assistance militaire officielle à l'Angola de la part du gouvernement français devait avoir le soutien du Ministre français de la Défense, qui à l'époque était l'un des partisans les plus fervents de l'UNITA à Paris. Les canaux officiels d'aide étaient donc fermés.

Jean-Christophe Mitterrand aurait alors appelé l'homme d'affaires Pierre Falcone pour trouver une solution. Falcone était à la tête d'un groupe de sociétés sous le nom ombrelle de « Brenco International », et travaillait simultanément comme « conseiller principal » pour la Sofremi, une société de services de sécurité à l'exportation sous le contrôle du Ministère de l'Intérieur français, à la tête duquel se trouvait à l'époque le Ministre Charles Pasqua.

L'équipe de Pasqua a immédiatement vu là l'occasion d'éviter la domination du secteur pétrolier angolais par les Etats-Unis. D'après la presse, bien que Falcone ait été introduit dans les discussions grâce à la gauche politique française, il recevait maintenant l'appui de l'équipe de Pasqua à droite et se voyait ainsi chargé de trouver une solution aux besoins en armes et en fonds de l'Angola, à condition que ces derniers ne viennent pas directement de France.

Selon de nombreux articles de la presse française, Falcone a ensuite développé un partenariat avec l'émigré russe et homme d'affaires Arkadi Gaidamak (parfois écrit « Gaydamac »). Lors d'une conversation téléphonique avec Global Witness, Gaidamak a affirmé qu'à cette époque, lui et Falcone s'étaient rendus en Angola où on leur avait délivré des passeports diplomatiques grâce auxquels ils pouvaient agir *de facto* comme des fonctionnaires angolais. Au cours de cette conversation et dans des rapports de presse antérieurs, Gaidamak a affirmé que l'objet de leur coopération était la provision de crédits garantis sur le pétrole pour l'Angola mais il a nié avoir été impliqué dans des marchés d'armes. Dans une conversation ultérieure, Gaidamak a par la suite admis que des armes avaient été fournies mais il a cherché à justifier ces accords par le fait que les marchés étaient passés avec un gouvernement légitime.

Les rapports de presses français décrivent une série de contrats que Falcone et Gaidamak auraient passé pour fournir des armes à l'Angola en 1993 et 1994, pour un montant total de 633 millions de dollars américains. Des documents présentant des informations détaillées sur certains aspects de ces contrats ont été publiés et bien qu'ils portent la signature de Falcone, Gaidamak brille par son absence.

L'Express rapporte que Falcone et Gaidamak étaient « le tandem qui livrait des armes au régime angolais » et pour cela ils ont pris « le contrôle *de facto* de la société ZTS-Osos, basée en République slovaque ».[5] L'article fait référence à des armes y compris « chars, fusées, hélicoptères, véhicules militaires et de transport des troupes, tous fabriqués en Russie », livrés en accord avec les contrats de 1993 et 1994 et indique que des négociations ont été « menées à Paris et l'argent transitait par un compte de la Banque Paribas dans la capitale. » [5]

> ***« Le spectacle qui se déroule sous nos yeux est accablant. Au coeur de l'Etat [français], les réseaux socialiste et néo-gaulliste se sont donnés la main pour s'enrichir en facilitant la vente d'armes lourdes russes à un pays ravagé par la guerre et la misère. C'est une disgrace pour la France et l'Afrique. »***
>
> *Reuters citant l'editorial du Monde, décembre 2002.* [92]

La Banque Paribas, qui a maintenant été reprise et subsumée sous le groupe BNP-Paribas, était également l'une des banques clés accordant des prêts garantis sur le pétrole à l'Angola. D'après Gaidamak, le contrôle des déboursements de ces prêts leur a, en réalité, été accordé à lui et à Falcone, qui exerçaient, comme il dit, leur devoir en tant que véritables représentants du gouvernement angolais.[21] Les prêts accordés par Paribas ont-ils été utilisés pour financer les livraisons d'armes grâce aux accords mentionnés plus haut ? Que cela soit le cas ou non, une autre question se pose : Étant donné les risques importants auxquels les banques sont exposées concernant les prêts non remboursés, pourquoi Paribas était-elle prête à accorder des crédits importants à un gouvernement qui, à l'époque, n'était pas du tout certain de survivre ?

L'Angola en-a-t-il eu pour son argent ?

On ne sait pas bien si les armes fournies grâce à ces contrats étaient une bonne affaire pour l'Angola. Les armes livrées étaient manifestement d'une qualité suffisante pour changer le sort du gouvernement, lui permettant de se battre jusqu'à une situation d'impasse militaire avec l'UNITA, qui a abouti au protocole de Lusaka en 1994. Toutefois, la question générale de la livraison d'armes à l'Angola dans les années 90, ainsi que la livraison d'autres biens, a fait l'objet de revendications concernant la qualité des livraisons. Ces revendications vont de la livraison de viande pourrissante importée pour le seul paiement d'une commission, à la livraison de chars et autre équipement lourd de tellement mauvaise qualité qu'ils ont dû être sortis des bateaux de livraison avec des chaînes pour être transportés directement dans des « cimetières de chars », à l'extérieur de Luanda.

La situation en Afrique

La situation en Angola n'est pas une exception. Les investigations menées par Global Witness dans un certain nombre de zones de conflit en Afrique indiquent que dans bien des cas, les marchés d'armes sont d'un rapport qualité-prix extrêmement mauvais. Par exemple, dans un certain nombre d'affaires, les armes livrées valent une fraction du montant utilisé pour les payer. Dans un cas en particulier, le gouvernement concerné a payé ses fournisseurs environ 35% de la valeur nominale du contrat, sur quoi ces derniers ont livré des armes valant environ 25% de la valeur nominale du contrat, générant ainsi un profit immédiat de 10% sur le marché. Comme si cela n'était pas suffisant, les fournisseurs ont ensuite organisé avec un certain nombre de banques, des financements supplémentaires garantis sur l'extraction des ressources naturelles, pour la valeur totale du contrat. Ces financements supplémentaires, qui représentent en fait 65% de la valeur nominale du contrat, ont ensuite été

ajoutés aux 10% déjà générés sur les paiements effectués d'avance. Résultat : le pays concerné a obtenu des armes valant un quart du montant total payé, générant ainsi d'énormes profits pour ceux impliqués dans le marché.

Au-delà de l'Angolagate – le trafic d'armes après 1993/1994

Les investigations de Global Witness ont révélé qu'au moins un autre contrat avait été établi par ZTS-Osos en 1995 ou 1996. Bien que la date du contrat ne soit pas connue avec certitude, il est possible que ce contrat, d'une valeur approximative de 44 millions de dollars américains, ait été conclu à peu près au même moment que le prêt garanti sur le pétrole de 135 millions de dollars américains accordé par Paribas le 19 septembre 1996.

Chose intéressante, la signature de Gaydamac (sic) apparaît à coté de celle de Falcone sur ce contrat de ZTS-Osos de 1995/1996, dont une copie est présentée page 16. Des sources bien placées ont indiqué qu'il était très rare que Gaidamak signe des documents. Toutefois, sur la base des preuves écrites disponibles, la signature de Falcone semble authentique. Si c'est le cas, alors Gaidamak devrait au minimum expliquer pourquoi son nom apparaît sur ce document.

Les investigations ont également révélé qu'en plus des armes, ce système de financement et de livraison a été utilisé pour de la nourriture, des médicaments et d'autres articles nécessaires au gouvernement angolais pour soutenir son effort de guerre. L'un des véhicules clés utilisés pour fournir de la nourriture et des médicaments aux forces armées angolaises est l'une des filiales de la société de Falcone, Brenco International, la société *Companhia Angolana de Distribuição Alimentar* (CADA), qui aurait obtenu le monopole de l'approvisionnement de *Forças Armadas de Angola* (FAA) pour une période de cinq ans.

L'Angolagate se poursuit… « l'Anastasia » appréhendé aux Canaries en février 2001 avec de faux documents et cachant 636 tonnes d'armes et d'explosifs destinés à l'Angola.

© EFE / Elvira Urquijo A.

Une leçon de transparence – qui mantient ces comptes ?

Les investigations de Global Witness ont également établi l'existence d'un compte en banque numéro : 15468991 détenu à la « First Virgin Bank » dans les Iles Vierges britanniques (BVI). Ce compte contenait environ 1,1 milliard de dollars américains en 2001 et avait pour signataire hautes personnalités angolaises. La véritable identité de « First Virgin Bank » reste un mystère *(Voir A qui sont les milliards sur ce compte en banque ? page 22).*

L'Angolagate et les actions en justice

Suite à une série d'enquêtes judiciaires complexes, décrites plus loin dans ce rapport, Pierre Falcone a été arrêté le 1er décembre 2000. Son arrestation, ainsi que les entretiens et les fouilles menés dans les bureaux et aux domiciles d'autres individus qui seraient liés à ce scandale, ont précipité les rapports de presse et les spéculations sur l'Angolagate. Des individus très en vue, tels que Jean-Christophe Mitterrand, Jacques Attali, ancien conseiller du Président Mitterrand et premier Directeur de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, mais aussi des individus moins éminents ont été arrêtés plus tard et accusés pour diverses infractions présumées. Au cours de l'année 2001, l'ancien Ministre de l'Intérieur Charles Pasqua et son bras droit, Jean-Charles Marchiani, ont également été mis en examen et interrogés sur cette affaire. Ces derniers n'ont pas été arrêtés en raison de leur immunité en tant que membres du Parlement européen.

Un mandat d'arrêt international, numéro 0019292016, a été établi pour Arkadi Gaidamak le 11 janvier 2001. Néanmoins, il semble que Gaidamak bénéficie aujourd'hui de la protection d'Israël. Des sources bien informées ont indiqué qu'il continuait à voyager librement entre Israël et l'Angola, en Amérique du Sud et en Grande-Bretagne.

Après de nombreuses récusations, Falcone a finalement été libéré le 1er décembre 2001, après avoir passé un an exactement en prison. Sa libération a été acceptée contre une caution de 105 millions de francs français (14 351 000 dollars américains),[6] plus de dix fois le montant de la caution la plus élevée jamais demandée en France. *Le Nouvel Observateur* rapporte que la Court d'Appel a réduit la caution exigée à 5 millions (4 309 000 dollars américains)[7], dont on dit qu'ils auraient été payés par la société d'Etat pétrolière angolaise, Sonangol, comme marque de solidarité pour Falcone.[8]

Le groupe Brenco et les liens avec les Etats-Unis

Des rapports publiés dans *Arizona Republic* et *Newsweek Magazine* ont indiqué que Falcone est bien établi aux Etats-Unis et qu'il entretient des liens solides avec l'élite politique américaine. A la fin de l'année 2000, Falcone a acheté une immense demeure à P*aradise Valley* en Arizona, pour la somme réputée de 10,6 millions de dollars, l'acquisition immobilière d'un particulier la plus élevée dans l'histoire de l'Arizona. Des entretiens de personnes prétendant connaître Falcone et son épouse bolivienne, ancienne reine de beauté, ont été publiés dans *Arizona Republic* et indiquaient qu'ils menaient une vie de rêve, évoluant dans le circuit des fêtes de l'élite d'Arizona et dépensant des sommes

leur enfant est malade ils l'envoient en Namibie ou en Afrique du Sud et ils

© Unknown

Le patron de Brenco Pierre Falcone. Un personnage au centre de l'Angolagate.

importantes pour diverses entreprises philanthropiques.[9]

Sonia de Falcone gère Essanté, une entreprise inscrite au registre du commerce de l'Utah, spécialisée en produits de santé et de beauté, et dernièrement, en une série de produits visant à accroître le plaisir sexuel. La société a été incorporée à Delaware le 6 avril 1994, avec Sonia et Pierre comme directeurs.[10] Essanté est également lié au groupe Brenco par la détention d'actions et des adresses communes en Grande-Bretagne, et par la détention de sociétés dans les Iles Vierges britanniques. D'après *Newsweek Magazine* et *Arizona Republic,* et cela a été confirmé par les comptes-rendus du financement de la campagne des élections fédérales américaines, Essanté a donné 100 000 dollars américains pour la campagne électorale de Georges W. Bush. Cet argent a été restitué en janvier 2001 et l'*Arizona Republic* citant *Newsweek* déclare « l'argent a été rendu afin d'éviter les questions pour savoir si un négociant d'armes international essayait d'acheter son influence auprès du nouveau gouvernement Bush ». L'*Arizona Republic* rapportait que le porte-parole de la famille Falcone, Jason Rose, « avait parlé de cette insinuation avec dédain ». L'article de *Newsweek* de janvier 2001 faisait référence à la fois à ce don et à l'arrestation de Falcone en France en décembre 2000.[9]

Le journal américain *In These Times* est allé plus loin dans la discussion sur le don d'Essanté au profit de la campagne électorale de Bush. Un article intitulé « Les trafiquants d'armes d'à côté » fait était des déclaration de Sonia Falcone qui aurait affirmé que : « ... son mari n'avait aucun lien avec Essanté et les contributions politiques provenaient des profits de la société. » [10] L'article continuait « plus important, Essanté, qui perd de l'argent depuis sept ans, n'a pas fait de bénéfices qui pourraient servir à des contributions politiques ». L'article fournissait ensuite des commentaires attribués au légendaire agent en relations publiques d'Hollywood, Lee Solters, qui aurait affirmé que « Essanté avait passé ses six premières années et 6 millions de dollars américains au développement de sa ligne de produits. Les ventes n'ont débuté sérieusement qu'en septembre dernier, après qu'Essanté ait organisé une réception de trois jours au *Paris Hotel* à Las Vegas.[10] *In These Times* conclue en citant un informateur décrit comme « connaissant bien la famille » : « la socété [Essanté] est allée loin grâce à la générosité de Pierre, mais après quelques années il aimerait voir quelques profits. Ça le prend à rebrousse poil mais par amour pour sa femme il l'a fait avec le sourire.'[10]

Si *Newsweek* n'avait pas soulevé la question de l'arrestation de Falcone, ainsi que celle du don d'argent, l'argent aurait-il été rendu par l'équipe de campagne de Bush ? D'après le journal *In These Times,* « le GOP [Parti Républicain] a rendu l'argent suite à la détention de Pierre – « pour éviter les apparences d'irrégularité » selon les mots utilisés dans la déclaration publiée par le Comité National Républicain. » [10]

D'après Swissinfo, un site Internet basé en Suisse et couvrant les affaires suisses, le 16 mars 2001, « les autorités judiciaires du Canton de Genève [...] ont lancé une autre enquête sur le blanchiment d'argent provenant du trafic d'armes avec l'Angola ». L'article décrivait comment cette initiative « fait suite à une enquête précédente sur le blanchiment d'argent, couvrant aussi le trafic présumé d'armes avec l'Angola, lancé par le plus grand procureur de Genève, Bernard Bertossa, en janvier [2001].'[11] D'après Swissinfo, dans le cadre de cette enquête, « ... il a été requis de plusieurs banques genevoises qu'elles révèlent si des individus ou entreprises de la liste [une liste d'individus et sociétés] avaient jamais détenu des comptes chez eux ». Il poursuivait : « si c'est le cas, les fonctionnaires doivent exiger les relevés de compte depuis 1990, date à laquelle les lois suisses sur le blanchiment de l'argent sont entrées en vigueur ». D'après Swissinfo, « l'un des noms les plus éminents de la liste était celui de l'ancien Ministre français de l'Intérieur, Charles Pasqua, et son fils, Pierre Pasqua. Le député européen, Jean-Charles Marchiani, et Sonia Falcone, épouse du trafiquant d'armes présumé Pierre Falcone, sont aussi sur la liste ».[11] Il n'est suggéré aucune accusation ou méfait de la part de Sonia Falcone – il semble que cette requête soit liée à l'enquête sur son mari.

D'autres liens avec les Etats-Unis – des preuves ?

Peu avant l'arrestation de Falcone en décembre 2000, les enquêtes judiciaires en France ont conduit à une fouille de l'appartement de la secrétaire de Falcone. D'après les articles de la presse française, les enquêteurs auraient trouvé 26 disquettes informatiques, contenant des quantités importantes de documents détaillant les activités, les contrats et les correspondances liés aux activités de Falcone en Angola. Etant donné que ces disquettes fournissaient suffisamment d'informations primordiales de bonne qualité qui ont conduit à l'interrogation ultérieure, et dans certains cas à l'arrestation de Jean-Christophe Mitterrand, Jacques Attali, Charles Pasqua et Jean-Charles Marchiani, entre autres, il est logique de supposer que les informations qu'elles contenaient sont considérées comme fiables par les Juges.

Parmi ces documents, les enquêteurs auraient découvert une lettre invitant George W Bush, alors candidat à la Présidence américaine, à une réunion avec le Président angolais dos Santos au ranch de Falcone en Arizona. Global Witness pense que cette réunion n'a pas eu lieu mais les raisons n'en sont pas claires. Toutefois, étant donné que l'argent d'Essanté pour la campagne de Bush avait été accepté jusqu'à ce que ce don devienne publiquement gênant, on peut conclure que la réunion n'a pas eu lieu pour des raisons de programmation plutôt qu'en raison d'un manque particulier de confiance vis à vis de Falcone ou de ses avances.

Dans un article datant de fin décembre 2000, le magazine français, *Le Nouvel Observateur*, a laissé entendre qu'il existait un autre lien entre Falcone et la famille Bush. Le magazine indiquait qu'en plus du financement de la campagne, Laura Bush et Sonia Falcone étaient amies. Entre temps, le journal *In These Times* indique que toute relation est due plus au Sénateur d'Arizona, Bundgaard, et aux fonds donnés pour la campagne électorale de Bush qu'à une

véritable entente amicale. Quelles que soient les relations entre les deux familles, il n'est pas difficile d'imaginer que Falcone était en mesure d'organiser des rencontres avec le futur Président des Etats-Unis.

Il semble toutefois probable que l'influence potentielle de Falcone ne se soit pas arrêtée à des dons pour la campagne de Bush. *In These Times* rapporte qu'une réunion a eu lieu en juin 2000, à savoir près de cinq mois avant l'arrestation de Falcone à Paris, entre Falcone et trois cadres de haut rang de la *Phillips Petroleum Corporation* qui ne sont pas nommés.[10] *Phillips Petroleum Corporation* a une participation de 20% sur le bloc 34 en Angola, alloué en 2001, mais pour lequel les négociations étaient déjà bien avancées au moment de cette réunion présumée avec Falcone. L'article affirme que Phillips a refusé de faire des commentaires sur cette réunion.

Global Witness a cherché des clarifications sur le rôle qu'aurait joué Falcone concernant l'achat de la participation de Phillips dans le bloc 34. Bryan Whitworth, le vice-Président de Phillips, a répondu en janvier 2002, déclarant qu'il était incapable d'identifier une réunion à Scottsdale en juin 2000 mais qu'il y avait eu une réunion en septembre et une réunion ultérieure à Washington en octobre 2000, « ...pour déterminer si Phillips voulait ou non utiliser les services de M. Falcone comme consultant [...] il a été conclu que M. Falcone ne devrait pas représenter Phillips ». De plus, la lettre affirme que « M.Falcone n'a jamais été employé par *Phillips Petroleum Company* ni représenté Phillips de quelque manière que ce soit ». Cette réponse soulève bien sûr la question de savoir pourquoi Pierre Falcone aurait été considéré comme consultant potentiel en premier lieu et sur quelle base Phillips en est venu ensuite à la conclusion qu'il ne convenait pas pour une telle tâche ?

Michael Austin, un ami de la famille Falcone basé en Arizona et détenteur du nom de domaine d'un site Internet soutenant Falcone a écrit dans un e-mail adressé à Global Witness : « ...Pierre tire une grande partie de ses revenus du Bloc 33 d'Exxon situé en Angola. » Etant donné les rencontres apparentes entre Falcone et Phillips et étant donné qu'ExxonMobil exploite le bloc 33 en Angola, ExxonMobil devrait clarifier si la société a également tenu des réunions avec Falcone et si ce dernier a joué un rôle de conseil ou de facilitateur pour l'obtention de l'exploitation du bloc 33. Global Witness a cherché clarification auprès d'ExxonMobil le 23 janvier 2002 mais attend toujours une réponse.

Suite à l'arrestation de Falcone en décembre 2000, le *Sunday Times* a fait allusion à des liens possibles entre le Vice-Président Cheney, dans son rôle de directeur général des services pétroliers de la société Halliburton, et l'Angolagate. Le journal faisait le commentaire suivant : « ... en tant que Ministre de la Défense, Cheney était un partisan déclaré de l'UNITA ... il se trouve maintenant dans la curieuse position d'avoir récemment été à la tête d'une société qui a recherché des contrats de façon dynamique avec « l'ennemi juré » de l'UNITA. » D'après le *Sunday Times*, au cours de la campagne électorale américaine, Cheney a été selon certaines sources accusé d'utiliser ses relations en tant qu'ancien Ministre de la Défense afin d'obtenir des contrats pour la société [Haliburton] ».[80] Etant donné la suggestion faite par le *Sunday Times* que « les autorités françaises [menant l'enquête sur l'Angolagate] examinent minutieusement les activités de plusieurs sociétés pétrolières qui fournissent à l'Angola la majorité de ses revenus étrangers – y compris Haliburton Co, ... » une question importante se pose : Pierre Falcone a-t-il joué un rôle dans l'obtention de contrats pour Haliburton ? Le vice-président Cheney devrait s'expliquer immédiatement sur les succès d'Haliburton en Angola.

Le scandale Enron a clairement démontré que le trafic d'influence est un problème important aux Etats-Unis. De façon intéressante, le don de 100 000 dollars américains du directeur général d'Enron, Kenneth Lay, en faveur de la campagne électorale de Bush est remarquablement similaire aux 100 000 dollars de Falcone. Nous avons vu ce qu'Enron est parvenu à accomplir grâce à ses « dons » – qu'espérait obtenir Falcone, et peut-être de façon encore plus pertinente, qu'aurait-il réussi à faire si l'embarras de son arrestation n'avait pas facilité la restitution tardive de son argent ? Il est urgent qu'une enquête complète et détaillée sur la portée de l'Angolagate soit menée aux Etats-Unis. Que la série d'enquêtes sur Enron conduise peut-être à un nettoyage et à la fin des efforts entrepris par les sociétés pour acheter l'influence de Washington est manifestement une bonne chose pour ce qui est des préoccupations légitimes au niveau national aux Etats-Unis. Toutefois, étant donné la situation désespérée de la population angolaise qui a subi près de 40 années de combats, et les avantages stratégiques et financiers que présente l'exploitation des ressources angolaises pour les Etats-Unis, seule une enquête complète serait satisfaisante. Que savaient les acteurs principaux et quand l'ont-ils su ?

La dette russe et les fusils

Des sources indiquent une forte participation russe dans la société ZTS-Osos, le fournisseur d'armes slovaque, y compris la détention importante d'actions de la société par un certain nombre de sociétés russes de production d'armes *(Voir Les intérêts russes derrière ZTS-Osos, page 17)*.

D'après un certain nombre de rapports de presse, Falcone et Gaidamak étaient tous deux impliqués dans une affaire visant à renégocier la dette de 5,5 milliards de dollars de l'Angola envers la Russie. D'après un article de février 2002 dans le journal genevois *Le Temps*, « en 1996, la paire [Gaidamak et Falcone] a négocié le rachat de la dette angolaise envers la Russie : cette dernière projetait de recevoir 1,5 milliard de dollars au lieu des 5 milliards de dollars que lui devait le gouvernement de Luanda ». L'article continuait ainsi : « les Angolais ont accepté de rembourser ce montant, grâce aux revenus pétroliers du pays ». Concernant les personnes impliquées dans cet accord, l'article rapportait : « des sociétés basées en Suisse ont participé à l'opération : Glencore, à Zug, a échangé le pétrole ; Paribas (Suisse) et d'autres banques, ont avancé l'argent promis par l'Angola ».[12]

Le rôle de Falcone et Gaidamak dans cette affaire n'est pas clair. Toutefois, *Le Temps* constatait que « Pierre Falcone était responsable de la distribution du revenu généré par le rachat de la dette entre les dignitaires angolais, tandis qu'Arkadi Gaidamak faisait la même chose du côté russe ».[12] Falcone et Gaidamak se sont tous les deux exprimés sur cette affaire. Falcone a indiqué qu'il avait touché une modeste contribution, « moins de 15 millions de dollars américains », [13] pour ses services – de façon ironique, il s'agit en gros de la somme requise pour payer sa caution le 1er décembre 2001. Gaidamak s'est vanté, « en fait, j'ai même dirigé les relations entre la Russie et l'Angola, en veillant aux intérêts des deux parties ».[14]

Quelle que soit la vérité concernant cet accord, il est clair que le FMI s'inquiète de ce qu'il s'est vraiment passé. Jusqu'en décembre 2001, le FMI n'avait pas réussi à obtenir des clarifications sur ces accords, que ce soit à Luanda ou à Moscou. Il est temps, non seulement pour les gouvernements russes et angolais d'être transparents sur ces accords mais aussi pour les banques qui ont participé aux prêts garantis sur le pétrole accordés à l'Angola depuis 1996 de fournir des informations sur ce qu'elles savent de la situation.

La « French connection »

De nombreux articles de presse français très détaillés ne laissent au lecteur aucune alternative à la conclusion qu'au début du programme de livraison d'armes et de fonds de 1993/1994, un certain nombre de fonctionnaires haut placés, à la fois proches du Président Mitterrand et au sein du parti du Premier Ministre Balladur, étaient parfaitement conscients de ce qu'il se passait.

Un certain nombre de questions restent encore à poser. Qu'est-il arrivé après la fin de la Présidence Mitterrand ? Que savait le Président Chirac, successeur de Mitterrand, de ces évènements et quand ? Ces questions sont particulièrement poignantes étant donné que des prêts ont continué à être accordés, et que des armes et autres articles ont continué à être livrés à l'Angola, bien après le début de la Présidence Chirac.

© AFP

Chirac et dos Santos. Quand les Présidents et leurs hommes vont-ils ouvrir le jeu ?

Falcone a écrit personnellement au Président Chirac en 1997 et en 1998 et ces lettres ont fourni de nombreuses informations sur les projets en cours. De plus, des sources indiquent qu'au cours de la visite du Président Chirac en Angola en 1998, au moins une réunion a eu lieu à Luanda entre Chirac et dos Santos au cours de laquelle Falcone était présent.

Une autre cause de préoccupations est la libération en 1995 de trois pilotes français, dont l'avion avait été abattu en Bosnie. D'après les rapports de presse, le Général Gallois, qui était le négociateur principal, a obtenu leur libération avec succès mais l'ordre lui a été donné de terminer les discussions avant de parvenir à une conclusion. Quelques semaines plus tard, Gaidamak serait intervenu pour obtenir la liberté des otages, qui sont arrivés à Paris, peu avant la conférence de paix de l'après Dayton sur la Bosnie, dont l'hôte était le Président Chirac nouvellement élu.

D'après *Le Monde*, l'ancien préfet du Var, Jean-Charles Marchiani, remettait à Gaidamak « l'Ordre du Mérite », en reconnaissance de ses services dans la libération des otages. Toutefois, un article de janvier 2002 dans *Le Monde* mettait l'accent sur le fait que le Général Gallois déplorait l'existence de « négociations parallèles » et soulignait qu'il « ne comprenait pas pourquoi Gaidamak et Marchiani étaient intervenus après [lui], cela n'avait rien apporté. Cela avait eu pour effet de ralentir la libération des otages ».[15]

Dans un article sur la mise en accusation de Jean-Charles Marchiani du 22 mai 2001, *Le Monde* rapportait que « l'ancien préfet du Var est aussi soupçonné d'avoir reçu une compensation financière pour l'attribution, en 1996, de l'Ordre National du Mérite à M. Gaidamak, qui avait reçu l'aval du Président de la République, Jacques Chirac ».[16] *Le Monde* soulignait que Marchiani niait énergiquement toutes les allégations formulées contre lui.[16]

Etant donné les articles récents sur la corruption et l'affaire du « Travelgate » à l'époque où Chirac était Maire de Paris, toute implication potentielle de Chirac ou sa connaissance du trafic d'armes et du pillage des avoirs de l'Etat en Angola, est une préoccupation de premier ordre. Jusqu'à ce jour, le Président Chirac a simplement éludé toute question liée à sa fonction de Maire de Paris en avançant l'argument de l'immunité. Cela a conduit par exemple à la situation bizarre du « travelgate » où d'autres membres de la famille Chirac ont dû répondre aux questions des Juges tandis que le Président lui-même peut garder le silence.

Il est temps pour tous d'ouvrir le jeu

L'essence de la corruption en Angola est qu'il ne s'agit pas de sommes relativement modestes ou de petits avantages personnels tels que dans l'affaire du « Travelgate ». Ici, il s'agit du pillage des avoirs de l'Etat à une échelle comparable à celle de Mobutu ou d'Abacha. Il s'agit d'un processus intimement lié à la conduite de la guerre en Angola dans le but exprès d'obtenir des gains personnels et politiques pour l'élite la plus haut placée en Angola, en France et ailleurs. C'est la population angolaise qui doit payer un prix terrible – y compris la mort de 500 000 personnes entre 1992 et 1998, la mort de 480 enfants par jour de causes évitables, le déplacement d'un quart de la population et plus d'un million de citoyens entièrement dépendants de l'aide alimentaire, conditions qui malgré les suggestions de cessez-le-feu, semblent destinées à empirer avant de pouvoir s'améliorer.

Il est impératif que des décisions soient prises au niveau international pour s'assurer que les évènements et actions présentées dans ce document ne pourront jamais se répéter. Une partie de ce processus de changement pourrait facilement être engagé sur la base des actions discutées et des recommandations formulées dans ce rapport sans entamer ou presque les intérêts nationaux ou ceux des sociétés, à l'exception de ceux qui profitent à l'heure actuelle de l'Etat de l'ombre angolais.

A cet égard, il est impératif que les dirigeants responsables avouent ce qu'ils savent sur l'armement et le financement de la machine de guerre angolaise. Par exemple, le Président Chirac va être confronté à son électorat en 2002 et la conduite du processus démocratique en France ne peut tolérer la dissimulation continue d'informations vitales indispensables pour démêler ces évènements, surtout quand l'absence d'information affecte la capacité des angolais à demander à leur gouvernement de rendre compte de ses actes. Le coût infligé aux angolais par les intérêts pétroliers et politiques internationaux en Angola est trop élevé.

« ... ce monsieur [Falcone] a traité des affaires sensibles qui avaient le consentement des autorités françaises et qui étaient très utiles à l'Angola. Nous avons interprété son action comme un geste de confiance et d'amitié de la part de l'Etat français et, pour cette raison, mon gouvernement a pris des décisions qui ont permis le développement spectaculaire de la coopération avec la France dans le secteur pétrolier et économiquement et financièrement. »

Président dos Santos, confirmant les intérêts de la France, derrière les activités de Falcone et des autres.

gouvernement car ils ne connaissent pas de vie différente. Et même s'ils en

4 L'Angolagate – l'histoire complète

L'ANGOLAGATE EST APPARU dans les médias mondiaux avec l'arrestation de Jean-Christophe Mitterrand, le 21 décembre 2000. L'incarcération de Jean-Christophe Mitterrand, fils de l'ancien président français, François Mitterrand, suivait l'arrestation le 1er décembre 2000 du moins célèbre Pierre Falcone, que le rapport de Global Witness intitulé « Un réveil brut » publié en décembre 1999 nommait comme l'un des membres de la « pétrolarchie » angolaise.

L'histoire a commencé en 1992 quand Jonas Sambivi et l'UNITA sont revenus sur les engagements pris lors des Accords de Bicesse en mai 1991 après avoir subi un échec au cours des premières élections nationales en Angola. L'insurrection renouvelée de l'UNITA s'est avérée relativement réussie car la plupart des unités d'élite du groupe avaient gardé les armes et étaient restées opérationnelles. Par contre, les troupes du gouvernement (les FAA) avaient démobilisé leurs forces de façon disproportionnée et se trouvaient donc dans une position de faiblesse relative. Pour la première fois, l'UNITA se trouvait en mesure d'assiéger et de tenir des grosses villes, prenant cinq des dix-huit capitales provinciales dans l'une des étapes les plus brutales de cette guerre civile qui durait à l'époque depuis trente ans. Les Nations Unies ont estimé qu'entre 1992 et 1994 quelque 300 000 civils ont été tués directement dans le pilonnage des villes ou indirectement par des mines terrestres et la famine.[17]

A l'époque, avec l'effondrement de l'Union soviétique, pays qui apportait le plus grand soutien à l'Angola, les armes et les moyens financiers nécessaires faisaient défaut au gouvernement angolais pour pouvoir retourner la situation. Au Printemps 1993, le gouvernement du Président dos Santos était en mauvaise posture dans cette guerre puisque l'UNITA contrôlait de grandes portions du territoire angolais et se présentait comme un vainqueur potentiel. D'après *Le Monde*, dans un effort visant à retourner la situation en faveur du MPLA, dos Santos a décidé de demander de l'aide à la gauche socialiste française sous la Présidence de François Mitterrand.[18] Appel a été fait à Jean-Bernard Curial, ancien expert de l'Afrique australe auprès du parti socialiste français, à Paris, à qui il a été demandé de se rendre immédiatement à Luanda.[18]

Au cours de sa visite, il a été donné à Curial d'observer une situation militaire désespérée. Toutefois, d'après *Le Monde*, apporter un soutien à Luanda à ce moment crucial ne devait pas être une tâche facile.[18] La Présidence centre-gauche de Mitterrand connaissait sa seconde période de cohabitation, ce qui signifiait le partage du pouvoir avec le gouvernement centre-droit d'Edouard Balladur. Comment serait-il possible d'obtenir le soutien officiel du gouvernement français, quand la clé d'un tel soutien nécessitait l'accord du Ministre français de la Défense, François Léotard, bien connu à l'époque pour être l'un des plus grands partisans de l'UNITA à Paris ? [18]

A son retour, Curial a rencontré le fils du Président, Jean-Christophe Mitterrand, à Paris.[16] A ce moment-là, Jean-Christophe avait déjà quitté ses fonctions de « Conseiller Afrique » à l'Elysée. Il ne pouvait donc plus aider directement mais il a suggéré à Curial de contacter Pierre Falcone qui se trouvait à la tête d'un groupe de sociétés du nom de « Brenco International », basé à Paris. Falcone était aussi un conseiller clé de la « Sofremi » (La société française d'exportation des matériels et systèmes du Ministère de l'Intérieur),[18] organisation mi-privée, mi-étatique opérant sous les auspices du Ministère français de l'intérieur, à la tête duquel se trouvait à l'époque Charles Pasqua.

Pierre Falcone et la Sofremi

Sofremi est l'acronyme français de « Société française d'exportation des matériels et systèmes du Ministère de l'Intérieur ». Elle a été créée en 1986, sous la jurisdiction du Ministère français de l'Intérieur, à la tête duquel se trouvait alors Charles Pasqua, qui avait été nommé par le Premier Ministre, Jacques Chirac.[125]

La Sofremi a été créée pour promouvoir l'expertise du Ministère de l'Intérieur français dans le domaine de la sécurité et pour négocier des contrats de vente d'équipement de communication et de surveillance aux forces de police étrangères.[126] De tels marchés ne pouvaient être organisés qu'entre la Sofremi et le gouvernement ou des institutions d'Etat, des pays visés, et tout contrat nécessitait l'approbation finale de la CIEEMG ou Commission Interministérielle pour l'étude des exportations de matériel de guerre.[126] Cette approche a été établie pour garantir que la Sofremi ne puisse être impliquée dans aucun trafic d'armes. Depuis sa création, ses activités ont beaucoup changé avec une prédominance des activités avec l'Amérique Latine et le Moyen-Orient.

D'après *Le Monde,* Pierre Falcone, présenté à la société par un intermédiaire du directeur de l'époque Philippe Melchior, est devenu l'un des principaux conseillers de la Sofremi de 1989 à 1997. [127] Après les élections de mars 1993, le nouveau Ministre de l'Intérieur Pasqua a remplacé Melchior par Bernard Poussier. Poussier est alors resté directeur de la Sofremi jusqu'en1997.[127]

Le 14 décembre 2000, Poussier a été interrogé par les juges d'instruction sur le dossier de l'Angolagate. *Le Monde* a rapporté qu'il a ensuite « été détenu [à la prison de la Santé à Paris] pour « recel d'abus de biens sociaux, abus de confiance, trafic d'influence et trafic d'influence aggravé ».[81, 128] Poussier a été libéré le 12 janvier 2001.

Les allégations contre Poussier semblent porter essentiellement sur un versement en espèce d'environ 1 million de francs (167 000 dollars)[129] effectué par Pierre Falcone en 1998 au profit de Poussier.[81] Dans une interview accordée au *Monde* le 17 janvier 2001, Poussier précisait « c'[l'argent] était un prêt « d'honneur » d'un ami à qui j'avais confié mes problèmes. Ainsi, dès que ma banque me disait que j'étais à découvert, je lui parlais. Il me donnait ensuite de l'argent que je déposais sur mon compte ».[130]

Poussier a également insisté sur le fait que la Sofremi ne mêlait pas ses intérêts commerciaux à ceux de Pierre Falcone. Il a déclaré : « Elle [la Sofremi] n'a jamais été impliquée de quelque manière que ce soit à la vente d'armes russes. De toute façon, à cette époque M. Falcone s'occupait essentiellement des arrangements financiers dans l'industrie pétrolière ».[130]

Le 28 octobre 1997, après les élections, Henry Hurrand a été nommé nouveau directeur de la Sofremi. Appelé par Lionel Jospin pour « faire le ménage » dans la société, il a rapidement renvoyé Poussier. D'après *Le Monde*, il a découvert avec surprise que le nom de Falcone « figurait sur tous les contrats ».[127] *Le Monde* laisse entendre que le nouveau directeur était arrivé à la conclusion que les commissions versées à Falcone étaient « excessives » et que ce pourrait être l'une des raisons pour lesquelles la Sofremi était en déficit de 1996 à 1997.[127]

Le 9 janvier 2001, *Le Figaro* a réalisé une interview d'Henry Hurand. L'une des premières mesures qu'il a prises en tant que directeur de la Sofremi a été la réalisation d'un audit indépendant. « Le point le plus important était l'omniprésence de Pierre Falcone »131 et d'ajouter « la règle générale était qu'un représentant différent soit chargé de chaque marché mais à partir de 1992, Falcone est devenu le seul représentant de la Sofremi. C'est totalement anormal. Il a reçu des honoraires exorbitants pour chaque opération ».[131] Interrogé sur la fin de la relation entre la Sofremi et Falcone en 1997, il a déclaré : « Une fois que j'avais pris ma décision, nous avons eu une longue conversation. Je ne crois pas qu'il ait compris ma détermination. En fait, je pense qu'il était convaincu que rien ne changerait jamais, que ces amis le protégeraient toujours et qu'il était au-dessus de la loi ».[131] Quand on lui a demandé ce qu'il voulait dire par « ses amis », Hurand a répondu « J'ai la conviction que durant toutes ces années, Falcone a graissé la patte à tout le monde ».[131]

En février 2001, la Sofremi a cessé d'exister et a été remplacée par une nouvelle organisation au sein du Ministère de l'Intérieur appelée Civipol, qui ne participera plus à la vente d'armes.[127]

attendent quelque chose, le premier groupe qui commence à parler de ces choses

Le moment de cette demande d'aide ne pouvait être mieux choisi étant donné la politique de Pasqua de promotion des intérêts français à travers le continent africain. A partir du début des années 90, la politique des Etats-Unis vis-à-vis de l'Angola s'était détournée graduellement de son soutien à l'UNITA et orientée vers une ouverture en faveur du gouvernement angolais. Il était clair pour Pasqua et son équipe que les intérêts pétroliers des Etats-Unis étaient responsables de ces changements. La société américaine Chevron dominait déjà la production pétrolière angolaise mais ce revirement politique était considéré comme pouvant apporter d'autres avantages aux sociétés américaines, ce qui représentait une menace sérieuse pour les ambitions pétrolières de la France dans la région. En bref, le temps était venu d'un changement dans la position de la France et un engagement en faveur du MPLA. Suite à l'arrestation de Jean-Christophe Mitterrand en décembre 2000, l'expert sur l'Afrique et ancien chef de la police militaire, Paul Barril, confirmait que la vente d'armes à l'Angola faisait partie d'une stratégie pour assurer l'accès à une part importante de la production pétrolière angolaise[19]

Les comptes-rendus de la première rencontre entre Jean-Christophe Mitterrand et Pierre Falcone diffèrent. D'après son avocat, Mitterrand a rencontré Falcone pour la première fois après son départ de l'Elysée, mais d'après *Le Monde*, un ancien employé de Falcone date la première visite de Mitterrand aux bureaux de Brenco International, alors situés au 56 Avenue Montaigne à Paris, à avant juillet 1992 ; [18] autrement dit, quand Jean-Christophe Mitterrand était encore le conseiller Afrique de son père. Certaines sources affirment que c'est un certain M. Jallabert, alors chargé des affaires internationales pour la société française de produits militaires et électroniques, Thomson CSF, qui aurait présenté les deux hommes alors que Jean-Christophe travaillait encore à l'Elysée.[20]

D'après *Le Monde*, une semaine environ après cette première rencontre, Pierre Falcone a contacté Curial pour lui faire savoir qu'il pouvait aider.[18] Les choses sont alors allées vite. Le 7 novembre 1993, le premier marché avec le gouvernement angolais avait apparemment été conclu affirme *Le Monde*.[18] Le premier marché, d'une valeur d'environ 47 millions de dollars, portait sur la livraison à la mi-décembre 1993 de munitions, des mortiers, et diverses

L'ambassade monumentale de l'Angola sur l'avenue Foch – l'une des avenues les plus huppées de Paris.

pièces d'artillerie.[18] D'autres marchés devaient suivre. *Le Monde* rapporte que le 22 avril 1994, l'ampleur du marché passé entre Falcone et Luanda s'est considérablement agrandie grâce à un « amendement » ou d'autres accords d'une valeur de 463 millions de dollars.[18] A cette occasion, le marché devait comprendre des avions de chasse et des chars de combat. A la fin1994, d'après *Le Monde*, Pierre Falcone avait participé à des ventes d'armes à l'Angola d'une valeur totale de 633 millions de dollars.[18] Des sources indiquent que bien que la valeur nominale de ces contrats ait pu atteindre 633 millions de dollars, une proportion importante des armes faisant l'objet de ces marchés a été livrée beaucoup plus tard.

D'après *Le Monde*, le contact angolais de Falcone à Paris était Elísio de Figueiredo qui était le « troisième ambassadeur angolais » à Paris. En effet, suite à une demande officielle de dos Santos, il était venu s'ajouter à l'ambassadeur officiel de l'Angola et au représentant de l'UNESCO.[18] Ces dispositions peu orthodoxes ont permis à Figueiredo [20], qui avait été ambassadeur à Paris précédemment, d'assumer le rôle d'ambassadeur itinérant, sans portefeuille et d'agir en tant qu'intermédiaire de dos Santos.

Gauche : **Copie d'une lettre publiée par *Le Monde* adressée à Elísio de Figueiredo révélant son rôle d'intermédiaire. Suite aux accusations selon lesquelles il avait reçu 18 millions de dollars de Brenco, Figueiredo a quitté la France. Il est revenu depuis et conserve son poste « d'ambassadeur ».**

Droite : **Marché d'armes de 47 millions de dollars de ZTS-Osos datant de novembre 1993, publié par *Le Monde*, suggérant que le marché a été signé à Paris. Notez l'adresse du 56 Avenue Montaigne – l'adresse de Brenco à l'époque – écrite au dessus de la signature de Falcone, alors representant de ZTS-Osos.[18]**

Fac-similé du premier contrat d'armement, du 7 novembre 1993, dont le lieu de signature – Paris ou Luanda – est controversé.

sera puni ou tué. Alors les gens continuent de souffrir parce qu'ils ne peuvent rien

Présentation d'Arcadi Gaidamak – fait-il partie de Brenco ?

Des rapports indiquent que Pierre Falcone n'a pas géré seul ce processus. Falcone semble avoir développé un partenariat avec Arkadi Gaidamak, un émigré russe qui avait passé suffisamment de temps en Israël pour avoir obtenu un passeport israélien avant d'aller vivre en France. *Le Monde* indique que Gaidamak avait rejoint la société de Falcone, Brenco et qu'ensemble ils étaient devenus représentants d'une usine de production d'armes slovaques, ZTS-Osos, qui devait fournir la majeure partie des armes à l'Angola.[18]

Un aspect intéressant de cette phase des opérations est l'absence de la signature de Gaidamak sur les documents publiés par *Le Monde*, ce qui laisserait entendre que Gaidamak n'était pas impliqué dans ces livraisons. Gaidamak a confirmé à Global Witness au cours d'une conversation téléphonique qu'il était proche de Pierre Falcone à cette époque mais que leurs opérations ne concernaient que la provision de pré-financements garantis sur la production future de pétrole par l'intermédiaire de la banque française, Banque Paribas.[21] Il a nié vigoureusement que ces opérations soient liées de quelque façon que ce soit avec la livraison d'armes à l'Angola.[21] Toutefois, lors d'une conversation ultérieure, Gaidamak a confirmé que des armes avaient en réalité été livrées tout en niant sa participation directe. Sa justification était que les marchés avaient été passés avec un gouvernement légitime.[35]

Mais tout n'est pas rose !

Bien qu'il semble que ces marchés aient solidement établi Pierre Falcone et Gaidamak à Luanda, leurs activités n'étaient pas sans problème. Le 29 novembre 1994, le lieutenant fidèle de Charles Pasqua, Jean-Charles Marchiani, se serait rendu à Luanda pour conclure ce que *Le Monde* a appelé un « accord global » avec le président dos Santos [18], accord qui formait non seulement la base des livraisons futures d'armes et des financements garantis sur le pétrole accordés au gouvernement angolais mais profitait aussi aux intérêts commerciaux français.

Le moment choisi pour la visite de Marchiani semble avoir tout fiché par terre. En raison de l'échéance des élections présidentielles françaises de mai 1995, la tension montait depuis quelque temps entre Jacques Chirac, qui se voyait comme le prochain président français et Charles Pasqua. D'après *Le Monde*, Chirac était depuis longtemps convaincu que Pasqua apporterait son soutien à son adversaire, Edouard Balladur.[18] Le journal poursuivait : « Si cela devait arriver, une emprise sur l'Angola serait un atout majeur » et continuant son argumentation poursuivait : « en conséquence et parce que Pasqua offrait son soutien à Balladur, les partisans de Chirac ont transmis des informations sur Gaidamak et Falcone aux services des impôts ».[18] Les investigations ultérieures par les services des impôts demeurent un sujet très controversé encore à ce jour. D'après *Le Monde*, « bien que les armes ne soient pas passées par la France, les services des impôts utilisent ce point particulier pour récupérer les impôts non payés, en revendiquant que le marché a été signé à Paris». Toutefois, Alain Guilloux, avocat de Brenco à Paris, aurait affirmé que le marché avait été signé à Luanda.[18]

© REA

Arkadi Gaidamak (gauche) avec des amis. L'accumulation rapide de sa richesse continue à attirer l'attention.

Le gel des comptes bancaires

Des sources indiquent que la Brigade financière française a saisi quelque 50 000 documents dans divers bureaux et autres locaux liés à Gaidamak et Falcone au cours de raids effectués au début 1996.[20] D'après *Le Monde*, le premier raid par la Brigade financière a eu lieu dans les bureaux de Brenco le 11 décembre 1996 et aurait conduit au gel du compte de Brenco numéro 0042856 Q, détenu au bureau de Paribas de la rue d'Antin à Paris, à la fin de l'année 1998.[20] Un rapport antérieur dans *Le Monde* affirmait qu'un compte détenu par ZTS-Osos dans une branche de Paribas avait été gelé en décembre 1996.[22] Il n'a pas été possible d'établir si ces deux comptes étaient en fait un seul et même compte.

Dans un autre article, *Le Monde* rapportait qu'une « enquête fiscale » sur le compte de ZTS-Osos détenu à Paribas, avait abouti à «la fermeture du compte... en décembre 1996 ».[22] *Le Monde* expliquait que l'enquête fiscale avait fait la lumière sur « des transactions avec l'Angola réalisées par l'intermédiaire d'une société publique, Sonangol, qui rémunérait ZTS-Osos sur un compte en banque ouvert à Paris, dans une branche de Paribas, en 1994 ». Selon cet article, « Falcone et Gaidamak, qui conservaient une procuration sur ce compte, n'ont pas déclaré les revenus ». Des sources indiquent néanmoins que l'intérêt de la Brigade financière française pour les activités de Falcone et Gaidamak pourrait avoir été simplifié à l'extrême. Selon certaines sources, la Brigade financière aurait effectué des visites de contrôle en 1992, et au cours des visites effectuées en 1996, 80 comptes différents auraient été découverts.[20]

Fin 1998, les services des impôts français ont demandé que Brenco paye des arriérés d'impôts s'élevant à 1 256 766 403 de francs français (environ 222 millions de dollars)[23] ce qui représenterait, si cette somme était payée, le paiement d'arriérés fiscaux le plus élevé jamais payé en France.[18] Une facture fiscale de 222 millions de dollars sur des marchés de 633 millions de dollars semble extrêmement élevé : se pourrait-il que le montant exigé par les impôts soit une indication d'un commerce avec Luanda considérablement plus important durant cette période que ce que l'on sait ou que des livraisons importantes de matériel aient eu lieu après 1994 ?

« Nous sommes partis à cause de la mort et de la faire. » *– Un réfugié, début 2001*[a]

Le château de cartes commence à s'écrouler

Bien que les médias français aient largement couvert l'arrestation de Pierre Falcone, il a fallu attendre l'arrestation de Jean-Christophe Mitterrand le 21 décembre 2000 pour que l'Angolagate fasse son apparition dans les journaux internationaux. Qu'est-ce qui n'a pas marché dans les opérations de Falcone et Gaidamak et qui a conduit à l'arrestation et, dans certains cas, l'incarcération à la prison de La Santé à Paris de nombreux individus prestigieux ?

Bien que Gaidamak et Falcone aient tous deux fait l'objet d'enquêtes auparavant, ces dernières n'avaient conduit à aucune accusation. Il est clair d'après de nombreux articles qu'ils disposaient tous les deux d'alliés politiques puissants.[24] Comme l'indiquent diverses sources et articles, malgré le fait que la Brigade financière ait fait preuve de persévérance dans ces enquêtes,[20] ces dernières ont échoué en raison d'une opposition politique. En effet, c'est seulement quand des preuves supplémentaires d'irrégularités ont été découvertes au cours d'une série d'enquêtes sans rapport, que la résistance politique semble finalement avoir cédé.

Jusqu'ici le lecteur doit avoir l'impression que l'histoire de l'Angolagate est une histoire de finance, de livraison d'armes et d'évasion fiscale au cours des années 1993 et 1994 – c'est certainement comme cela qu'elle a été présentée dans les médias français. Toutefois, Global Witness pense que la véritable histoire du financement de l'effort de guerre en Angola va bien au-delà de 1993 et 1994, et d'ailleurs aussi, au-delà des seuls intérêts nationaux français et angolais ; peut-être même jusqu'au coeur de la politique internationale des intérêts pétroliers. Les sections suivantes font la lumière sur ces évènements.

L'histoire « des grandes oreilles françaises pour l'Angola »

D'après *L'Express*, un informateur dont le nom n'a pas été divulgué aurait fourni un témoignage détaillé au Juge Marc Brisset-Foucault, sur un marché secret impliquant la société française « Communication et Systèmes » (CS) pour l'exportation d'équipement d'interception des communications (« les grandes oreilles françaises ») vers l'Angola. *L'Express* n'a pas indiqué que les accusations avaient été levées sur cette question. [25] Il semble probable que le raid du 9 mai 2000 effectué en réponse aux preuves fournies par cet informateur dans les bureaux de Falcone et du vice-président de CS, le général Claude Mouton, a fourni des informations importantes utilisables dans les investigations plus récentes sur les activités plus larges de Falcone.[25] Chose intéressante, Mouton a été nommé directeur de Brenco France en juillet 2000.[26]

La perquisition dans les bureaux de la CS aurait fait l'objet d'une dispute entre la police et Raymond Nart (qui ne fait pas l'objet d'investigations), ancien directeur adjoint de la DST et, à l'époque, directeur des relations internationales à la CS.[25] C'est Nart qui a fait plus tard une déposition (à savoir des références) en faveur d'Arkadi Gaidamak au cours du procès en diffamation de septembre 2000 contre le journal français, *La lettre du Continent.*[20]

Ce marché portait prétendument sur deux types différents d'équipement de surveillance des communications : le système Murène utilisé pour surveiller les téléphones portables de type GSM et le système plus sophistiqué, Menta, qui est utilisé pour surveiller les téléphones satellites.[25] Un autre rapport donne plus de détails sur cet équipement [27] et indique qu'en plus de sa capacité à mettre sur écoute les téléphones satellites, le système Menta est également capable de fournir des points de triangulation, permettant de localiser les utilisateurs de téléphones satellites – un attribut certainement utile pour le gouvernement angolais dans ses efforts pour localiser Jonas Savimbi dans la brousse.[27]

L'Express a rapporté que le deuxième marché, bien qu'approuvé par le Ministère français de la Défense, a été monté sans avoir été approuvé par la Commission Interministérielle pour l'étude des exportations de matériel de guerre (CIEEMG),[25] dont l'agrément est requis avant d'exporter tout équipement militaire sensible. *L'Express* indiquait également qu'une somme de 7 millions de dollars avait disparu et que « sans réserve, la structure du marché ne permettait pas le paiement de commissions cachées.»[25] Claude Mouton a nié toute illégalité [25] et jusqu'à aujourd'hui, Global Witness n'a pas eu connaissance de quelque commentaire que ce soit de la part de Falcone sur cette question.

Une affaire sans rapport conduit à l'Angolagate

En novembre 1999, les juges Philippe Courroye et Isabelle Prévost-Desprez ont été chargés d'une enquête sur une affaire présumée de blanchiment d'argent au Maroc.[22,28] Cette enquête les a bientôt conduits vers Alain Guilloux, un avocat célèbre en matière fiscale.[22,29]

Guilloux comptait dans sa liste de clients plusieurs personnalités bien connues parmi lesquelles on trouvait Claude Merry qui, avant sa mort, avait enregistré la fameuse cassette vidéo sur les allégations de corruption concernant Jacques Chirac au cours de son mandat à la Mairie de Paris.[28] *Le Monde* rapportait que Guilloux agissait aussi au nom de Gaidamak et Falcone,[22] semble-t-il après 1996, afin de s'occuper de la question des comptes en banque gelés à Paribas.[18,22] *(Voir Le gel des comptes en banque, page 13)*. D'après *Le Monde*, suite à la découverte par les enquêteurs de fichiers se rapportant à l'affaire Brenco/Paribas dans le bureau de Guilloux, la police de la Brigade Financière a de nouveau effectué un raid dans les bureaux de Brenco.

Les 26 disquettes informatiques et la chute des puissants

D'après *Le Monde*, un raid a eu lieu en septembre 2000 à l'appartement de la secrétaire de Pierre Falcone, Isabelle Delubac [22,30] dont les enquêteurs avaient découvert qu'elle avait caché 26 disquettes informatiques sur l'ordre de Falcone. Les disquettes fournissaient l'historique cas par cas des marchés passés par Brenco avec l'Angola de 1997 à 1999 ainsi que les noms de nombreux individus et compagnies. Elles contenaient aussi des informations détaillées sur les paiements.[22]

Ces disquettes, ainsi que d'autres sources d'information, ont fourni aux juges matière à approfondir leurs enquêtes et conduit à de plus amples recherches dans d'autres locaux ainsi qu'à l'interrogatoire de nombreux individus dont le nom avait été révélé par les disquettes. Dans certains cas, ces procédures ont conduit à l'inculpation de certains individus. Avant d'aborder les différentes arrestations et inculpations prononcées par les juges, la section suivante présente des informations détaillées sur les marchés avec l'Angola.

Le réseau et les marchés de Brenco avec l'Angola

QUE FAISAIENT DONC Falcone et Gaidamak ? Les sociétés du groupe Brenco, Pierre Falcone et ses relations avec Arkadi Gaidamak ainsi que la compagnie slovaque ZTS-Osos ont fait l'objet de nombreuses spéculations de la part de la presse depuis que le scandale de l'Angolagate a été révélé à la fin de l'année 2000. Cette section présente ces informations et fournit des informations supplémentaires.

La maison mère du groupe Brenco semble être Brenco International, qui avec Brenco-France possédait plusieurs adresses à Paris. En décembre 2000, le journal *Libération* donnait un aperçu du nombre possible de filiales de Brenco et de leur emplacement dans le monde. Il est peu probable que la liste ci-dessous soit exhaustive mais les filiales de Brenco comprenaient:[31]

Brenco Trading Ltd sur l'Ile de Man en Grande-Bretagne ; *Brenco Investment* à Montréal au Canada ; *Brenco Ltd* à Londres en Grande-Bretagne ; *Brenco Coren SA* à Bogota en Colombie ; et des filiales dont le nom n'a pas été divulgué au Burma et en Argentine. L'article fait référence aux activités de Brenco en Colombie, en Guinée, à Madagascar, en Russie et au Kazakstan.[31]

Certains rapports suggèrent que Brenco est une filiale de ZTS-Osos, tandis que d'autres ont suggéré l'inverse. Malgré les liens signalés entre les deux sociétés, les investigations de Global Witness n'ont pas réussi à révéler de liens formels écrits entre elles.[20] Néanmoins, d'après *Le Monde*, en 1996, Gaidamak et Falcone étaient signataires d'un compte en banque numéro 0042856Q dont disposait Brenco à l'agence de Paribas de la rue d'Antin.[20]

Lorsque les premiers contrats d'armes entre ZTS-Osos et l'Angola ont été signés en 1993 et 1994, Brenco France se trouvait au 56 Avenue Montaigne à Paris. Il est intéressant de noter que cette adresse et les numéros de téléphone et de fax de Brenco figurent sur le contrat initial de ZTS–Osos de 47 millions de dollars, avec la signature de Pierre Falcone, ce qui semble indiquer un lien étroit entre Brenco et ZTS-Osos. Le tampon de ZTS-Osos à côté de la signature de Falcone est annoté de la légende « Affaires russo-angolaises ».[18]

En décembre 1996, *L'Evénement du Jeudi* a publié une copie de ce premier contrat de ZTS-Osos avec l'Angola [32] et présentait une liste détaillée des équipements fournis :

30 chars T-62, fabriqués entre 1961 et 1972, canon 115mm, champ de tir 500 km.
40 véhicules blindés BMP-2 avec 4 missiles anti-char, un canon 75mm et une mitrailleuse 7,62 mm.
24 obusiers, 2S1 Gvozdika, fixés sur le châssis des tanks, fabriqués en 1970.
des fusils d'artillerie M-46 (130mm).
18 fusils d'artillerie DCA ZU-23/2 (23mm).
12 lance-fusées multiples Grad P.
50 lance-grenades antipersonnelles automatiques AGS-17 Plamya (30mm).
250 mitrailleuses légères RPK.
500 mortiers PKM.
150 bazookas Schmel.
5,500 kalashnikovs : 7,62 mm AKM et 5,45 mm AK-74, avec un lance grenade Kastor fixé sous le canon.
13 millions de cartouches (7,62mm).
750 000 cartouches (5,45mm).
10 000 grenades offensives et défensives.
21 000 grenades (30 et 40mm).
5 000 obus de mortiers (82mm).
50 000 30 mm obus antichar.
10 700 projectiles (115, 122 et 130mm).
1 500 MPB détonateurs, B429 et B90.

Que s'est-il passé derrière les portes closes des quartiers généraux de Brenco, avenue Kléber à Paris ?

D'après *L'Evénement du Jeudi*, les spécialistes militaires ont indiqué qu'une telle liste pouvait fournir une division motorisée de 8 000 hommes. Toutefois, l'article indiquait que les munitions n'étaient pas suffisantes pour mener une action offensive d'une durée importante, faisant allusion à la probabilité de l'existence d'autres contrats. Comme nous l'avons déjà indiqué plus haut, la valeur totale des contrats à la fin 1994 était prétendument de 633 millions de dollars.[18,32]

L'article de *L'Evénement du Jeudi* faisait allusion à un article publié deux mois plus tôt au sujet d'une livraison de camions russes à l'Angola, affirmant « L'Evénement du Jeudi a expliqué les circonstances dans lesquelles Falcone et Gaydamac ont vendu... des camions russes à l'Angola, les mêmes que ceux utilisés par l'armée russe».[32] L'article continuait « déjà à l'époque, nous parlions du contrat [un contrat d'armement de 47 millions de dollars – sujet de ce dernier article] entre la Russie et l'Angola ».[32] L'article rapportait qu'au moment de la publication de l'article d'origine « Falcone et Gaydamac niaient énergiquement avoir été impliqués, soutenant qu'ils étaient tous deux « dégoûtés par le commerce des armes ».[32]

Plus loin dans l'article dans lequel figuraient les

détails du contrat de 47 millions de dollars, ce qui d'après l'article démontrait que Falcone devait être un trafiquant d'armes, Falcone est cité comme ayant dit : « on doit lire entre les lignes de ce contrat » et « nous sommes venus en aide à un gouvernement légitime, celui du Président Dos Santos. La morale est de notre côté ».[32] Bien que l'article indique que Gaidamak a continué à nier qu'il ait eu connaissance de ce contrat, il aurait dit : « Si ce contrat existe, vous remarquerez qu'il a aidé à ramener la paix. C'est la seule chose qui compte ».[32]

Suite aux marchés de 1993 et 1994, les quartiers généraux de Brenco ont déménagé à la prestigieuse adresse du 64 Avenue Kléber à Paris, à coté de l'Ambassade d'Argentine et à quelques minutes de marche de l'Ambassade d'Angola sur l'Avenue Foch.

Paris, l'endroit où se signent les contrats ?

Jusqu'à aujourd'hui, la presse a examiné le trafic d'armes qui a eu lieu avec l'Angola en 1993 et 1994. La presse a également rappelé que Brenco, Falcone et Gaidamak ont tous été poursuivis pour le non-paiement présumé d'impôts sur ces marchés.

Le caractère vraiment français du contrat original de 47 millions de dollars devrait être souligné car il remet en cause les revendications selon lesquelles les marchés ont été conclus en Angola. Non seulement le document était écrit en Français, mais il aurait aussi était envoyé à Elísio de Figueiredo qui était posté à Paris.[18] L'adresse parisienne de Brenco à l'époque figure sur le contrat, avec le nom de Pierre Falcone, signé avec la mention ».[18,32] Tous ces aspects là du document ainsi que les informations fournies par d'autres sources, indiquent qu'il est probable que ce contrat a été signé en France.[20] Sans doute, ces facteurs expliquent les efforts de la Brigade Financière pour porter plainte pour le non-paiement d'impôts.

Un autre contrat entre ZTS-Osos et l'Angola – Gaidamak entre en scène ?

Global Witness peut révéler l'existence d'un autre contrat d'armes d'une valeur de 44 925 000 dollars datant de 1995/1996.[33] Il est possible que ce contrat ait été établi à peu près au même moment qu'un accord du 19 septembre 1996 entre Paribas et la société pétrolière d'Etat, Sonangol, portant sur un prêt de 135 millions de dollars qui a vu la société commerciale pétrolière Glencore International AG s'engager à prélever un volume spécifié de la production pétrolière à venir pour rembourser le prêt.[34]

Au cours d'une conversation téléphonique avec Global Witness, Gaidamak a souligné que Pierre Falcone et lui-même étaient devenus citoyens angolais et que des passeports diplomatiques leur avaient été délivrés. Après quoi, ils étaient tous deux « devenus signataires des comptes » qu'ils avaient aidé à ouvrir avec la banque Paribas dans le processus de création de prêts garantis sur le pétrole.[21] Gaidamak a affirmé que Falcone et lui-même s'étaient vus attribués le contrôle des fonds obtenus grâce à ces prêts, qui représentaient en fait une partie importante du budget de l'Etat angolais, situé et déboursé entièrement en dehors du territoire angolais. Au cours de cette première conversation, Gaidamak tenait à souligner l'aspect financier de leurs relations avec le gouvernement angolais, niant tout rapport avec le commerce d'armes.[21]

Le marché d'armes de 1995/96 présentait des différences de style importantes par rapport au marché précédent. La différence la plus évidente était l'utilisation de la langue portugaise. Le contrat était conclu par 'Pela ZTS-Osos' et les noms de Pierre J. Falcone et d'Arcady Gaydamac (sic) figuraient sur le document. Chacun de ces noms était accompagné d'une signature. Certaines sources ont indiqué que Gaidamak ne signait quasiment jamais rien. Toutefois, la signature figurant à côté de celle de Pierre J Falcone semble authentique quand on la compare aux

Company Registration No. 2164849 (England and Wales)

BRENCO LIMITED

BALANCE SHEET
AS AT 31 MARCH 2000

2000 £ | 1999 £

Current Assets
Called up share capital not paid

Capital and Reserves
Called up share capital
Authorised
100 shares of £1 each

Allotted and issued
2 shares of £1 each

The company did not trade during the year ended 31 March 2000 and, ac
loss. No profit and loss account is appended.

The company was dormant throughout the financial year ended 31 March
250 of the Companies Act 1985 as amended by section 14 of the Compa

The accounts were approved on 26 May 2000

Director

deceu a colaboração que lhe tem sido prestada pela
ção de finalização do contrato, de forma concreta e

a continuça que demonstra no grupo, referindo que
: tudo se concluiu conforme acordado nesta data.

Pela ZTS-OSOS,

Pierre J. FALCONE

ARCADY GAYDAMAK

Le marché d'armes de ZTS-Osos de 1995/1996 d'un montant de 44 millions de dollars. La signature de Falcone sur le document *(ci-dessous)* **semble correspondre à celle figurant sur le rapport au greffe du tribunal du commerce** *(gauche)*.

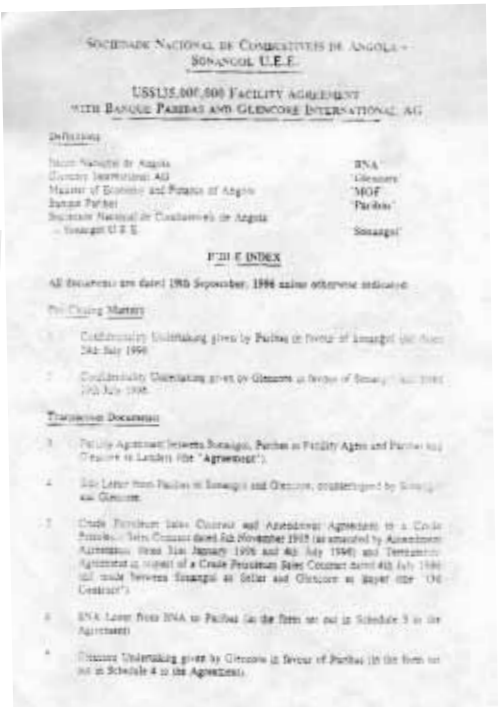
SOCIEDADE NACIONAL DE COMBUSTIVEIS DE ANGOLA -
SONANGOL U.E.E.

US$135,000,000 FACILITY AGREEMENT
WITH BANQUE PARIBAS AND GLENCORE INTERNATIONAL AG

Definitions

INA
Glencore
MOF
'Paribas'
Sonangol

FILE INDEX

All documents are dated 19th September, 1996 unless otherwise indicated

Pre Closing Matters

Transaction Documents

Ci-dessus : **Prêt garanti sur le pétrole d'un montant de 135 millions de dollars accordé par la Banque Paribas à Sonangol en septembre 1996.**

c'était l'UNITA qui venait la nuit. A un moment nous n'avions presque plus rien à

signatures originales figurant sur les comptes officiels de la société de Falcone en Grande-Bretagne.

Sur ce nouveau document, le tampon de la société ne porte plus la mention « Affaires russo-angolaises » mais « Vrutky Slovakia ».[33] Cette fois-ci, la liste qui comprend des véhicules de combat et de transport de troupes est annotée en Portugais [les rubriques ont été ajoutées par Global Witness] et comprend : [33]

Article	Quantité	Coût unitaire (US$)	Coût total (US$)
Carros de Combate			
BMP-2	35	350 000,00	12 250 000,00
BMD	30	153 000,00	4 590 000,00
Transporte de Tropas & Cargas			
? RAL 4320	100	65 000,00	6 500 000,00
? RAZ 260 ND	200	59 125,00	11 825 000,00
? ? AZ Cavalo mecanico	10	80 000,00	800 000,00

Tous les points d'interrogation indiquent que le texte n'était pas lisible (voir ci-dessous).

Le document fait référence à des équipements supplémentaires décrits en dessous du texte présenté ci-dessus. Bien qu'une partie de ce texte ne soit pas claire, des articles se distinguent tels que « T54/55 E T62 », qui fait référence à des chars. Un zéro figurait à côté de ces articles et aucun prix n'était donné ce qui pourrait signifier que ces articles pouvaient être livrés mais qu'aucun n'avait été commandé.

La valeur totale des articles sur la liste s'élevait à 35 965 000 dollars, tandis que le montant total facturé était de 44 925 000 dollars. Un montant de 8 960 000 dollars avait été ajouté entre les deux totaux. On ne sait pas bien ce que représente cette somme supplémentaire, mais il pourrait s'agir d'une commission de près d'un quart de la valeur des articles commandés.[33]

On ne sait pas bien non plus si le prêt de 135 millions de dollars de la Banque Paribas a servi à financer ce contrat. Toutefois, étant donné que les fonds générés par les prêts garantis sur le pétrole auxquels participait Paribas ont été utilisés ultérieurement par le gouvernement pour financer la livraison d'armes en 1993 et 1994 et étant donné que, d'après Gaidamak, Gaidamak et Falcone étaient devenus les signataires des comptes ouverts à Paribas pour les prêts accordés par la même banque,[21] on ne peut pas écarter la possibilité qu'au moins une partie du prêt de 135 millions de dollars ait été utilisé pour financer ce contrat d'armes. La Banque Paribas devrait fournir des informations aux juges d'instruction sur ce qu'elle sait des accords de prêts et des autres contrats qui auraient pu être établis. Elle devrait également fournir des informations sur le rôle exact de Gaidamak et de Falcone dans la négociation des prêts et leur pouvoir sur les comptes ouverts ultérieurement.

L'Angola en a-t-il eu pour son argent dans son programme d'achat d'armes ?

Afin de fournir une réponse définitive à une telle question, il est bien sûr nécessaire d'aller au-delà de la simple comparaison des « listes des courses » présentées dans les contrats de livraison d'armes avec ZTS-Osos ou avec tout autre fournisseur clés de l'Angola. Bien sûr, l'âge des articles fournis ainsi que leur état sont également des facteurs clés pour déterminer leur valeur réelle. Par exemple, certaines livraisons à l'Angola comprenaient des chars de quarante ans d'âge [nous ne faisons pas référence ici aux armes fournies par ZTS-Osos] qui non seulement ne fournissent pas un avantage tactique décisif mais peuvent même se révéler dangereux dans une situation de conflit mobile moderne.[36]

Certaines sources en Angola ont parlé dans le passé de l'existence de cimetières d'équipement, remplis de chars et autres équipements militaires, situés juste à l'extérieur de Luanda.[36] Loin d'être les victimes de la guerre, il semble que ces articles aient été transportés dans des camions directement vers leur dernière demeure car ils étaient dans un tel état qu'il n'était même pas possible de les descendre du navire d'importation grâce à leur propre traction. Ainsi, des équipements inutilisables ont été importés en Angola, principalement en raison de la commission payée à ceux qui participaient à ces marchés.

Lors d'autres recherches en d'autres points chauds en Afrique, Global Witness a pris conscience de l'existence de livraisons d'armes à des prix facturés sur-évalués, ce qui dans certains cas montre que le pays concerné obtenait des livraisons d'une valeur équivalente à environ un cinquième ou un quart de leur valeur réelle. Dans cet exemple, la marge de profit énorme qui permettait de générer des dessous-de-table pour tous ceux qui participaient au marché, était la raison première de l'existence de ces marchés.[56]

Les intérêts russes derrières ZTS-Osos

Dans un article publié le 22 janvier 2001, le journal tchèque *CTK Publications* faisait état d'intérêts russes importants derrière ZTS-Osos.[37] Si cela est vrai, ces connections jettent une lumière nouvelle sur les réseaux d'intérêts liés aux richesses pétrolières de l'Angola. Cela serait également cohérent avec la volonté apparente de la Russie de renégocier les 5,5 milliards de dollars de dette de l'Angola. De plus, de telles connections pourraient indiquer que la politique déplorable de trafic d'armes avec l'Afrique du Président Putin aurait débuté au cours du régime de Eltsine.

D'après un journaliste de *CTK Publications*,[38] le registre du commerce de l'Etat slovaque indique que la société « ZTS-Osos Martin » a changé de nom pour s'appeler « Osos Vrutky » en décembre 1994. Cela expliquerait le changement du tampon de la société pour le dernier marché (reproduit ci-dessus à gauche et page 16) et corrobore l'idée que ce document tombe en dehors de la période 1993/94, que la presse française a surnommé Angolagate. *CTK* rapportait que cette nouvelle entité était détenue à 46% par des sociétés slovaques (dont les noms ne sont pas divulgués) et les employés d'Osos Vrutky et que 10% étaient détenus par l'entreprise tchèque Marden. L'article présente aussi des commentaires attribués au Directeur Général d'Osos-Vrutky, Jan Valenta, qui aurait dit : « environ 44% des actions de la société... Osos Vrutky... est (sic) détenue par les sociétés d'armement russes *Kurganmash* et *Rosoboronexport* ». Valenta aurait également dit que : « La

manger, alors nous avons décidé de fuir dans la brousse... » *– Un réfugié, Province de Bié*[b]

L'empire commercial de Gaidamak

La presse française a décrit comment Gaidamak a commencé sa vie d'homme d'affaires à Paris avec la création d'une société de services de traduction. On a depuis dit beaucoup de choses sur sa grande richesse et la vitesse à laquelle il l'a acquise.

Gaidamak est le Directeur Général d'une holding luxembourgeoise du nom de *Finegos International SA* [56] et le Directeur, avec son fils, Alexandre Gaidamak, d'une autre holding luxembourgeoise du nom de *Pivoine SA*.[56] La famille Gaidamak semble également liée à un certain nombre de sociétés basées à Londres. Ces dernières comprennent : Monarch Fiduciary Ltd, *Mondiale Property Ltd* et *Mondiale Management Ltd*.[39] Jusqu'à récemment, toutes ces sociétés londoniennes étaient situées au 8 Carlos Place. *Mondiale Management Ltd* est en fin de compte détenue par une holding déclarée au registre du commerce à Jersey du nom de Tuderose.[39] On ne sait pas bien quelle est la fonction de Tuderose, ni à qui elle appartient.

Deux autres sociétés basées à Londres, *Sonus Ltd* et *Europitex Ltd*, semblent également être liées aux sociétés listées ci-dessus par la détention d'actions ou par un directeur commun[40] Dans les « Notes des déclarations financières » de *Europitex* en 1998, il est fait explicitement référence à un « M. A. Gaidamak » comme « la partie détenant le contrôle de la société ». *Sonus Ltd* et *Europitex Ltd* ont toutes deux été dissoutes en mars et juillet 2001 respectivement et Alexandre Gaidamak a cessé d'être directeur de *Mondiale Property Ltd* le 24 avril 2001.[40] Arkadi Gaidamak fuit un mandat d'arrêt international depuis le 11 janvier 2001.

Bien que le statut et la fonction de certaines des sociétés qui semblent avoir un lien avec Gaidamak directement ou par l'intermédiaire de son fils Alexandre ne soient pas clairs, certaines semblent intervenir dans le secteur des investissements immobiliers. Dans le portefeuille immobilier figure un grand immeuble dans le quartier huppé de Mayfair à Londres, vendu à la fin de l'année 2000. Certaines sources ont également indiqué que Gaidamak possédait des intérêts immobiliers à Kensington, autre beau quartier de Londres.[56] En effet, sur les documents judiciaires faisant partie du dossier judiciaire de Gaidamak contre l'ONG française Survie, son adresse en Grande-Bretagne est « 3 A Kensington Garden No 8. »[41]

© REA

Vol dans les hautes sphères avec Arkadi Gaidamak.

Gaidamak en Israël

En 1998, Gaidamak a officiellement changé son nom en Israël pour prendre le nom de Arye Barlev. Au début de l'année 2000, un supplément du journal de Tel Aviv *Yedi'ot Aharonot's Leshabat* rapportait que 15% des actions de la société d'Etat israëlienne *Africa Israël* contrôlées par l'homme d'affaire Lev Leviev avaient été rachetés par Gaidamak.[14] Il semble que Gaidamak ait été présenté à Leviev en 1999 par Dani Yatom, l'ancien directeur des services de renseignement israéliens, le Mossad.[42] D'après *Ha'aretz* en janvier 2002, Gaidamak a depuis revendu ses parts à Leviev pour 75 millions de dollars, le même montant que ce qu'il les avait payées.[43]

Dans une déclaration de janvier 2000 à la Bourse, *Africa Israël* aurait affirmé que Gaidamak possédait « de nombreuses propriétés immobilières en Europe de l'Ouest et de nombreuses autres entreprises dans les secteurs des infrastructures, de l'investissement immobilier et de l'énergie ». Cette déclaration continuait ainsi : « La décision de M. Leviev de vendre une partie des actions de la société à l'homme d'affaires international Arkardy Gaydamak (sic) a été prise au regard des avantages relatifs qui peuvent apporter de la valeur à la réalisation des objectifs de la société. Leviev pense que suite au partenariat avec Gaidamak, la société peut connaître des succès au niveau international dans les secteurs de l'énergie, des biens immobiliers et des investissements. »[14] Après quelques mois seulement, le gouvernement angolais a annoncé qu'il accordait l'exclusivité de la vente des diamants du pays à la société de Leviev. On ne sait pas le rôle que Gaidamak a peut-être joué pour donner à Leviev le contrôle de la production des diamants en Angola.

Depuis cette première annonce, les relations entre Gaidamak et Leviev semblent s'être développées dans le cadre d'autres secteurs d'affaires, y compris la production d'engrais et d'uranium au Kazakhstan, et peut-être d'autres entreprises de production d'or[44] On notera en particulier l'achat du complexe de traitement des produits chimiques de Tselina, connu sous le nom de Kazsabton, qui était prétendument l'une des sociétés clés de production d'armes nucléaires en Union soviétique.[42,44] Etant donné que Gaidamak aurait revendu à Leviev sa participation à *Africa Israël*, on ne sait pas s'il conserve les investissements joints Leviev/Gaidamak au Kazakhstan dans son portefeuille.

Ci-dessous gauche : **8 Carlos Place – autrefois le centre du réseau des intérêts commerciaux d'Alexandre Gaidamak**

Ci-dessous droite : **Les démarches de Gaidamak à Mayfair. Son portefeuille immobilier compte maintenant des biens immobiliers prestigieux à Londres.**

« D'un côté l'UNITA menaçait de massacrer les villageois, de l'autre, les troupes

société d'exportation d'armes de l'Etat russe Rosoboronexport détient environ 16% des parts de ZTS-Osos Vrutky », avec 28% détenus par la société russe Kurganmash.[37] Cette dernière fabrique des transporteurs de troupes blindés, du même type que ceux mentionnés dans les contrats de 1993/94 et 1995/96 (BMP-2s et BMP-3s). *CTK* mettait également l'accent sur le fait que Valenta « avait nié que ZTS-Osos Martin ou *Osos Vrutky* ait jamais fait le commerce d'armes », alors que : « Osos Vrutky a une licence pour un tel commerce depuis 1998 ».[37]

CTK n'a réussi à obtenir confirmation d'aucune des deux sociétés russes concernant la part d'*Osos Vrutky* qu'elles détenaient et *Kurganmash* ne souhaitait pas divulguer le nom de ses principaux détenteurs.[38] Toutefois, les archives officielles du gouvernement slovaque révèlent qu'en mai 1993, 18,97% des parts de ZTS-Osos Martin ont été vendus à la société d'Etat russe *Specvnestekhnika Moscow*, un précurseur de la société *Rosvoruzhenye*, qui était elle-même l'un de deux précurseurs de la société d'Etat russe d'armement *Rosoboronexport*, mentionnée plus haut comme un actionnaire de *Osos Vrutky* à hauteur de 16%.[37,38] D'après les journalistes de *CTK*, le magasine russe *Moskopvskye Novosti*, propose un autre point de vue dans un article de décembre 2000 qui indiquait que les services secrets russes avaient acquis 67,5% du capital de ZTS-Osos en 1993, par l'intermédiaire de *Specvnestekhnika*.[38]

S'il est vrai que les sociétés de production d'armes appartenant à l'Etat russe détiennent une participation importante dans ZTS-Osos, alors les activités de la société et de ses associés en Angola sont sans doute connues et peut-être approuvées par des fonctionnaires de haut rang du gouvernement russe. L'administration russe actuelle devrait clarifier ce qu'elle sait de ces activités.

Falcone et Gaidamak travaillent sur la dette de 5,5 milliards de dollars envers la Russie

D'après un certain nombre de rapports de presse, Falcone et Gaidamak ont participé à un marché visant à renégocier la dette de 5,5 milliards de dollars de l'Angola envers la Russie. Accord dans le cadre duquel la Russie devait recevoir 1,5 milliard de dollars grâce à un financement obtenu par des prêts garantis sur le pétrole.

D'après *Le Temps*, une enquête judiciaire menée à Genève sur cette question a conduit au gel d'environ 750 millions de dollars. *Le Temps* rapporte que : « l'enquête menée à Genève a permis de reconstituer les chemins suivis par la moitié du produit de ce marché à savoir 750 millions [supplémentaires]. » *Le Temps* poursuit : « au lieu d'être déposés auprès de l'Etat russe, en théorie le propriétaire de cette dette, la majorité de ce montant a été déposée sur les comptes de fonctionnaires de haut rang des deux pays. »[12]

Le Temps rapporte les commentaires d'un informateur proche du gouvernement angolais qui aurait dit : « les comptes des dignitaires du régime, dont certains sont maintenant gelés dans des banques suisses, contiennent de « l'argent officiel » que ces dignitaires étaient chargés de « transporter » pour le gouvernement ».[12]

Le Temps fait référence à « Vitaly Malkin, un banquier qui figurait parmi les dix « oligarques » les plus proches de Eltsine, qui avait procuration sur un compte de l'UBS au nom d'une société appelée *Abalone Investment Ltd* ». L'article poursuivait : « le compte numéro CO – 101436 était prétendument utilisé pour recevoir les fonds venant de l'opération de rachat de la dette ».[45]

Toujours d'après *Le Temps*, « Vitaly Malkin était soi-disant un actionnaire d'Abalone, avec deux autres individus participant à l'affaire [le marché de la dette], le

© AFP

Eltsine rencontre dos Santos. Eltsine a-t-il convenu de restructurer la dette de l'Angola envers la Russie ?

marchand d'armes Pierre Falcone et le milliardaire russe Arkadi Gaidamak ».[45] Les relations commerciales suggérées de Gaidamak avec Pierre Falcone dans le cadre d'*Abalone Investment Ltd* sont intéressantes, à la lumière des commentaires que le premier a fait au *Parisien* où il aurait affirmé : « Pierre Falcone et moi-même n'avons jamais été associés dans quelque société que ce soit ».[46] Un communiqué de presse de la banque *Rossiyskiy Kredit* en décembre 2000 indiquait : « le conseil nouvellement élu de la banque a tenu une session au cours de laquelle Arkadiy Gaidamak [SIC] a été élu Président du Conseil (Président) de la Banque. L'ancien président du conseil, Vitaly Malkin, est devenu son adjoint ».[47]

En remarque finale, *Le Temps* fait le commentaire suivant : « une personne ayant une connaissance approfondie de l'enquête laisse entendre que le rachat de la dette russe par l'Angola... pourrait avoir été utilisé pour financer la campagne de réélection de Boris Eltsine en 1996 ».[45]

Le rôle essentiel de la filiale de Brenco, CADA, dans l'approvisionnement en armes et médicaments des Forces Armées Angolaises.

En 1999, le journal angolais *Angolense*, publiait un article sur CADA (Companhia Angolana de Distribuição Alimentar),[48] qui suggérait que cette société dont on n'avait jamais entendu parler était en fait une entreprise conduite par divers généraux des Forces Armées Angolaise (FAA) dont les noms n'ont pas été divulgués. L'article affirmait que le contrat obtenu par CADA était d'une valeur de 720 millions de dollars et faisait de la société le seul fournisseur de vivres des forces armées sur une période de plus de cinq ans.[48]

Toutefois, Global Witness est en mesure de révéler que CADA appartient au groupe Brenco de Falcone et n'a aucun lien avec les généraux angolais. CADA semble avoir pris le contrôle des tous les approvisionnements en vivres, médicaments et uniformes des FAA. [20] André de Fiori, directeur de la filiale londonienne de CADA, connu sous le nom de *Companhia Angolana de Distribuição Alimentar Limited* (CADA Ltd), a fourni un éclaircissement intéressant sur cet accord dans une lettre de 1998.[49]

La lettre est écrite sur du papier en-tête d'Argo *(Voir page opposée en haut)*, une société basée à São Paulo au Brésil. M. de Fiori explique qu'Argo est le bureau de représentation brésilien du « groupe Brenco ». Il fournit de plus amples explications, affirmant que la société est

nous menaçaient de mort si nous ne les suivions pas ! La situation était devenue

un « groupe d'affaires international basé en Europe [Brenco Trading Ltd – BTL le holding est situé à Londres et Brenco France, le siège social, est situé à Paris] et spécialisé dans le développement d'activités nécessitant l'utilisation intensive de montages financiers et commerciaux dans des « pays difficiles ».[49] Il explique : « Brenco opère avec succès dans plusieurs pays tels que la Chine, Continental [Mainland (sic)], le Cazakistan (sic), la Russie, la Colombie, le Mexique et le Venezuala (sic) ».

De plus, de Fiori affirme que « l'une de ses [du groupe Brenco] sociétés extra-territoriales, CADA ... a récemment [début 1998] signé un contrat d'approvisionnement avec une grande société publique angolaise et sera la société qui achètera en fait les biens avant de les refacturer aux angolais. Argo agit en tant que groupe commercial coordonnant l'acquisition et les négociations pour plusieurs produits au nom de CADA ».[49]

De Fiori conclue que CADA produira « des lettres de crédit inconditionnelles à vue, basées sur les moyens de paiement et garanties fournies par Brenco... »[49]

Dans un article du 14 janvier 2000 faisant le lien entre le scandale du « Kremlingate » et l'Angola,[50] le quotidien portugais *Público* parlait également de CADA. Dans une tentative pour déterminer le rôle de CADA en Angola, *Público* posait un certain nombre de questions détaillées à la Présidence angolaise. Le journal a fait des efforts importants pour obtenir des réponses mais malgré de nombreux fax, appels téléphoniques et e-mails, il n'a reçu aucune réponse à ses questions.[50] *Público* a également envoyé des questions à André de Fiori, directeur de CADA Ltd. A l'exception d'un commentaire sur le fait que CADA fournissait la société d'Etat angolaise Simportex, aucune réponse n'a été reçue.[50]

Des sources au sein de l'industrie du commerce international agro-alimentaire donnent également une idée des privilèges accordés à CADA en Angola. L'un des problèmes clés rencontrés par les exportateurs alimentaires travaillant avec l'Angola quel que soit l'accord de marché est la sur-évaluation des biens à l'importation en Angola ; [51] problème qui est, dans une

ARGO

FAX TRANSMISSION

Please notify immediately if not received properly

With best regards,

André de Fiori

certaine mesure, modéré par la présence de la société d'inspection suisse SGS, qui produit ce que l'on appelle « un certificat de conformité» (Clean Report of Findings – CRF).[51] Il s'agit d'un processus de vérification conçu pour s'assurer que les produits fournis sont d'une qualité suffisante pour justifier le prix facturé.

Selon des sources au sein de sociétés commerciales agro-alimentaires ayant l'expérience des affaires avec l'Angola, « les importations impliquant CADA ne sont pas soumises à ces contrôles ». Un représentant de CADA/ARGO a affirmé une fois : « ne vous inquiétez pas au sujet de la SGS car nous n'avons pas besoin d'un certificat de conformité » [51] Les sociétés commerciales agro-alimentaires ont informé SGS de ces pratiques.[51] Global Witness appelle vivement SGS à rendre public ce qu'elle sait des activités de CADA en Angola.

Les documents du tribunal du commerce indiquent que CADA Ltd à Londres est situé au 40 Queen Anne Street, London W1. CADA Ltd a été créé en 1996 et de Fiori figure comme Directeur.[52] La société est classée comme filiale d'une société du nom de *Copper Financial Inc*., située à Tortola, dans les Iles Vierges Britanniques. Cette dernière a été créée par Henry Guderley, qui est également Secrétaire général de CADA Ltd à Londres. Guderley figure aussi au registre du tribunal de commerce comme Secrétaire général d'un certain nombre d'autres sociétés basées en Grande-Bretagne et affiliées à Brenco, y compris *Brenco Ltd ; Essante Ltd ; Invest Time Ltd ; Clearhall Ltd ;* et *Brenco Aviation Consulting Ltd*.[53]

Les recherches au tribunal du commerce n'ont pas révélé l'existence actuelle ou passée d'une société du nom de *Brenco Trading Ltd*, inscrite en Grande-Bretagne, alors que de Fiori avait dit que cette société était la holding du groupe Brenco. Toutefois, une société du nom de *Brenco Trading Ltd* était inscrite à Douglas sur l'île de Man en 2000. La publication dans laquelle figure *Brenco Trading Ltd* indique que *Clearhall Ltd* et *Invest Time* en sont des filiales[54] Ces deux sociétés sont inscrites au registre du tribunal de commerce à Londres.[55] Une autre société du nom *Brenco Trading Limited* est située à Tortola dans les Iles Vierges Britanniques, à la même adresse que *Copper Financial Inc*, la holding de CADA Ltd à Londres – on ne

Ci-dessous : **Le registre du tribunal du commerce indique qui détient CADA Ltd, le rôle d'Henry Guderley comme secrétaire et de de Fiori comme directeur. Notez que l'adresse de l'actionnaire est la même que celle de Brenco Trading Ltd, actionnaire d'Essanté Ltd (voir page 23).**

COMPANHIA ANGOLANA DE DISTRIBUICAO ALIMENTAR LIMITED

BALANCE SHEET
AS AT 31 AUGUST 2000

Register of members

Register of Debenture holders

Company type

Company Secretary

List of past and present members
Schedule to form 353a and 363b

Company Number

insupportable... » – *Un réfugié, Province de Huambo*[b]

« Si l'UNITA vous trouve en train de

Les marchés et connections de Brenco avec les autres pays

La couverture par la presse, surtout depuis l'arrestation de Pierre Falcone le 1er décembre 2000, donne une idée des autres marchés d'armes qui semblent liés à Brenco. En plus du fait que Brenco traite avec des pays aussi variés que la Colombie, le Mexique, la Chine ou le Kazakhstan, comme l'indiquait André de Fiori d'Argo dans sa lettre de 1998 *(Voir Le rôle essentiel de la filiale de Brenco, CADA dans l'approvisonnement en armes et médicaments des Forces Armées Angolaises, page 19)*, Brenco, ou certaines composantes de Brenco/ ZTS-Osos semblent être liés à des marchés d'armes et d'autres équipements au Burma, au Cameroun et au Congo-Brazzaville.

Une société du groupe Brenco, Setraco, prend part aux marchés avec SLORC au Burma

En 1992, la société pétrolière française Total achevait son contrat pour le gazoduc de Yadana au Burma, prétendument avec l'aide d'une filiale de Brenco ou société affiliée, Setraco, qui a fourni 24 hélicoptères de l'ère soviétique à SLORC, la junte militaire birmane.[58] Les hélicoptères ont été livrés, remis à neuf à Varsovie, suite à l'échec des efforts précédents pour obtenir des hélicoptères du Vietnam. A cette époque la carte de visite de Jean Pichon, directeur de Setraco à Rangoon (et ancien attaché militaire à l'ambassade de France de Bangkok) portait non seulement l'adresse des bureaux de la société au Vietnam et l'adresse à Genève mais aussi le « bureau de liaison français » de Setraco, situé à la même adresse que Brenco France, alors au 56 Avenue Montaigne à Paris.

SETRACO

JEAN PICHON
DIRECTEUR GENERAL

BUREAU DE LIAISON FRANCE
56 AVENUE MONTAIGNE
75008 PARIS - FRANCE
TEL : (33-1) 45.63.12.61
FAX : (33-1) 45.61.20.74

GENÈVE : SETRACO
10 BOULEVARD FAZY
1200 GENÈVE - SUISSE

ADRESSES:

HO CHI MINH VILLE VIETNAM	:	63 Rue Ly Tu Trong - Q.1 Tel: 230.067 - 251.323 Fax: (84.8) 230.097
HANOI VIETNAM	:	4 Quan Su Tel: 258.969 - 268.478 Fax: (84.4) 268.478
VUNG TAU VIETNAM	:	67B Rue Ba Cu Tel: (84.8) 452.932
RANGOON	:	45(A) Pyay Lan Hlaing Township YANGON - MYANMAR Tel: (951) 63.579 Fax: (951) 30.407

La position officielle polonaise est que les hélicoptères ont été livrés directement, sans l'aide d'intermédiaires. Toutefois, un diplomate polonais de l'époque a déclaré : « les Birmans nous ont payés avec l'argent de Total ». [59] Il n'est pas suggéré là que Total ait payé directement pour ces hélicoptères, mais que SLORC a utilisé la prime à la signature versée par Total pour le marché du gazoduc de Yadana, peut-être combiné à des fonds dérivés de la participation de SLORC au commerce international de l'héroïne, et que ces paiements ont ensuite été versés sur le compte en banque d'un joint-venture à Singapour.

Thierry Desmarest, Directeur Général du groupe TotalFinaElf devrait clarifier ce qu'il sait des accords de livraison des hélicoptères à propos du projet de gazoduc de Yadana.

Les marchés avec le Cameroun

Au début de 1994, le Cameroun était impliqué dans une dispute de souveraineté avec son voisin le Nigeria au sujet de la région pétrolifère de Bakassi. D'après un rapport de l'AFP envoyé à la publication *Jeune Afrique*, une lettre de Pierre Falcone à Edouard Mfoumou Akame, alors Ministre délégué à la Présidence camerounaise, indique que ZTS-Osos a obtenu un marché pour livrer des armes au Cameroun.[60]

D'après la publication *La lettre du Continent*, une lettre de Falcone du 24 mars 1994 sur papier en-tête de ZTS-Osos fournit des détails sur l'achat des armes, soi-disant d'une valeur de 71 608 700 dollars. Le marché portait sur : 19,6 millions de dollars pour des missiles antiaériens IGLA-IE ; 9,3 millions de dollars pour trois hélicoptères de combat ; 6,27 millions pour des missiles anti-chars et 2,29 millions de dollars pour leurs lanceurs ; 6,28 millions de dollars pour des munitions et 2,7 millions de dollars pour 10 000 Kalachnikovs.[61] La liste aurait été rallongée plus tard par l'ajout d'équipement supplémentaire, y compris des lance-fusées pour un montant additionnel de 495 000 dollars.[61] La valeur totale des articles sur la liste se montait à 54,24 millions de dollars, ce qui laisse penser que d'autres articles ou des commissions importantes ont été ajoutés au prix total.

D'après *La Lettre du Continent*, Falcone aurait envoyé une deuxième lettre à Akame le 11 avril 1994, demandant confirmation du transfert de 1 513 300 de dollars à ZTS-Osos, grâce à la Moskva Bank.[61] Dans une troisième lettre à Akame (alors devenu Ministre des Finances du Cameroun), datant du 3 mai 1994, Falcone se serait extasié : « Je suis ravi que vous ayez reçu votre commande, et comme vous le savez, nous sommes à votre entière disposition pour vous apporter, si vous le souhaitez, notre aide logistique à l'avenir ». L'article poursuit : « Pierre Falcone rappelle au destinataire « notre compte » Menatep à la Banque de New York ».[61]

Note, la banque russe Menatep s'est vue retirer son agrément en mai 1999 [62] et en août 1999, à la suite du scandale de la Banque de New York, la banque était ouvertement décrite comme faisant partie d'un réseau de blanchiment de l'argent de Russie vers des comptes à l'étranger.[63, 64] 99% des actionnaires de Menatep ont voté la mise en faillite de la banque en septembre 1999.[64]

Les marchés avec le Congo-Brazzaville

D'après *La Lettre du Continent*, le 5 juin 1995, Martin Mberri, alors Ministre d'Etat de la République du Congo, chargé de la planification régionale et du développement, a écrit à Arcadi Gaydamak (sic) qu'il appelle « directeur de la société ZTS-Osos ».[65] Mberri a exprimé son intérêt pour l'achat de 150 camions Oural, « ... à condition que vous nous soumettiez rapidement le texte du contrat final... »65 D'après l'article, « un contrat de vente a été préparé pour l'achat de 100 camions Oural 420, 25 camions citernes à eau Oural 420 et 25 camions citernes à carburant Oural 420 ».

50% de la vente devait être financés par la livraison de pétrole avec une « garantie de livraison émise par la République du Congo et approuvée par Elf Congo ». L'article conclue : « les avocats de Pierre Falcone et d'Arcadi Gaidamak ont protesté auprès des services des impôts que ce contrat n'avait jamais été concrétisé ».[65] Etant donné l'absence de transparence sur cette question, la société TotalFinaElf devrait clarifier ce qu'elle sait de ces accords.

sait pas très bien les liens qui existent entre *Brenco Trading Ltd* sur l'Ile de Man et la société du même nom dans les Iles Vierges Britanniques.

La liquidation de Brenco France

Comme de Fiori a déjà décrit dans sa lettre de 1998, Brenco France a joué une fonction administrative clé pour le groupe. D'après certaines sources dans la profession juridique à Paris, cela semble être un fait qui n'échappe pas à ceux qui tiennent à voir les investigations actuelles sur l'Angolagate se terminer rapidement. D'après un avocat, « Brenco France a été mise en liquidation judiciaire le 5 février 2001 et cela a conduit à la disparition d'un nombre important de documents de la société », ajoutant une autre difficulté à la confusion des procédures pour les juges d'instruction. Global Witness a visité les bureaux de Brenco France à Paris à plusieurs reprises depuis cette date et l'absence évidente d'activités, y compris le courrier non ramassé, semble corroborer ces commentaires. Global Witness a également vérifié les registres commerciaux en France et Brenco France est marqué « en liquidation judiciaire du 05/02/2001 », avec pour liquidateur SCP Girard Levy à Paris.'[57]

A qui sont les milliards sur ce compte en banque ?

Les investigations de Global Witness ont également révélé l'existence d'un compte en banque numéro 15468991 détenu à la « First Virgin Bank » dans les Iles Vierges Britanniques (IVB). Le compte contenait environ 1,1 milliards de dollars au cours de l'année 2001 et avait pour signataires deux hautes personnalités angolaises.[56]

La véritable identité de la 'First Virgin Bank' reste un mystère. Des enquêtes réalisées auprès de l'Inspecteur des Banques, des Sociétés Fiduciaires et de Directeurs de sociétés dans les BVI, ont amené la réponse suivante : « First Virgin Bank n'est pas agréée par la loi sur les banques et sociétés fiduciaires de 1990 pour mener des opérations bancaires sur le territoire ou en dehors du territoire des Iles Vierges ». Si cette « Banque » n'est pas agréée pour agir en tant que banque, de quoi s'agit-il ?

Certaines sources ont suggéré que l'explication la plus probable est qu'il s'agit d'un compte au nom de « First Virgin Bank » détenu auprès d'une autre banque régulière dans les IVB. Les autorités des IVB devraient commencer immédiatement à enquêter sur la véritable nature de ce compte. Etant donné les relations uniques entre la Grande-Bretagne et les IVB, les autorités britanniques compétentes devraient prendre les mesures nécessaires pour s'assurer que les autorités des IVB conduisent une enquête approfondie pour découvrir la vérité sur ce compte. Cela est essentiel étant donné la nécessité évidente pour les contribuables internationaux d'apporter leur soutien au développement en Angola. Tout échec exposerait dangereusement les IVB une fois de plus comme un Etat en « non-conformité », selon les termes de l'OCDE dans ses efforts pour faire le ménage dans les paradis fiscaux.

De plus, tandis que l'influence de la Grande-Bretagne sur ces questions est à l'examen, il est essentiel que les autorités britanniques et des IVB fournissent toute l'assistance et toutes les informations nécessaires aux investigations sur l'Angolagate en France. Cela est particulièrement important étant donné la myriade de sociétés liées à Brenco dans les IVB.

Est-ce que l'Angolagate atteint les Etats-Unis ?

L'ARRESTATION et l'incarcération de Pierre Falcone en décembre 2000 a provoqué quelques froncements de sourcils dans la haute société de l'Arizona dans laquelle, d'après le journal *Arizona Republic*, Pierre Falcone et sa femme Sonia, ancien reine de beauté bolivienne, jouissaient d'une réputation de très riches philanthropes, résidents à temps partiel. *Arizona Republic* a posé un certain nombre de questions sur leur richesse, faisant référence au fait qu'ils ont réussi à « ... acheter la demeure la plus onéreuse [soi-disant 10,6 millions de dollars] de l'histoire de l'Arizona ».[9] D'après le journal, Al Molina, un confident de Falcone et bijoutier local très en vue, a déclaré après le scandale : « Je suis bouleversé de ce qui se produit aujourd'hui... Connaissant l'homme, j'ai du mal à croire qu'il puisse se comporter de façon contraire à la morale ». [9]

Arizona Republic brosse un portrait « philanthrope et clinquant » avec des amis et des associés qui semblent mal connaître les Falcones.[9] Comme le dit le journal : « même la propriété de leur demeure semble curieuse. Leur résidence appartenait pendant des années à une société des Iles Vierges Britanniques, *Gabrielle Investments Ltd*, dont on ne trouvait aucune trace. Le propriétaire officiel de leur nouvelle propriété de 10,6 millions de dollars à la base de Camelback Mountain, SPEP LLC, est un trust dont l'adresse est aux Iles Turks & Caicos dans les Antilles britanniques ».[9]

Sonia de Falcone est la présidente et co-fondatrice/directrice de Essanté Corporation, un fournisseur d'aliments naturels et traitements prophylactiques basé dans l'Utah aux Etats-Unis et incorporé à Delaware depuis le 6 avril 1994. La société déclare avoir une mission : « Le mot Essanté est un mot français. Traduit en Anglais, il signifie « l'essence d'une santé totale ». C'est là ma mission, apporter une santé éclatante au monde grâce à une thérapie nutritionnelle biologique ».[66] Tout cela semble assez raisonnable et représente effectivement une tâche admirable. Essanté Corporation jouit même de l'expertise en RP de la *Lee*

côté du gouvernement. Ma soeur a été gravement battue parce qu'elle avait du sel

Solters Company, une agence de relations publiques basée à Beverly Hills, dont la liste des anciens clients et des clients actuels comprend Frank Sinatra, Barbara Streisand, Michael Jackson, Bob Hope et The Harlem Globetrotters.[67]

Le site Internet d'Essanté obligeamment fournit « des biographies de sociétés » pour ceux dont le rôle est d'aider Sonia Falcone dans sa mission. A côté de la description et photographie du Vice Président du Marketing de la société, Arthur T. Chester, figure un texte de présentation et une photographie d'Henry Guderley, Directeur Financier, décrit comme « expert-comptable agréé par l'Institut des Experts Comptables de Grande-Bretagne, avec une spécialisation en affaires internationales ».[68] Malheureusement, le site manque d'informer le lecteur du rôle de Guderley comme secrétaire général de nombreuses autres sociétés au sein de l'empire Falcone *(Voir ci-dessous et Le rôle essentiel de la filiale de Brenco, CADA dans l'approvisionnement en armes et médicaments des Forces Armées Angolaises, page 19)*.

Henry Guderley est également le secrétaire général de la société *Essante Ltd* basée à Londres, qui est située au 40 Queen Anne Street, London W1. Sonia Falcone, de Paradise Valley en Arizona apparaît comme le seul directeur de la société. La détention des actions est plus surprenante : Sonia Falcone figure comme détentrice d'une action ordinaire, l'autre étant détenue par *Brenco Trading Limited*, Trident Chambers, PO Box 146, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques.[69] Il s'agit là de la même adresse que celle de *Copper Financial Inc*, le propriétaire officiel de CADA Ltd (qui appartient au réseau de Brenco en Angola), dont Guderley est également le Secrétaire Général.[52]

D'après un site Internet suisse portant sur les questions de blanchiment d'argent, le procureur général de Genève, Bernard Bertossa, a commencé en janvier 2001 des investigations sur les activités bancaires d'individus suspectés d'être impliqués dans le scandale de l'Angolagate en France. « Sonia Falcone » est l'un des noms qui figureraient sur la liste des individus et sociétés, pour lesquels on recherche des informations sur les comptes qu'ils détenaient dans des banques suisses. [11] On devrait noter que Sonia Falcone n'a pas été inculpée au cours des enquêtes sur l'Angolagate. Sur cette liste figuraient aussi d'autres noms comme celui de l'ancien Ministre français de l'Intérieur, Charles Pasqua, son fils, Pierre Pasqua et Jean-Charles Marchiani. [11] A l'heure où nous mettons sous presse, ces investigations se poursuivent.

40 Queen Ann Street – l'adresse londonienne officielle de Brenco Ltd, de CADA Ltd, d'Essanté Ltd et d'autres.

Le registre du tribunal du commerce indique que Sonia Falcone est la directrice d'Essante Ltd, Brenco Trading Ltd en est actionnaire et Henry Guderley est le secrétaire de la société. Notez qu'Henry Guderley est également le secrétaire de CADA Ltd et de Brenco Ltd.

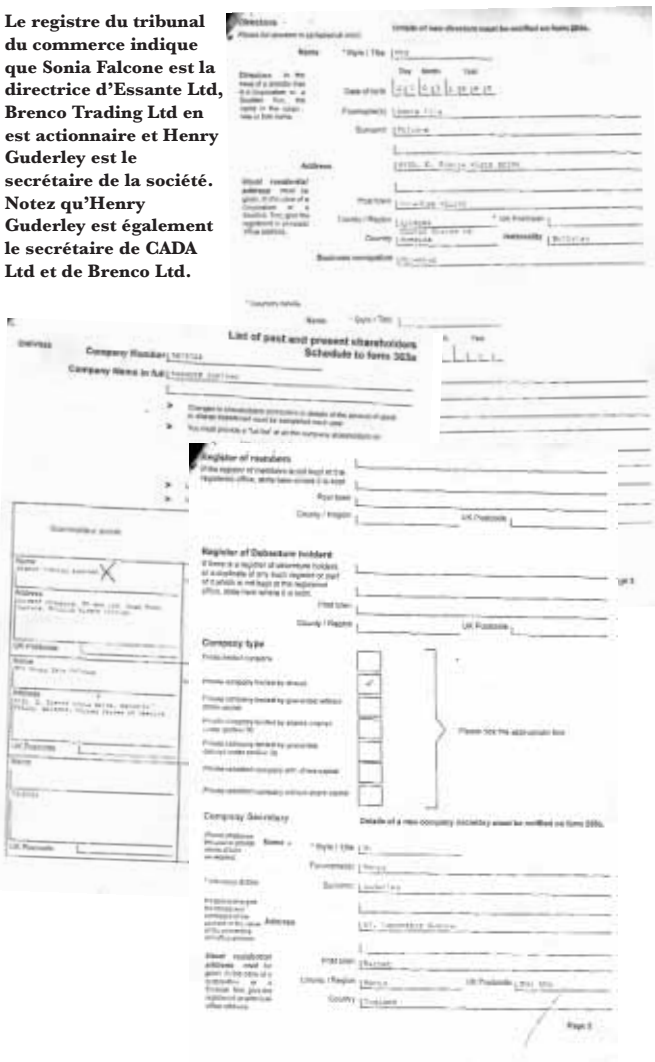

chez elle qu'elle avait acheté à Kuito... C'était à la fin du mois de février et nous

« Le point essentiel de l'affaire Enron, c'est qu'elle discrédite les règles du jeu. Elle révèle une corruption institutionnalisée au coeur du système politique des Etats-Unis – un échange ordinaire d'argent et de pouvoir dont Bush a fait son signe particulier ».

Julian Borger in 'Bush, the corporations flag-carrier', The Guardian, janvier 2002 [76]

© AFP

Bush et Cheney recherchent les intérêts de l'Amérique, mais par quels moyens ? Que savent-ils de Pierre Falcone et depuis quand ?

Trafic d'influence à la mode américaine ?

En janvier 2001, l'*Arizona Republic* faisait état de la restitution d'un montant de 100 000 dollars donné par Essanté Corporation au profit de la campagne électorale de Bush. La majorité de ce montant aurait été donné bien après la victoire électorale du Président Bush.[70] Le journal cite le porte-parole de la famille Falcone, Jason Rose : « ... il est fâcheux, erroné et faux d'insinuer que le couple essayait d'acheter son influence auprès du nouveau Président ».[70]

Le journal *In These Times* [10] rapportait que ces dons étaient constitués d'un versement de 20 000 dollars effectué en mai 2000, suivi d'un second versement de 80 000 dollars en novembre 2000. Fait intéressant, suite au versement de mai 2000, Scott Bundgaard, sénateur d'Etat de la région et partisan de Bush, s'était arrangé pour que Sonia Falcone se joigne à un groupe de privilégiés pour rencontrer le candidat Bush, à son arrivée à l'aéroport de Phoenix.[10]

Sonia Falcone a affirmé que les dons étaient destinés à ce que « ... le Parti républicain prenne mieux conscience de la question Latino-Américaine ».[10] A l'époque, elle affirmait que Pierre Falcone n'avait aucun lien avec Essanté et que les dons étaient financés par les bénéfices de la société.[10] En fait, la société a été intégrée à Delaware le 6 Avril 1994 avec Pierre et Sonia Falcone comme directeurs.[10]

Le Figaro indique que parmi les dossiers figurant sur les 26 disquettes informatiques de Brenco, retrouvées par les juges d'instruction dans l'appartement de la secrétaire de Pierre Falcone, ont été trouvées des références à de versements effectués par Brenco sur un certain nombre de comptes codés détenus dans diverses banques telles que UBS en Suisse, la Banque Leumi à Tel Aviv et la Banque Rothschild à Monaco, y compris un compte appelé « Essante ».[5]

In These Times indique que la source réelle des dons d'Essanté au profit de la campagne électorale de Bush était Pierre Falcone lui-même.[10] D'après un informateur dont le nom n'a pas été divulgué, « la société [Essanté] a fait du chemin grâce à la générosité de Pierre Falcone mais après quelques années il aimerait voir des profits. Ca le prend à rebrousse-poil, mais par amour pour sa femme, il l'a fait en souriant ».[10]

Le trafic d'influence d'Enron – le don de Falcone révèle-t-il une tendance ?

Sous un déluge de critiques de la part de la presse mondiale, il semble tout à fait clair que les dons politiques de 5,8 millions de dollars d'Enron (73% pour les Républicains)[71] au cours des 12 dernières années a permis à la société d'acquérir une influence importante dans les décisions politiques. Il est particulièrement intéressant de noter les 826 000 dollars que la société a donnés à George W Bush au cours de sa carrière politique depuis ses débuts en tant que Gouverneur du Texas jusqu'à sa candidature comme Président des Etats-Unis. Deux membres du Cabinet Bush, le Ministre du Commerce, Donald Evans, et le Ministre de la Justice, John Ashcroft, ont dû être écartés des investigations actuelles car ils avaient reçu près de 100 000 dollars de dons politiques d'Enron. Le Directeur Général d'Enron, Kenneth Lay ou « Kenny Boy » comme l'a surnommé son ami le Président Bush, a personnellement donné 100 000 dollars à Bush.[72]

Le Vice-Président Dick Cheney, menacé de passer au tribunal civil au sujet du scandale Enron, semble également avoir des liens étroits avec la société.[73] Il semble que les liens entre le directeur d'Enron, Lay, et le vice-Président Cheney datent de l'époque où Cheney était le Directeur Général de la société de services pétroliers Halliburton et où ils étaient tous deux basés à Houston au Texas.[74] Une fois que Cheney est revenu au pouvoir en tant que Vice-président, il a pris en charge le « Groupe National de Développement de la Politique de l'Energie », chargé de préparer la politique du président en matière d'énergie[75] et dont le travail est représenté par une loi actuellement devant le Congrès.

Cheney a tenu six réunions avec Lay et d'autres cadres d'Enron pour discuter du plan d'urgence en matière d'énergie : le résultat final était que, comme le rapporte le journal britannique *The Observer*, le plan « présente 17 éléments détaillés, tous « pratiquement identiques aux positions recommandées par Enron » concernant principalement la dérégulation et l'accroissement des capacités... ».[73] Le *Washington Post* fait l'observation que Cheney et d'autres fonctionnaires clés de l'Administration Bush ont également fait pression avec agressivité sur le gouvernement indien au nom d'Enron au sujet des tentatives de ce dernier de vendre ses intérêts dans un projet de centrale électrique. La société voulait générer 2,3 milliards de dollars de cette vente, quelques semaines seulement avant de déposer son bilan.[77]

avons décidé de partir... » *– Un réfugié, Province de Bié*[b] ***« Maintenant les crimes sont***

L'Angolagate et le scandale d'Enron – par nature, le même problème ?

Une chose est certaine dans le scandale d'Enron, la capacité à acheter de l'influence et à parvenir à des changements stratégiquement avantageux de la législation n'est pas limitée aux pays secoués par le scandale de l'Angolagate. Le trafic d'influence prospère au coeur du système politique des Etats-Unis.

Enron soulève aussi d'autres questions sur le niveau d'influence que Pierre Falcone espérait atteindre grâce à ses dons. Le don de 100 000 dollars du patron d'Enron, Kenneth Lay, au profit de la campagne électorale de Bush est visiblement exactement de la même taille que les 100 000 dollars donnés par les Falcones. Si Enron a pu figurer au premier plan du programme politique et législatif de l'équipe de Bush, qu'est-ce que les Falcones espéraient obtenir de leur dons ? Suite à la « restitution » de ce don, l'Administration a maintenant la possibilité de nier de façon plausible – mais quelle aurait été la situation si *Newsweek* n'avait pas souligné les problèmes associés à ces dons en premier lieu ?

Il semble toutefois probable que l'influence potentielle de Falcone ne se soit pas arrêtée à des dons politiques au profit de la campagne électorale de Bush. *In These Times* rapporte qu'une rencontre a eu lieu en juin 2000 entre Falcone et trois cadres de haut rang de Phillips Petroleum Corporation dont les noms n'ont pas été divulgués. Cette rencontre a donc eu lieu trois mois avant l'arrestation de Falcone à Paris.[10] *Phillips Petroleum Corporation* détient maintenant 20% du block 34 en Angola, attribué en 2001, mais pour lequel les négociations étaient déjà bien avancées à l'époque de la rencontre présumée avec Falcone. L'article affirme que Phillips a refusé de faire de s'exprimer sur cette rencontre.[10]

Le vice-président exécutif et Conseil Général de Phillips, Bryan Whitworth, a répondu aux demandes de renseignements de Global Witness en janvier 2002, déclarant qu'il ne pouvait identifier une réunion à Scottsdale en juin mais qu'une rencontre avait bien eu lieu en septembre et suite y avait été donné à Washington en octobre 2000 « ... pour déterminer si Phillips voulait ou non utiliser les services de M. Falcone comme consultant [...] il a été décidé que M. Falcone ne devrait pas représenter Phillips ». Alors pourquoi Pierre Falcone a-t-il été choisi comme consultant potentiel en premier lieu et pourquoi Phillips a-t-elle considéré qu'il n'était pas approprié pour ce rôle après ces réunions ?

Un ami de Pierre Falcone basé en Arizona, qui a créé un site Internet en faveur de ses activités, [78] a dit de lui-même que : « ... Pierre tire des revenus importants du Bloc 33 d'Exxon en Angola ».[79] Bien qu'il soit difficile d'interpréter la véritable signification de cette déclaration, à la lumière des rencontres apparentes entre Falcone et Phillips, il est logique de demander ce qu'Exxon Mobil sait des activités de Falcone concernant le bloc 33. Est-ce qu'Exxon a rencontré Falcone et ce dernier a-t-il joué un rôle quelconque de conseiller ou de facilitateur auprès de la société concernant l'acquisition de l'exploitation du bloc 33 ? Exxon a refusé de répondre aux demandes d'informations.

En décembre 2000, peu de temps après l'arrestation de Pierre Falcone à Paris, le *Sunday Times* exprimait l'opinion que l'Angolagate menait directement aux Etats Unis. Le journal indiquait que les investigations françaises concernant l'Angolagate avaient commencé à se tourner vers les activités d'un certain nombre de sociétés actives en Angola, y compris Halliburton, l'ancienne société du Vice-Président Cheney.[80]

> ***« Je reconnais qu'en me donnant de l'argent, Falcone pensait me demander tôt ou tard de le présenter à des gens qui pourraient lui être utile. A chaque fois qu'il me donnait de l'argent, j'avais conscience que j'étais de plus en plus lié à M. Falcone ».***
>
> *Commentaires de Jean-Noël Tassez, le 15 décembre 2000, sur ses liens avec Pierre Falcone, rapportés au Monde* [89]

Le journal laissait également entendre qu'il existait peut-être des liens étroits entre Falcone et Bush et faisait le commentaire suivant : « Falcone était suffisamment amical avec Bush pour tenter d'organiser une réunion entre le candidat à la présidence et un autre de ses contacts, José Eduardo dos Santos, le Président marxiste de l'Angola. Les rapports de presse français affirmaient la semaine dernière [dernière semaine de décembre 2000] que cette rencontre n'avait jamais eu lieu et que l'on savait mal l'importance des contacts entre Bush et Falcone.[80]

Il poursuivait : « L'Angola a fait son apparition brièvement au cours de la campagne électorale américaine quand Cheney, qui avait démissionné en tant que directeur général d'Halliburton en juillet [2000], a été accusé d'avoir utilisé ses relations en tant qu'ancien Ministre de la Défense pour obtenir des contrats pour sa société ».[80] Halliburton a certainement très bien réussi en Angola. Le journal poursuivait en affirmant : « en tant que Ministre de la Défense, Cheney a été un partisan déclaré de l'UNITA... il se trouve maintenant dans la curieuse position où il a récemment dirigé une entreprise qui recherchait de façon dynamique les contrats avec l' « ennemi » juré de l'UNITA ».[80] Cela soulève la question suivante : comment Halliburton, dirigé par un partisan connu de l'UNITA, peut avoir si bien réussi en Angola ?

Il est essentiel que les individus et sociétés clés qui semblent avoir des liens avec Pierre Falcone clarifient la nature de leurs relations avec lui. Nous avons vu les implications du trafic d'influence important dans le cas d'Enron, où des gains privés importants pour les cadres dirigeants semblent avoir été générés grâce à des pertes publiques énormes et où un tas de lois ont été conçues au profit exclusif de la société alors que les employés et les investisseurs ont été laissés sans recours. Si l'impact du trafic d'influence peut être aussi sérieux pour les employés d'une société américaine qui représente un public national, imaginez son impact sur la population angolaise, qui souffre depuis des décennies de conflits, d'instabilité et de pillage des avoirs de l'Etat de grande envergure. Tous ceux qui sont concernés doivent clarifier ce qu'ils savaient et à quel moment ils ont su.

Les paragraphes qui suivent fournissent des informations sur les interrogatoires officiels, et dans certains cas l'arrestation, d'individus présumés être au coeur du scandale de l'Angolagate. Le lecteur devrait noter que les informations présentées ici ont été publiées dans les médias internationaux. Nous avons également ajouté aux commentaires et opinions des médias, des informations supplémentaires obtenues au cours de nos investigations.

méticuleux et ils ne sont jamais fait à moitié ! Je ne sais pas comment sont les

Les fouilles et arrestations commencent

LE 29 NOVEMBRE 2000, la police de la Brigade Financière a fait une perquisition au domicile de Jean-Charles Marchiani, aujourd'hui député européen du parti Rassemblement pour la France (RPF) de Charles Pasqua.[22] Simultanément, les juges d'instruction ainsi que les enquêteurs du Conseil Général des Hauts-de-Seine fouillaient également la demeure de Charles Pasqua (maintenant également député européen) et les quartiers généraux du RPF de Pasqua.[22]

D'après *Libération*, les articles trouvés chez Marchiani, et les informations contenues sur les 26 disquettes informatiques de Falcone, ont conduit les enquêteurs à Jacques Attali, un ancien conseiller proche du Président François Mitterrand et premier directeur de la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD). Les mêmes sources d'information ont précipité l'intérêt pour Jean-Christophe Mitterrand.[28] En conséquence, Attali et Mitterrand ont tous deux été interrogés par les enquêteurs entre le 30 novembre et le 1er décembre 2000.[81]

Le 1er décembre 2000, Pierre Falcone a été mis en examen par les juges Courroye et Prévost-Desprez.[22] Plus tard le même jour, il a été inculpé de « Commerce illicite d'armes, fraude fiscale, abus de biens sociaux, abus de confiance at traffic d'influence », et envoyé à la prison de La Santé à Paris.[22,83]

Arkadi Gaidamak et son mandat d'arrêt international

Au même moment, Arkadi Gaidamak était également convoqué devant les juges mais ne s'est pas présenté. D'après la presse française, un mandat d'arrêt international a été émis le 6 décembre 2000.[18]

Le 8 décembre 2000, *Le Monde* publiait un entretient avec Gaidamak, qui avait apparemment eu lieu au Dorchester Hotel dans le quartier de Mayfair à Londres.[84] Dans cet entretien, Gaidamak affirmait que les autorités judiciaires et fiscales françaises le persécutaient depuis des années. Il affirmait qu'il résidait à Londres depuis dix ans et que le fait qu'il paye une somme annuelle de six millions de francs français en impôts aux autorités britanniques ne semblait pas suffisant pour persuader les autorités françaises qu'il n'était plus résident en France.[84]

Gaidamak exprimait une litanie de plaintes contre les autorités chargées des enquêtes et décrivait comment on le persécutait, tout en insistant qu'il n'avait commis aucun méfait. Comme pour soutenir ses affirmations, il soulignait sa tendance à porter plainte en diffamation. Pour conclure, Gaidamak affirmait qu'il était prêt à rencontrer le juge Courroye à condition, « ... qu'il garantisse qu'il serait traité correctement. « En ce moment», il soulignait, « ce n'est pas le cas ». Cet entretien dépeint une situation extraordinaire où la présence d'un témoin à un processus juridique souligne les conditions dans lesquelles il acceptera d'être interrogé.

Peu de temps après cet entretien, des sources indiquaient que Gaidamak avait quitté la Grande-Bretagne pour Israël, pays dont il détient la nationalité.[56] Il semble que depuis son départ Gaidamak continue de voyager dans le monde entier, effectuant au moins deux visites en Angola et au moins une dans un pays d'Amérique du Sud.[56] Plus récemment il a même été suggéré qu'il s'était rendu en Grande-Bretagne, pas plus tard peut-être qu'en novembre 2001.[56]

La question du mandat d'arrêt international pour Gaidamak est quelque peu confuse. Comme nous l'avons déjà indiqué, la presse française a affirmé qu'un mandat d'arrêt international avait été émis le 6 décembre 2000.[18] Si, en fait, un mandat d'arrêt a été émis à cette date, cela soulève la question de savoir comment Gaidamak a pu participer à un entretien le 8 décembre au Dorchester sans qu'aucune action ne soit prise par les autorités britanniques. Les investigations de Global Witness révèlent qu'en fait le mandat numéro 0019292016 avait été produit par le Tribunal de Grande Instance de Paris le 11 janvier 2001.[56] Apparemment, une deuxième notification a été publiée « en vue d'arrêter » et « en vue d'extrader » Arkadi Gaidamak le 12 janvier 2001. Cette dernière notification a été envoyée à tous les états membres d'Interpol.[56]

> ***« Une machine infernale semble avoir été mise en marche qui risque de n'épargner personne : ni la droite, ni la gauche, ni même les juges. »***
> *Le Figaro cité dans The Times, 16 janvier 2001* [82]

Une question clé : pourquoi Israël n'a pas tenu compte du mandat d'arrêt de Gaidamak ?

A part les accords d'extradition, il existe deux raisons possibles à cela. Soit Israël n'honore tout simplement pas ses obligations en tant que membre d'Interpol, situation manifestement inacceptable, soit la mise en application du mandat d'arrêt a été retardée – considérablement semble-t-il. Des retards sont fréquents en raison du fait que les mandats d'arrêt internationaux sont habituellement délivrés par les voies diplomatiques. Le scénario actuel est clairement impraticable et « permet au cheval de s'emballer avant que soit fermée la porte de l'écurie ». A la lumière des évènements du 11 septembre 2001, un tel processus semble complètement inapproprié étant donné la tâche à accomplir et doit être réformé.

D'autres arrestations et inculpations liées à l'Angolagate

Depuis l'arrestation de Falcone le 1er décembre 2000, les juges d'instruction ont continué à interroger, inculper et arrêter d'autres individus au sujet du scandale de l'Angolagate. Les cas des individus suivants sont abordés dans le contexte des allégations faites contre eux et apparaissent en suivant l'ordre dans lequel ils ont été interrogés par les juges. Il est important de se souvenir qu'aucun de ces individus n'a été reconnu coupable des fautes dont il était accusé.

Une première victime de l'affaire Falcone ?

Le Monde a laissé entendre que Thierry Imbot, le fils du Général Imbot, ancien directeur de la Direction Générale des Services Extérieurs, était peut-être une victime du dénouement du scandale de l'Angolagate.[85] Imbot, qui a lui-même été membre de la DGSE, est mort d'une chute mystérieuse de la fenêtre de son appartement le 10 octobre 2000. Son nom figurait soi-disant sur l'une des disquettes informatiques comme « consultant international pour la Chine » pour *Brenco International*.[85] *Le Monde* rapportait qu'il aurait reçu 120 000 dollars en cinq versements de 1996 à 1999 sur un compte de la *Nations Bank of Virginia* aux Etats Unis.[85] Les juges d'instruction ont apparemment requis une copie du rapport de police produit à la suite de l'enquête sur sa mort qui concluait qu'il s'agissait d'un accident.[85]

Jean-Christophe Mitterrand

© AFP

A-t-il vraiment fait ce que papa lui disait ?

Le fils de l'ancien Président français, Jean-Christophe Mitterrand (également connu sous le surnom « Papa-m'a-dit ») a été arrêté le 21 décembre 2000 et détenu à la prison de La Santé à Paris. Il a été accusé de « Complicité de trafic d'armes, trafic d'influence par une personne investie d'une mission de service public, recel d'abus de biens sociaux, recel d'abus de confiance et trafic d'influence aggravé ».[86, 87]

Mitterrand est en particulier présumé avoir reçu 1,8 millions de dollars de Brenco, versés sur un compte en banque suisse entre 1993 et 1998.[86] D'après *Le Figaro*, la majorité de cet argent a été versé entre 1997 et 1998[88] Mitterrand prétend que 700 000 dollars lui appartenaient et ne venaient pas de Brenco. Il est de plus accusé d'avoir reçu d'autres virements et deux montres, qui auraient été estimées à une valeur de 3 000 et 15 000 francs français chacune.[86, 89]

D'autres informations sur ces versements présumés sont fournies par le journal *Le Monde*. Le journal suggère que les 26 disquettes informatiques maintenant tristement célèbres montrent que quatre versements ont été effectués par *Brenco International Trading Ltd* sur un compte appartenant à Mitterrand à la Banque Darrier à Genève en Suisse[90]

Mitterrand a affirmé que les paiements étaient destinés à son avocat, permettant à Pierre Falcone d'organiser un crédit fort utile pour l'Angola, qui a été obtenu en engageant la production pétrolière future. En d'autres mots cela indique un marché de pré-financement ou hypothèque sur le pétrole du type décrit plus haut et abordé en détail plus loin dans ce rapport *(Voir Prêt international à l'Angola, page 51)*. D'après *Le Monde*, Mitterrand a affirmé : « Je n'ai jamais été informé de la vente de matériel militaire au régime angolais par M. Falcone ». M. Jean-Pierre Versini-Campinchi, l'avocat de Mitterrand aurait déclaré : « Sur ce point, les juges n'ont même pas le début d'une preuve ». [90] Suite à son incarcération, les autorités suisses ont gelé les comptes de Mitterrand le 26 décembre 2000. [91]

Bien que Global Witness tienne à souligner le fait que Mitterrand n'a pas été reconnu coupable, les explications publiées ne semblent pas tenir debout. Pourquoi Mitterrand a-t-il été payé en 1997 et 1998 pour un crédit pétrolier de pré-financement établi en 1993 et 1994 ? A-t-il fourni, au cours de cette période, d'autres services qui puissent être liés à ces paiements, et si c'est le cas, où et quand Mitterrand aurait-il pu être payé pour les services fournis au cours de 1993 et 1994 ? Si de tels services additionnels ont été fournis, quels étaient-ils ? Il n'est pas possible de ne pas tenir compte des déclarations de Mitterrand, mais, au moment où nous mettons sous presse, il est évident que de telles affirmations soulèvent d'autres questions concernant sa participation présumée à cette affaire.

Le 2 janvier 2001, après avoir passé Noël et le Premier de l'An en prison, Mitterrand s'est vu proposé la mise en liberté sous caution, pour une somme d'environ 700 000 dollars. [93] Malheureusement, probablement en raison du gel de son compte suisse, il n'a pas été en mesure d'effectuer le paiement et est resté en prison [93] jusqu'au 11 janvier 2001, date à laquelle sa mère, Danielle Mitterrand, a payé la caution exigée. Elle aurait dit alors : « j'ai apporté l'argent pour payer la rançon ».[94]

L'enquête élargie – financement possible du RPF, le parti de l'ancien Ministre de l'Intérieur Charles Pasqua

Le Rassemblement Pour la France ou RPF, créé par Charles Pasqua, a également été mêlé à l'enquête. Pasqua et son ancien député au Ministère de l'Intérieur, Jean-Charles Marchiani, sont aujourd'hui députés européens du RPF et Pasqua a déclaré son intention de se présenter comme candidat aux élections présidentielles de 2002.

Comme cela a déjà été noté, le premier signe que les enquêteurs s'intéressaient au RPF a été la perquisition menée par la Brigade Financière aux quartiers généraux du parti et aux résidences de Pasqua et de Marchiani le 29 novembre 2000.[103, 104] D'après *Le Figaro*, les juges avaient un intérêt particulier dans les transactions financières liées à la campagne du RPF pour les élections européennes de 1999.[105] Dans un autre article, *Le Figaro* déclarait : « le juge Courroye, qui a demandé à la Commission Nationale des Comptes de Campagne (CNCC) de mettre sous séquestre les documents liés à la campagne du RPF pour les élections européennes de juin 1999, recevra aujourd'hui sept boîtes de documents. Le Magistrat cherche à vérifier si le marchand d'armes Pierre Falcone, finançait directement ou indirectement le parti de Charles Pasqua ».[105] *Le Figaro* poursuivait : « Pasqua, qui a déjà été interrogé comme témoin, a toujours nié ces suggestions, tout comme son lieutenant fidèle, l'ancien préfet, Jean-Charles Marchiani.

Le mystérieux « Robert »

Le 4 janvier 2001, à la demande du Juge Courroye, la Commission Nationale des Comptes de Campagne (CNCC) a gelé les comptes du RPF pour la campagne de 1999.[106] D'après *Le Monde*, cette mesure a été prise, soi-disant en raison de la découverte d'une lettre de Falcone au Président dos Santos, dans laquelle le premier expliquait que sa société Brenco avait payé la somme de 450 000 dollars (sur un total de 1,5 million de dollars) à un certain « Robert ».[106]

Qui est ce Robert au juste ? Une réponse possible se trouve dans un article de décembre 2000 du *Canard Enchaîné*, dans lequel il est indiqué que le nom de « Robert » figurait dans l'agenda de Falcone à côté de plusieurs numéros de téléphone appartenant à Marchiani.[107] D'après *L'Express*, ce serait « le célèbre « listing de Brenco » [documents sur les 26 disquettes informatiques] qui aurait conduit les enquêteurs dans cette direction ». *L'Express* poursuivait : « le document fait référence de nombreuses fois à ce « Robert ». Toutefois, les numéros de téléphone de ce mystérieux « Robert » conduisent à l'adresse de Marchiani à Paris, ou à la Préfecture du Var [Marchiani était précédemment Préfet du Var], ou à son téléphone portable ».[5] Le journal fournit ensuite une explication possible de l'intérêt de Juges pour « Robert » : « le « listing » contient deux virements au profit de « Robert », l'un de 300 000 dollars en novembre 1997 et un second de 450 000 dollars début 1999 ». *L'Express* concluait ensuite ainsi : « interrogé en novembre 2000, sur les virements effectués par Pierre Falcone, la réponse du [ancien] préfet est absolue : « Je n'ai jamais reçu aucun fonds de Brenco ou de Falcone ».[5]

L'Express fait référence à une lettre datant de début 99 entre Falcone et dos Santos, découverte sur l'une des 26 disquettes et qui spécifie sous la rubrique 7, titrée « Robert » :

« Un accord politique a été passé. Nous avons avancé à titre personnel 450 000 dollars. […] Ils attendraient encore 6 ou 7 millions de francs, soit environs 1 à 1,2 million de dollars. […] Nous croyons savoir que cet argent devrait, dans sa totalité, être utilisé pour la campagne pour les élections au Parlement européen. Il serait donc très

important de faciliter le déblocage de ces fonds, car cela nous assurerait le début d'un vrai lobby immédiatement opérationnel auprès le Parlement européen. » [5, 108]

Marchiani a nié vigoureusement être le mystérieux « Robert », déclarant : « J'étais chargé de défendre les intérêts et la sécurité de la France dans le Cabinet de Charles Pasqua, et aussi d'établir des contacts avec les services étrangers ». Il continuait : « à moi personnellement, ni le Président dos Santos, ni Pierre Falcone, n'ont avancé la somme de 450 000 dollars ».[106] Il a aussi nié avoir reçu quelque fonds que ce soit de Brenco.[5]

Le 22 mai 2001, Marchiani a été mis en examen pour « recel d'abus de biens sociaux » et « trafic d'influence ».[16] *Le Monde* conclue que ces accusations sont liées aux deux versements à « Robert ».[16]

Le Parlement européen devrait immédiatement engager une enquête sur l'identité de « Robert » pour découvrir la nature du « vrai lobby immédiatement opérationnel auprès le Parlement européen » de l'Angola.[108] A la lumière des excès du trafic d'influence dans le cas d'Enron, et effectivement dans celui de l'Angolagate, ni le processus démocratique, ni la population ne peut se permettre de faire moins.

L'enquête se concentre sur Pasqua

L'intérêt du juge pour Pasqua porte sur un certain nombre de domaines, qui semblent liés aux sources de financement d'activités politiques potentielles. Par exemple, l'entretien de Charles Pasqua du 29 novembre 2000 avec les juges se concentrait sur le prêt de 4 millions de francs français qu'il avait obtenu au début de l'an 2000 « afin de boucher un trou dans les finances du RPF.[109] D'après *Le Monde*, Pasqua a expliqué que l'argent lui avait été donné à lui et non pas au parti car il était « plus solvable que le RPF ».[109] Il a été interrogé sur la structure du prêt dont il aurait affirmé qu'il était composé comme suit : 500 000 francs français provenant directement de ses économies, 1 million de francs français d'un chirurgien de Marseille et 2,5 millions d'un résident du Gabon.[109]

Le 10 janvier 2001, Philippe de Villiers, l'ancien vice-président du RPF de Pasqua était interrogé par les Juges sur sa propre demande.[110] De Villiers a confirmé qu'il avait quitté le RPF en juillet 2000 en raison « du manque de transparence dans les comptes » du parti.[110] Quelques jours plus tôt, il avait dit : « Les doutes que j'avais exprimés dans un climat de réticence à comprendre, semblent maintenant justifiés ».[110] On ne sait pas quelles informations il a fourni aux juges. Toutefois, à la sortie de son entretien de quatre heures, il aurait dit : « Je peux confirmer de façon très explicite que l'affaire Mitterrand-Pasqua [Angolagate] est une affaire grave, une affaire d'Etat avec des ramifications intercontinentales et des développements insoupçonnables ».[111]

D'après *Le Monde*, « Les enquêteurs s'intéressent à un certain nombre de bénéficiaires des largesses dispensées par Brenco... ». Le journal poursuit : « Les enquêteurs sont intrigués par un virement de 1,5 million de francs français (204 000 dollars) effectué le 12 juillet 1996 au profit de l'Association 'France-Afrique-Orient (AFAO).'[112] *Le Monde* concluait : « Ils [les enquêteurs] semblent postuler que ces fonds, débités d'un compte de Brenco à la banque genevoise, la *Cantrade Ormond Burrus*, étaient en fait utilisés pour approvisionner le Rassemblement pour la France, présidé par Charles Pasqua.'[112]

Dans un article sur l'accusation de Jean-Charles Marchiani du 22 mai 2001, *Le Monde* rapportait que Marchiani était « suspecté d'avoir reçu 750 000 dollars » pour reprendre ses mots « à la marge des opérations concluent avec l'Etat angolais par les hommes d'affaires Pierre Falcone et Arkadi Gaidamak ».[16] L'article poursuivait : « L'ancien préfet du Var est également suspecté d'avoir reçu une compensation financière pour

Jacques Attali

© Gama Press Photo

Suite à son entretien initial avec les juges d'instruction le 30 novembre 2000, Jacques Attali a été interrogé pour la deuxième fois le 7 mars 2001.[96]

D'après *Libération*, « Jacques A » était listé comme l'un des 300 noms figurant sur les 26 disquettes informatiques de Brenco ayant bénéficié des largesses de Brenco.[97] La secrétaire de Pierre Falcone, Isabelle Delubac, aurait confirmé qu'il s'agissait bien de Jacques Attali.[97] D'après *Libération*, Delubac a expliqué qu'Attali était une connaissance de Falcone, qui « appelait souvent ».[97] Toutefois, elle n'était pas en mesure d'expliquer les commentaires suivants [contenus sur les disquettes] : « Jacques A. 50 000 US de BAI », et « BAIACA, 200 000 $ », qui semblent tous les deux liés aux activités postérieures à juillet 1998.[97]

Faute de clarifications supplémentaires, il est impossible de confirmer la signification de ces annotations. Toutefois, on peut conclure que la première annotation « Jacques A. 50 000 US de BAI » fait référence à l'acronyme de la banque angolaise, *Banco Africano de Investimentos*. Chose intéressante, Brenco détient 4% des actions de cette banque *(Voir section banco Africano de Investimentos (BAI), page 30)*.[98] Attali détiendrait un bureau d'études appelé ACA, qui pourrait expliquer la deuxième annotation.[99] BAI a nié catégoriquement avoir payé quelque argent que ce soit à Jacques Attali ou à tout autre individu nommé dans le scandale de l'Angolagate.[139] Toutefois, BAI n'a fourni aucune explication sur le fait qu'elle ait été mentionnée de façon spécifique dans le contexte de tels paiements par les principaux journaux français.

Attali a répondu que ces fonds étaient la rémunération de son travail sur des projets de micro-crédits en Angola. Une fois de plus, il n'est pas possible de ne pas tenir compte des explications d'Attali mais avant de les accepter, il devrait préciser l'endroit, la quantité et la nature de ces projets de micro-crédits auxquels il fait référence et clarifier d'où ces fonds provenaient.

Libération a suggéré une alternative : « les juges pourraient avoir conclu au lieu de cela que ces sommes étaient versées pour qu'Attali joue un rôle présumé de médiation, afin de résoudre les problèmes fiscaux de Falcone ».[97, 99] *Libération* poursuivait en indiquant qu'Attali pourrait avoir présenté l'avocat de Falcone en matière fiscale, Alain Guilloux, à Hubert Védrine, le Ministre français des affaires étrangères et que le but d'une telle rencontre était de faire pression sur Védrine pour qu'il aide à réduire les redressements fiscaux dont Falcone faisait l'objet.[99]

Au même moment, *Le Monde* rapportait que le personnel de Védrine avait confirmé la rencontre de Védrine avec Guilloux.[100] Le personnel aurait déclaré que la correspondance et les documents envoyés par la suite par Guilloux n'avaient eu « aucun impact ».[101] Le besoin d'insister sur le fait qu'il n'y avait eu « aucun impact » conduit simplement à la conclusion que, au minimum, Guilloux a dû essayer d'influencer la procédure en envoyant des documents. Si cela est vrai, Guilloux a-t-il entrepris seul de faire pression ou cette rencontre a-t-elle été facilitée par Attali ? L'avocat d'Attali aurait dit, d'après *Le Monde*, que « ... il n'existe aucune trace de l'intervention de Védrine dans le dossier fiscal de Falcone, ni d'aucune intervention d'Attali auprès de Védrine ».[102]

l'attribution, en 1996, de l'Ordre National du Mérite à M. Gaidamak, qui a été approuvée par le Président de la République, Jacques Chirac ».[16]

La décoration était la reconnaissance du rôle de Gaidamak dans le sauvetage de deux pilotes français, abattus et gardés en otage en Bosnie. Elle a été officiellement requise par le Ministère français de l'Agriculture et Dieu seul sait pourquoi le Ministère de l'Agriculture devrait avoir quoi que ce soit à faire avec une décoration liée à la libération d'otages ! Le Figaro rapporte que c'est Marchiani qui a soumis le cas à Chirac, mais Marchiani aurait dit : « Jacques Chirac a décidé de décorer Gaidamak ».[113] D'après *Le Monde :* « La médaille a été remise le 14 juillet 1996, par M. Marchiani en personne, deux jours après le transfert de 1,5 million de francs par Brenco à France-Afrique-Orient.'[16] *Le Monde* rapportait aussi que Marchiani niait vigoureusement toute allégation contre lui. Dans un article ultérieur, *Le Monde* citait M. Pasqua qui soulignait : « Il n'existe aucune corrélation entre le paiement de Brenco à France-Afrique-Orient et la remise de la décoration ».[15]

© AFP

Qui ? Nous ? Charles Pasqua et Jean-Charles Marchiani nient un « vrai lobby immédiatement opérationnel auprès le Parlement européen » pour l'Angola.

Chose intéressante, les otages sont arrivés à Paris peu de temps avant que le Président Chirac accueille une conférence de paix post-Dayton sur la Bosnie. D'après *Le Monde*, le Général Gallois, le négociateur initial pour la libération des otages, a fait le commentaire suivant : « A mon retour à Paris, tout était organisé et j'ai informé les autorités que, pour la libération des otages, il suffirait à un militaire [français] de haut rang de rencontrer le Général Ratko Mladic ».[15] *Le Monde* soulignait que le Général Gallois déplorait l'existence de « négociations parallèles » et qu'il « ne comprenait pas pourquoi Gaidamak et Marchiani étaient intervenus après [lui], cela n'a rien apporté. Ca n'a eu pour effet que de ralentir la libération des otages ».[15]

Bernard Guillet, Secrétaire de France-Afrique-Orient et ancien conseiller diplomatique de Pasqua a comparu devant les juges et été mis en examen pour « recel d'abus de biens sociaux » le 12 avril 2001.[114] D'après l'*AFP*, Guillet a nié les accusations portées contre lui, déclarant qu'en tant que Secrétaire de l'organisation, il n'avait appris l'existence d'un paiement qu'après qu'il avait été effectué.[115] Guillet a également été interrogé au sujet d'une Citroën Saffrane blindée, d'une valeur de 1,2 million de francs français, donné au Président dos Santos en 1994 (alors que Pasqua était Ministre de l'Intérieur) et qui aurait été co-financée par Sofremi et Brenco.[112]

Dans un entretien ultérieur avec *Le Monde*, Guillet exprime un point de vue intéressant sur une raison possible du don de Brenco à France-Afrique-Orient. Interrogé sur la raison de ce don, Guillet a déclaré : « M. Falcone, qui comme moi connaît bien les Etats-Unis, croit au lobbying. Je sais qu'en France le système judiciaire l'associe à tort à au trafic d'influence »[116] ; commentaire qui semble approuver le comportement démontré avec succès par Enron à Washington et au-delà.

Le 28 mai 2001, Pasqua a également été mis officiellement en examen par les juges pour « recel d'abus de biens sociaux » et « trafic d'influence ». [117] Le lendemain, Pasqua a été interrogé pour la deuxième fois, cette fois-ci pour « financement illégal de campagne électorale ».[118] Pasqua a réagi : « Tout cela est dirigé contre l'action politique que je mène ».[117] Il a poursuivi en déclarant : « Ils n'ont pas un seul élément contre moi. Ils n'ont strictement rien. Je n'accepte pas d'être mis en examen et vais prendre les mesures nécessaires auprès de la Chambre d'Instruction de la Cour d'Appel de Paris [pour mettre fin à l'enquête].[117]

Début juin 2001, *Le Parisien* rapportait que les enquêtes sur les affaires d'un certain nombre d'associés de Pasqua avait révélé l'existence de comptes en banque secrets à Monaco, sur lesquels des centaines de millions de francs français auraient transité.[119] Les comptes seraient au Crédit Foncier de Monaco, gérée par Charles Feliciaggi, qui serait un proche du Président dos Santos.[119] L'allégation se concentre sur les mouvements de fonds provenant du « Ministère des Forces Armées » de l'Angola (sans doute, le journal voulait dire le Ministère angolais de la Défense) et du « cabinet présidentiel à Luanda ».[119] L'une de ces transaction se serait montée à 15 millions de dollars et *Le Parisien* laisse entendre que ces fonds étaient des commissions sur la vente d'armes. Une partie de ces fonds étaient ensuite redistribués à des sociétés extra-territoriales et à des établissements en France.[119]

Les efforts pour déjouer les juges

Avec ce processus en toile de fond, les différents protagonistes impliqués dans l'affaire déployaient simultanément des efforts extraordinaires pour mettre fin aux enquêtes en utilisant divers détails techniques. Dans un des cas, accompagné de diffamations importantes contre les autorités chargées de l'enquête, l'avocat d'Alain Guilloux a donné des arguments contre les juges en disant qu'ils n'auraient pas dû avoir le droit d'obtenir les documents qui ont conduit aux enquêtes sur l'Angolagate car ils enquêtaient en fait sur un autre dossier.[105] Il s'agit là d'un argument intéressant qui tournerait en dérision le processus juridique : parce que les juges enquêtaient en fait sur un dossier sans rapport, ils auraient dû oublier ce qu'ils avaient découvert !

Pendant ce temps, Jean-Christophe Mitterrand s'était embarqué dans ce qui pourrait être décrit comme une offensive verbale contre les juges. D'après *Le Monde*, il aurait dit : « Le juge Courroye sue la haine ».[120] Cet éclat public ne lui a pas rendu service, surtout étant donné la défense vigoureuse du juge Courroye et de son équipe par ses collègues du système judiciaire. Jean-Marie Coulon, Premier Président de la Cour d'Appel de Paris a réagi ainsi : « Les actes du juge impartial doivent être exposés et non sa personalité, rouage de la démocratie, qui, elle, doit être protégée ».[121]

Lors d'une autre tentative pour saper l'enquête, l'avocat Gilles Goldnadel a suggéré que d'après un décret de 1939 sur « le matériel, les armes et les munitions de guerre » il était « illégal de monter une enquête sans « la demande du Ministère de la Défense, de la Guerre, de la Marine, des Forces aériennes ou des Finances » ».[105] D'après Goldnadel, sans leur autorisation, les juges ne devraient pas être autorisés à enquêter sur le commerce des armes avec l'Angola. La Cour d'Appel de Paris a décidé le 12 janvier 2001 que l'enquête était valide et devrait se poursuivre, déclarant qu'elle prendrait une

décision sur l'enquête sur les armes après le 23 février 2001.[122]

Pendant ce temps, le Ministre français de la Défense a émis la requête exigée et les enquêtes des juges se sont poursuivies. La requête du Ministère semble avoir pendant un temps mis fin à la possibilité pour les équipes de défense d'éviter les accusations de vente d'armes sur la base de ces détails techniques plutôt que de laisser leurs clients répondre aux accusations devant la justice. Cette situation n'a duré que jusqu'au 27 juin 2001, date à laquelle la Cour de Cassation de Paris a décrété que les poursuites contre Pierre Falcone, Arkadi Gaidamak et Jean-Christophe Mitterrand concernant les ventes d'armes devaient être abandonnées. L'argument de la cour donnait raison aux revendications selon lesquelles les juges n'auraient pas dû poursuivre les enquêtes sur le commerce des armes sans autorisation ministérielle préalable.[123]

Fin juin 2001, Falcone a fait publier une déclaration par son porte-parole américain, Jason Rose dans laquelle il confirmait son innocence. Contre les accusations de trafic d'armes, Falcone a répondu que : « C'est [l'accusation de trafic d'armes] totalement faux ! L'accusation est aussi destructrice et injuste que les accusations de sorcellerie au Moyen-Age. Légalement, aucune ne résiste à un examen approfondi. De quoi donc suis-je accusé moralement ? De gagner beaucoup d'argent ? Très certainement. Et j'en ai gagné beaucoup ! ».[124]

A l'heure où nous mettions sous presse, tous ceux qui ont été inculpés au cours de l'enquête le sont toujours. Pasqua et Marchiani conservent leur immunité parlementaire et les juges d'instruction ne peuvent donc pas imposer de contrôle judiciaire ou exiger leur détention, comme cela a été le cas pour d'autres individus inculpés dans la même affaire. Toutefois, il est important de souligner que tous doivent être présumés innocents de toutes les accusations dont ils ont fait l'objet, jusqu'à ce que les accusations soient prouvées devant une cour de justice.

D'autres liens interessants

En plus de l'enchevêtrement de sociétés et individus connectés les uns aux autres décrit ci-dessus, les articles de presse et les enquêtes soulèvent des questions inquiétantes sur d'autres sociétés, qui demandent une clarification urgente.

Banco Africano de Investimentos (BAI)

D'après le site internet du Ministère américain des affaires étrangères, BAI a été créée en 1997 et est classée comme la seule investment bank en Angola.[132] D'après *Libération*, la banque a été inaugurée le 12 novembre 1996 à Luanda.[133] Apparemment établie avec 32 millions de dollars de capital, passé à 50 millions de dollars en 2000,[134] la banque a des intérêts dans des secteurs aussi variés que la construction de brasseries au Mozambique[135] ou l'industrie du diamant avec Ascorp.[136] Pour une banque tout cela semble assez raisonnable. La BAI a des représentations à Luanda (et ailleurs en Angola), à Lisbonne et au Luxembourg.

La lecture des rapports de presse au sujet de BAI révèle quelques points intéressants. Le journal, *O Independente* rapporte : « Des sources à Futungo indiquent que le Président s'inquiète des développements récents ». Le journal poursuit « c'est pourquoi avec Menatep, une banque russe, il a créé le *Banco Africano do Investimentos*….'[136] Dans un article datant de 1996, apparemment au sujet de la livraison d'armes à l'Angola via ZTS-Osos, *Libération* rapportait : « Arkadi Gaidamak …détient 10% du capital de la nouvelle banque, BAI ».[133]

D'après la « déclaration du Président » publiée par la BAI elle-même, la banque fait la liste de ses actionnaires comme suit :[137]

Banco Africano de Investimentos (BAI).

Sonangol, UEE	17,5%
Service Group	8,0%
José Carlos Récio	7,5%
Investec Bank, Limited	7,5%
Amer-Com International	6,0%
Caixa Central de Crédito Agrícola Mútuo, CRL	5,0%
Banco Pinto & Sotto Mayor, SA	5,0%
Dabas Management, Limited	5,0%
Central Investimentos – Sociedade Financeira de Corretagem, SA	4,5%
Autres	34%

On pourrait comprendre qu'un observateur se demande quels sont les individus et sociétés figurant parmi les actionnaires clés qui constituent les 34% de la catégorie « autres ». *Africa Hoje* indique que 8% supplémentaires sont répartis comme suit : Soares da Costa et Mota & Companhia, 3% chacun, et Sousa Cintra holding 2%.[138]

Toutefois, d'après les rapports de presse français, les liens avec l'Angolagate semblent aller plus loin que la simple détention possible d'actions de la banque par certains acteurs clés présumés. D'après *Le Monde*, Jacques Attali, le premier directeur de la Banque européenne pour la Reconstruction et le Développement, a reçu 1,5 million de francs français provenant de comptes de « Brenco et BAI ».[26] *Le Monde* poursuivait : « …un établissement bancaire angolais [BAI] dont M. Falcone est un actionnaire. Interrogé comme témoin le 1er décembre [2000] M. Attali soutenait que sa société [ACA] avait reçu 160 000 dollars de la BAI ». Plus tôt, *Le Monde* faisait le commentaire suivant : « D'après M. Falcone, l'ancien confident de François Mitterrand a été rémunéré « pour étudier [la mise en place de] les micro-crédits en Angola ».[26]

En réponse aux demandes d'information sur la détention de ses actions, BAI a confirmé que Brenco, la société de Falcone, détient 4% de la banque.[139] En d'autres termes, c'est Brenco qui détient une part de la BAI et non pas Falcone personnellement. Toutefois, en ce qui concerne les questions sur le rôle éventuel de Gaidamak, la BAI déclare : « il n'est pas correct que tous les noms auxquels vous faites référence sont ou ont été des actionnaires de la BAI ».[139]

BAI déclare au sujet de Brenco que la société « a souscrit 4% et payé 1 300 000 dollars [1,3 million de dollars] au prix minimal des actions émises, par virement de cette somme sur un compte du Comité de Promotion pour la constitution de la BAI, à Lisbonne. Depuis lors, Brenco n'a jamais utilisé la BAI pour quelque transaction bancaire que ce soit et aucun compte de dépôt n'a été ouvert par Brenco à la BAI. Ni Brenco ni aucun autre des noms auxquels vous faites référence n'a reçu de crédit ou d'autres formes de soutien... ».[139]

En ce qui concerne le Président dos Santos, BAI déclare qu'il n'y a « aucun lien formel ou informel entre la BAI et le Président de la République angolaise ».[139] Pour conclure, la lettre affirme : « Aucun paiement n'a été effectué par la BAI

au profit des personnes auxquelles vous faites référence [sans doute y compris Jacques Attali] ».[139]

Dans une lettre du 7 septembre, en réponse à d'autres questions de Global Witness, Mário Palhares, Président exécutif de la BAI a fait les commentaires suivants :

- Nous n'avons aucun commentaire à faire sur la politique éditoriale de quelque journal que ce soit. Nous vous avons fourni des informations correctes sur le fait que Brenco est un actionnaire fondateur de la BAI avec une participation de 4%. Nous n'avons pas d'autres commentaires à faire sur la question
- Chaque actionnaire de la BAI avait une activité commerciale ou financière en Angola quand la BAI a été constituée en société commerciale en 1996. POur ce qui est de Brenco, comme nous l'avons déjà dit dans notre lettre du 29 août [2001], la société n'a jamais utilisé la BAI pour effectuer quelque transaction bancaire que ce soit et Brenco n'a ouvert aucun compte de dépôt à la BAI. Nous considérons donc que cette participation était strictement un investissement financier.
- M. Gaidamak n'a jamais joué aucun rôle auprès de la BAI, à quelque moment que ce soit.
- Nous ne faisons aucun commentaire sur les allégations de la presse. Nous vous avons donné une information correcte en vous disant que la BAI n'a jamais effectué de paiement au profit des gens dont vous parlez
- Comme vous le dites, notre réponse était « précise et utile ». Dans l'intérêt de la transparence, nous vous avons donné des informations précises qui sont totalement exactes et fiables. D'ailleurs, ces informations sont publiques et donc accessible au grand public.

Pour conclure, la lettre se termine comme suit : « Pour dernier commentaire, nous ne voyons aucune raison de poursuivre cet échange de correspondance et de notre point de vue, nous pensons que cette lettre devrait être considérée comme notre dernière contribution à votre tâche ».[140]

Elf Petroleum Angola Ltd – une société invisible du groupe Elf ?

Depuis l'explosion de la presse sur l'Angolagate en décembre 2000, on a beaucoup insisté sur les efforts déployés pour protéger les intérêts de la France, suite aux décisions et mesures politiques prises par les différents individus impliqués dans le scandale. Les enquêtes parallèles ont révélé toutefois que l'engagement d'Elf en Angola est plus compliqué que ce que les observateurs supposaient. *Elf Petroleum Angola Ltd.*[56] inscrite au registre du commerce en Angola est (ou du moins était) la filiale d'Elf qui détenait 10% de la concession Cabcog du bloc 0 de Cabinda, exploité par Chevron.

Elf Petroleum Angola Ltd semble avoir disparu de tous les documents de la société depuis le regroupement [à savoir TotalFinaElf].

Malgré la disparition apparente de la société, un certain nombre de raisons laissent à penser que la société existe toujours :

- Contrairement aux documents publiés actuellement par la société, *Elf Petroleum Angola Ltd* apparaît dans les anciens documents d'Elf comme ayant été créée en 1991.[141]
- *Elf Petroleum Angola Ltd* figure dans les comptes d'Elf de 1999 comme une filiale détenue à 100% par le groupe et dans les comptes de 2000 comme une filiale détenue à 99,7%.[56] Qu'est-il advenu des 0,3% qui semblent avoir été perdus entre 1999 et 2000 ?
- Jusqu'à fin novembre 2001, Chevron continuait à déclarer *Elf Petroleum Angola Ltd* comme partenaire sur le bloc zéro.[56]
- Le document publié par le Ministère angolais du pétrole intitulé 'Relatório de Actividades do Sector 2000' ; GEPE/MINPET Mai 2001, distingue clairement *Elf Petroleum Angola Ltd* d'*Elf Exploration Angola*.
- Des preuves en possession de Global Witness indiquent qu'*Elf Petroleum Angola Ltd* dispose d'un compte en banque dans la filiale de Paribas du 3 rue d'Antin à Paris. Des poursuites judiciaires sans rapport [avec l'Angolagate] ont été menées pour tenter de geler ce que certaines sources avaient qualifié de fonds importants déposés sur ce compte.[142] Ces poursuites n'étaient liées à aucun méfait présumé d'Elf mais visaient à récupérer les revenus de l'Etat angolais déposés sur les comptes des filiales d'Elf, en raison du fait que l'Angola s'était rétracté sur les paiements finaux d'un projet de construction.[56]

Le 31 août 2001, Global Witness a demandé à TotalFinaElf des clarifications sur les activités de *Elf Petroleum Angola Ltd.* Le 24 janvier 2001, Global Witness a également demandé à la société son point de vue sur la transparence des montants versés aux gouvernements nationaux. A l'heure où nous mettions sous presse, la société n'avait toujours pas répondu à nos requêtes.

Falcon Oil et Prodev

Falcon Oil détient 10% du bloc 33 géré par Exxon-Mobil. *Prodev* détient 15% du bloc 32 d'Elf (aujourd'hui TotalFinaElf). « Une proportion importante de la prime à la signature estimée à 870 millions de dollars versée au gouvernement pour ces blocs et le bloc 31 géré par BP, a été détournée par le gouvernement pour se fournir des armes ».[143] Depuis lors, la presse a beaucoup spéculé sur ce que sont ces sociétés indiquant qu'elles n'étaient pas très connues en tant que sociétés pétrolières dans les cercles des « gros pétroliers ».

Falcon Oil – un inconnu dans le secteur pétrolier en eaux profondes détient 10% du bloc 33 d'Exxon Mobil.

Après la publication du rapport « Un réveil brut », les investigations sur ces sociétés se sont poursuivies. Bien que de nombreuses sources à Luanda suggèrent que *Falcon Oil* est la même société que *Falcon Oil and Gas* en West Virginie aux Etats-Unis, la société angolaise *Falcon Oil* est en réalité *Falcon Oil Holdings S.A.*, inscrite comme par hasard au Panama. La société dispose d'un bureau à Paris.[56] Nous ne suggerons pas que ces sociétés aient commis des actes illegaux, mais elles doivent être soumises aux mêmes critères de transparance que les autres.

Les autres inconnus africains

Dans un article intitulé « les mystérieux associés de Roc Oil », *l'Africa Energy Intelligence* fait remarquer l'existence de deux associés sur le bloc de Cabinda Sud, qu'il qualifie d'« inconnus dans le secteur de l'exploration pétrolière en Afrique ». Ces sociétés sont *Force Petroleum*, qui détient 20% du bloc, et *Lacula Oil*, qui en détient 15%.[144]

D'après *Africa Energy Intelligence*, « Force Petroleum est une entreprise privée basée en Grande-Bretagne et sa participation à Cabinda Sud serait son seul avoir ». L'article poursuit : « Pour ce qui est de *Lacula*, elle serait détenue par *Western Major* qui a des activités en Angola. *Lacula Oil* a déjà été associée à TotalElfFina à Cabinda Sud, avec la même participation de 15%, mais la société n'a pas d'autres avoirs ».[144]

Au vu des inquiétudes concernant l'absence de transparence dans le pays, Global Witness appelle les sociétés à révéler par qui elles sont contrôlées et à fournir des informations détaillées sur leurs activités.

« Il n'y a pas eu de distribution de nourriture depuis longtemps. Les enfants ont

Les Angolais mêlés à l'Angolagate

Parmi les 26 disquettes informatiques trouvées dans l'appartement parisien de la secrétaire de Falcone, se trouvent des informations sur les versements effectués par Brenco au profit d'un certain nombre d'éminents Angolais. Parmi ces individus, Elísio de Figueiredo semblent avoir obtenu le plus. Comme nous l'avons déjà noté, de Figueiredo était le troisième ambassadeur angolais basé à Paris. Son rôle semble avoir été de faire la liaison entre le Président dos Santos et Falcone et Gaidamak. *Le Monde* rapporte : « On pense que l'ambassadeur, Elísio de Figueiredo, a également été rémunéré : M. Falcone lui aurait peut-être donné plus de 18 millions de dollars ». Le journal poursuit : « Isabelle Delubac [la secrétaire de Falcone] a déclaré aux enquêteurs « j'ai vu cette personne dans les bureaux de Brenco à plusieurs occasions ».[26]

D'après *Le Monde*, Falcone aurait affirmé « Je peux confirmer que nous avons donné de l'argent à M. Elisio de Figueiredo pour couvrir les coûts et les activités entreprises lors de ses missions ».[26] Pourquoi au juste était-il nécessaire qu'un particulier couvre les frais d'un fonctionnaire du gouvernement angolais agissant en sa capacité officielle ? Cela n'est pas clair. *Le Monde* poursuivait : « L'homme d'affaires a également précisé que « dans le contexte de ces missions », les fonds étaient transférés à d'autres personnalités angolaises, telles que le Ministre adjoint du Ministère de l'Intérieur, chef des services secrets, M. Meala ». Falcone aurait dit : « Je veux être clair, cela avait pour but de faciliter les choses et non pas d'acheter les gens. En d'autres termes, ce n'est pas de la corruption, mais ça s'inscrit dans la logique des choses là-bas en Angola ».[26] A la lumière du scandale d'Enron, sans doute Falcone estimait aussi que le don de 100 000 dollars au profit de la campagne électorale de Bush s'inscrivait «... dans la logique des choses là-bas... [aux Etats-Unis] ».

Cette déclaration éloquente, qui laisse entendre que les devoirs publics sont considérés comme une forme de propriété publique par l'élite au pouvoir en Angola, représente un point de vue qui doit certainement être contesté. Il est également intéressant de voir que Falcone semble avoir le même point de vue que Bernard Guillet, Secrétaire de France-Afrique-Orient, qui a dit : « M. Falcone, qui comme moi connaît bien les Etats-Unis, pense que le lobbying est nécessaire. Je suis conscient qu'en France le système judiciaire l'associe à tort à au trafic d'influence ».[116]

Le Président dos Santos confirme les suspicions au sujet de l'Angolagate

La vive réaction du Président dos Santos au scandale de l'Angolagate semble confirmer, plus ou moins, la plupart des suspicions et accusations exprimées par le pouvoir judiciaire français. Il est difficile de voir comment le Président aurait pu aggraver encore la situation en essayant de limiter les dégâts. Les commentaires les plus éloquents du Président ont été exprimés dans son discours de bienvenu à l'ambassadeur français le 23 février 2001. Dans un extraordinaire discours, dos Santos accusait « les agents de l'Etat français » de se concilier « les conditions d'empoisonnement de l'esprit et de campagnes diffamatoires affectant la réputation des entités angolaises et nuisant aux intérêts du gouvernement angolais... ».[145]

Après avoir déclaré qu'il n'avait nullement l'intention de s'immiscer dans les affaires internes de la France, le Président a ensuite fait exactement le contraire. Il a reconnu le rôle clé de Falcone et de ses activités, dont il a dit qu'ils avaient été approuvés par l'Etat français. Pour reprendre ses propres mots : « J'ai le devoir de reconnaître que certaines des personnes qui font actuellement l'objet de poursuites judiciaires en France ont énormément contribué au développement de l'amitié et de la coopération entre l'Angola et la France... ».[145] Il a ensuite poursuivi : « M. Pierre Falcone, par exemple, par l'intermédiaire de sa société, a apporté son soutien à l'Angola à un moment crucial de son histoire et grâce à son soutien, la démocratie et la séparation constitutionnelle de la justice et du pouvoir ont été préservées, des millions de personnes ont été protégées contre un génocide imminent et nous avons libéré nos villes des sièges militaires et du pilonnage massif et sans distinction qui causaient dévastation et désespoir ».[145]

Le Président dos Santos a alors confirmé les avantages commerciaux de ces accords pour la France en déclarant : « ... ce monsieur s'est occupé de questions sensibles qui avaient le consentement des autorités françaises et étaient très utiles à l'Angola. Nous avons interprété son action comme une preuve de confiance et d'amitié de la part de l'Etat français, et c'est pour cette raison que mon gouvernement à pris des décisions qui ont permis le développement spectaculaire de la coopération avec la France dans le secteur pétrolier et économiquement et financièrement ».[145] Il a de plus insisté sur le fait que ZTS-Osos n'était pas une société française et que le matériel acheté à la société n'avait pas transité sur le territoire français, soulignant que les armes provenaient de « ... pays en Europe de l'Est, et en particulier de Russie ».[145]

Le Président dos Santos a également fait remarquer que : « toute cette confusion délibérée avait déjà eu lieu avec M. Tarallo [sans doute une référence aux déclarations attribuées à l'ancien cadre d'Elf, André Tarallo, qui avait laissé entendre qu'Elf avait géré une boîte noire de 60 millions de dollars par an grâce à un compte en banque au Liechtenstein, utilisé pour verser des pots-de-vin à différents fonctionnaires de haut rang dans certains pays d'Afrique, y compris l'Angola] et je dois vous confesser, Monsieur l'ambassadeur, que cette situation nous a laissé tout simplement perplexes ».[145]

Finalement, après avoir implicitement fait le lien entre les succès des intérêts commerciaux français et les activités de Pierre Falcone, le Président a mis en garde contre les conséquences de l'inaction pour mettre fin aux poursuites judiciaires actuelles, car « l'amitié c'est comme une plante qui meurt si on ne l'arrose pas et ne la nourrit pas régulièrement. Je pense que c'est maintenant à votre gouvernement, à travers des gestes pratiques, de faire plus pour l'amitié et la coopération entre nos deux peuples. Et c'est avec ce sentiment que je vous accueille et vous souhaite du succès dans la réalisation de votre mission ».'[145] En termes diplomatiques, le Président a non seulement exprimé un point de vue intéressant de non-intervention, mais il a également tendu un calice empoisonné au nouvel ambassadeur.

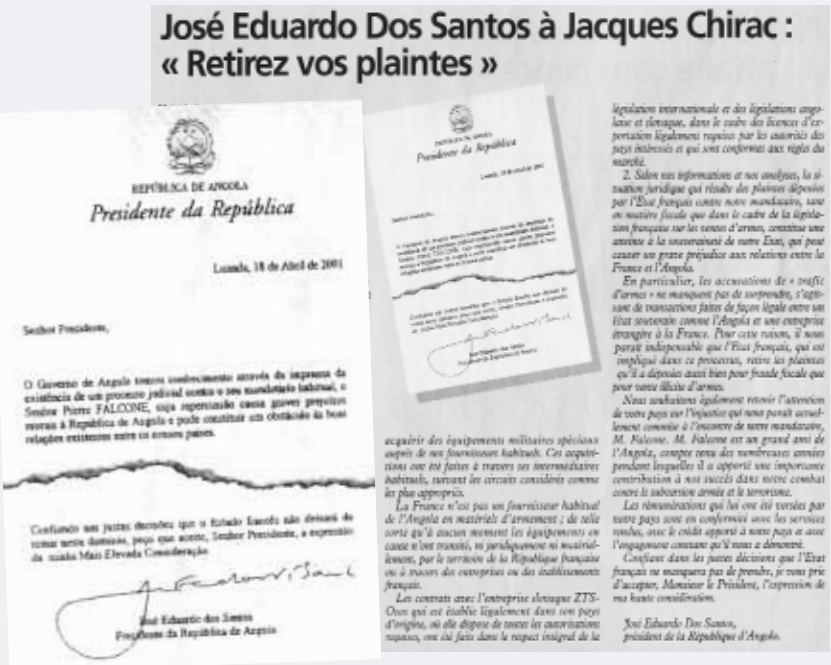
José Eduardo Dos Santos à Jacques Chirac : « Retirez vos plaintes »

REPÚBLICA DE ANGOLA
Presidente da República

Luanda, 18 de Abril de 2001

Senhor Presidente,

O Governo de Angola tomou conhecimento através da imprensa da existência de um processo judicial contra o seu mandatário habitual, o Senhor Pierre FALCONE, cuja representação causa graves prejuízos morais à República de Angola e pode constituir um obstáculo às boas relações existentes entre os nossos países.

Confiando em justas decisões que o Estado Francês não deixará de tomar nesta matéria, peço que aceite, Senhor Presidente, a expressão da minha Mais Elevada Consideração.

José Eduardo dos Santos
Presidente da República de Angola

Presidente da República

acquérir des équipements militaires spéciaux auprès de nos fournisseurs habituels. Ces acquisitions ont été faites à travers ses intermédiaires habituels, suivant les circuits considérés comme les plus appropriés.

La France n'est pas un fournisseur habituel de l'Angola en matériels d'armement ; de telle sorte qu'à aucun moment les équipements en cause n'ont transité, ni juridiquement ni matériellement, par le territoire de la République française ou à travers des entreprises ou des établissements français.

Les contrats avec l'entreprise slovaque ZTS-Osos qui est établie légalement dans son pays d'origine, où elle dispose de toutes les autorisations requises, ont été faits dans le respect intégral de la législation internationale et des législations angolaise et slovaque, dans le cadre des licences d'exportation légalement requises par les autorités des pays intéressés et qui sont conformes aux règles du marché.

2. Selon nos informations et nos analyses, la situation juridique qui résulte des plaintes déposées par l'Etat français contre notre mandataire, sans en matière fiscale que dans le cadre de la législation française sur les ventes d'armes, constitue une atteinte à la souveraineté de notre Etat, qui peut causer un grave préjudice aux relations entre la France et l'Angola.

En particulier, les accusations de « trafic d'armes » ne manquent pas de surprendre, s'agissant de transactions faites de façon légale entre un Etat souverain comme l'Angola et une entreprise étrangère à la France. Pour cette raison, il nous paraît indispensable que l'Etat français, qui est impliqué dans ce processus, retire les plaintes qu'il a déposées aussi bien pour fraude fiscale que pour vente illicite d'armes.

Nous souhaitons également retenir l'attention de votre pays sur l'injustice qui nous paraît actuellement commise à l'encontre de notre mandataire, M. Falcone. M. Falcone est un grand ami de l'Angola, compte tenu des nombreuses années pendant lesquelles il a apporté une importante contribution à nos succès dans notre combat contre la subversion armée et le terrorisme.

Les rémunérations qui lui ont été versées par notre pays sont en conformité avec les services rendus, avec le crédit apporté à notre pays et avec l'engagement constant qu'il nous a démontré.

Confiant dans les justes décisions que l'Etat français ne manquera pas de prendre, je vous prie d'accepter, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

José Eduardo Dos Santos,
président de la République d'Angola.

Dos Santos étend sa non-ingérence dans les affaires judiciaires françaises en présentant son cas à Chirac. La lettre de dos Santos à Chirac datant d'avril 2001, publiée dans *Le Nouvel Observateur*.

faim. Pour les nourrir, il faut aller dans les champs très loin... J'ai mal à la tête ! J'ai

PARTIE II : LA COMPLICITÉ DES SOCIÉTÉS PÉTROLIÈRES

5 Introduction

GLOBAL WITNESS Global Witness croit fermement que les sociétés pétrolières internationales sont complices des abus économiques de l'élite au pouvoir en Angola et de la perpétuation de la guerre parce qu'elles choisissent de ne pas publier les chiffres des revenus qu'elles paient à l'État angolais, empêchant ainsi la population angolaise de demander des comptes à son gouvernement sur l'utilisation de ces revenus.

Cette partie examine le comportement des sociétés pétrolières à cet égard. Elle présente d'abord brièvement l'histoire du secteur pétrolier en Angola ainsi que les acteurs principaux de l'industrie. Après un examen des obligations actuelles en matière de déclaration fiscale dans les pays développés, la discussion se concentre sur le dialogue de Global Witness avec les sociétés pétrolières opérant en Angola après la publication du rapport « Un réveil brut » en 1999. Ce dialogue avait pour but de faciliter l'action volontaire des sociétés pour l'adoption d'un système de transparence totale et pour rendre publics les détails de leurs paiements consolidés aux gouvernements nationaux. Les objections répétées à la publication de ces informations (alors que les sociétés fournissent systématiquement de telles informations dans les pays développés du Nord) sont évaluées et, Global Witness pense qu'elles sont réprouvables.

Bien que certaines sociétés les plus progressistes reconnaissent leur responsabilité en ce qui concerne la publication de ces informations, jusqu'ici seule la société BP a annoncé publiquement son intention de dévoiler les chiffres nécessaires (quand sa production de pétrole dans le pays commencera). L'annonce de l'intention de BP de « faire ce qu'il faut » a attiré toute une batterie de menaces voilées de la part de la société pétrolière angolaise, Sonangol. L'extraordinaire lettre confidentielle que Sonangol a envoyé à BP est reproduite dans le chapitre « Réponse des sociétés – BP Amoco ».

La réponse rapide de l'élite angolaise a révélé les limitations des initiatives volontaires sur la transparence et mis en exergue le besoin d'un contrôle par les autorités de contrôle financier du Nord, telles que la Commission américaine des titres et des échanges ou l'Agence britannique des services financiers. Un chapitre intitulé « Contrôler les déclarations de paiement » analyse ce cas ; une section sur « Les risques de complicité pour les sociétés » montre aussi les dangers de la non-transparence pour les investisseurs et les actionnaires.

Le Programme contrôlé par le personnel du FMI en Angola est également examiné et l'intégrité des sociétés pétrolières par rapport à leur refus de publier leurs informations est mise en question au vu de ce qui constitue un comportement responsable des sociétés dans un certain nombre de forums internationaux. Les informations qui sont maintenant divulguées par le Diagnostic du Secteur Pétrolier du FMI suggèrent qu'en 2001, près de 1,4 milliard de dollars américains en revenus et emprunts – ce qui représente un tiers des revenus de l'État angolais qui s'élèvent à 3 à 5 milliards de dollars – ne peuvent pas être localisés. Un employé de la Banque Mondiale déclare dans une courrier : « Les missions successives du FMI/Banque Mondiale au cours de ces dernières années ont travaillé sur les informations fournies par les autorités et ont trouvé des dépenses importantes non justifiées équivalentes à un tiers et la moitié des revenus fiscaux déclarés. Malheureusement, ces problèmes n'ont toujours pas été résolus et le personnel du FMI attend des explications sur l'utilisation d'environ 1,4 milliard de dollars de revenus fiscaux et prêts externes en 2001. Ces calculs sont dérivés des seules informations du gouvernement. Les informations sur les paiements des sociétés pétrolières sont maigres, puisque certaines sociétés invoquentles clauses de confidentialité et aucun cadre n'a été créé pour rendre-compte des paiements liés au pétrole. »

Les chiffres présentés à la fin de cette partie révèlent aussi pour la première fois le montant des impôts que chaque société pétrolière a payé au gouvernement angolais pour l'année 2000 et montrent un trou noir non justifié contenant une différence de 770 millions de dollars entre les données sur les revenus fournies par le Ministère du Pétrole et celles qui parviennent jusqu'au Ministère des Finances. Cela suggère que les différences actuelles mises à jour par le FMI révèlent un mode d'abus économique soutenu qui profite délibérément de la guerre civile et d'un gouvernement qui ne répond devant rien.

Tandis que l'élite angolaise et internationale s'enrichit grâce aux découvertes pétrolières au large de l'Angola, un enfant meurt toutes les trois minutes de maladies que l'on peut soigner et de malnutrition.

L'industrie pétrolière en Angola aujourd'hui

L'Angola est le deuxième pays producteur de pétrole en Afrique sub-saharienne, après le Nigéria. L'économie nationale est en grande partie dépendante du secteur pétrolier, qui représente environ 86,5% des revenus du gouvernement.[150] Les terres au large de l'Angola ont acquis une réputation mondiale pour la production de pétrole, avec deux tiers des puits de prospection découvrant du pétrole, contre un taux de réussite de 50% dans les eaux profondes du Nigéria[151] et une moyenne mondiale d'environ 15%.[152] Cela a suscité un grand intérêt pour les nouvelles zones potentielles de prospection de la part de l'ensemble des grands acteurs mondiaux du secteur pétrolier. En 1999, les analystes prédisaient un investissement potentiel de 18 milliards de dollars américains sur les quatre années

mal aux bras et aux pieds ! C'est à 50 kilomètres ! Il faut faire le trajet la nuit, à

Le développement de l'industrie pétrolière en Angola.

L'industrie pétrolière en Angola a commencé en 1955 avec la découverte de pétrole par Petrofina dans la vallée de Kwanza. L'industrie s'est développée avec la découverte de gisements offshore dans l'enclave coloniale angolaise de Cabinda dans les années 60 par la *Cabinda Gulf Oil Company* (CABCOG), qui est devenue une filiale de Chevron en 1984.[143]

En 1978 et 1979, une enquête sismique de la plaque continentale au large de l'Angola a révélé d'autres gisements importants de pétrole. Cela a conduit à la création de 13 « blocs » en plus du premier bloc de Cabinda, le bloc 0, tous situés dans les eaux peu profondes de la côte angolaise. Après l'attribution de ces blocs, le gouvernement a créé 17 nouveaux blocs numérotés de 14 à 30 et s'étendant dans les eaux plus profondes au-delà des 14 premiers blocs, ceux-ci sont appelés « les blocs en eaux profondes ».[155] *(Voir carte ci-contre)*

En mai 1999, le gouvernement a attribué les trois premiers « blocs en eau profonde » : les blocs 31 à 33 acquis respectivement par BP-Amoco, Elf et ExxonMobil. En septembre 2001, le quatrième bloc ultra profond, le bloc 34, a été attribué à Sonangol, avec l'assistance technique de Norsk Hydro.[146]

En théorie, chaque bloc est attribué grâce à un processus d'appel d'offre et une fois que le bloc est attribué, une « prime à la signature » est payée par chacune des sociétés du bloc. Il s'agit d'un paiement non remboursable que les sociétés annoncent qu'elles vont payer dans leur déclaration d'offre si leur offre est couronnée de succès. Une fois que le processus d'appel d'offre est terminé, un « Exploitant » est choisi. L' « Exploitant » est la société qui sera responsable du développement du bloc, et prendra des décisions clés sur le montant des investissements, la conception des équipements nécessaires et leur déploiement ultérieur pour s'assurer que le développement du bloc est réalisé de la façon la plus efficace possible. Les associés contribuent souvent au développement du bloc sous la direction de l'Exploitant. Ils sont en fait co-investisseurs et le partage ultérieur des profits est déterminé par la part qu'ils détiennent.[143]

Législation clé

Pour une discussion rapide des autres aspects de la législation liés à l'exploitation pétrolière, se rapporter au rapport de Global Witness de décembre 1999, « Un réveil brut ». Il est toutefois bon de rappeler ici les points suivants :

Dans le cadre de la loi angolaise No 13/78 du 26 Août 1978 [147], il est établi que **« tout gisement d'hydrocarbures liquides ou gazeux qui se trouve sous terre ou sous la plaque continentale sur le territoire national, jusqu'à la limite des eaux juridictionnelles de la République Populaire d'Angola, ou sur tout territoire sur lequel l'Angola exerce sa souveraineté, tel que cela est établi par les conventions internationales, *appartient au peuple angolais* [148], sous la forme de propriété de l'État. »**

Pour toute discussion sur les mérites de la transparence du secteur pétrolier en Angola, cette partie de la législation est très importante. Si, comme cela est établi dans le texte ci-dessus, « les hydrocarbures liquides et gazeux » sont des ressources naturelles qui appartiennent au peuple angolais, alors le peuple angolais a sans aucun doute le droit d'avoir accès aux informations concernant le revenu généré à partir de l'exploitation de **leurs** ressources naturelles. Actuellement, les Angolais n'ont pas accès à ces informations et on les dissuade activement d'essayer de les obtenir.

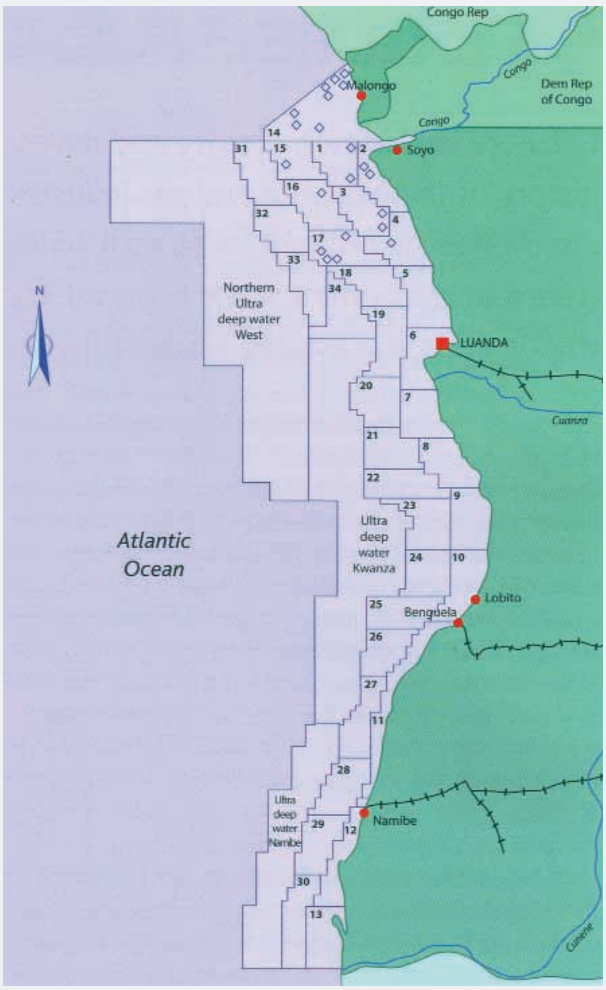

Les blocs pétroliers offshore de l'Angola.

Les contracts d'exploitation des blocs pétroliers

Jusqu'en 1979, le forme préférée de relation contractuelle était l' « Accord de Joint-Venture ». La majorité (en pourcentage de la production pétrolière angolaise totale) des blocs pétroliers *en cours d'exploitation* font l'objet d'accords de joint-venture selon lesquels chaque société prend un pourcentage de la licence et il est exigé de chaque société qu'elle paye les coûts de développement et d'exploitation en fonction du pourcentage qu'elle détient. Après paiement des impôts et des royalties, les sociétés reçoivent ensuite les bénéfices restants en fonction de leur part. Dans ce type d'accord, Sonangol doit payer d'avance les coûts de développement tout comme les autres exploitants du bloc.[143] Actuellement, le plus important bloc en joint-venture en cours d'exploitation est le bloc 0 de Cabinda exploité par Chevron, qui extrait environ 70% de la production pétrolière angolaise.[155] Les autres principaux centres de production sont le bloc 3, au large de la côte septentrionale, le bloc 1 et le bloc 2, tous les deux au large de Soyo.[143]

Depuis 1979 la forme préférée d'accord est l'Accord de Partage de la Production (APP). Dans ce cas, les sociétés d'exploitation pétrolière agissent en tant qu'entrepreneur auprès de Sonangol et encourent la totalité des coûts ainsi que le risque lié à la prospection et au développement des champs de pétrole dans les blocs. Etant donné que Sonangol est en réalité également un associé, ses coûts sont en général encourus par les autres partenaires du bloc durant cette phase préliminaire. Les coûts de développement et la gestion des installations de production sont couverts par un pourcentage de la production de pétrole (qui peut atteindre jusqu'à 50%), connu sous le nom de « coût pétrole ». Après le paiement des impôts dus au gouvernement, le « profit pétrole » est divisé entre les actionnaires et Sonangol en fonction de leur participation dans le bloc.[143]

travers la « mata » (brousse) ou la tropa (l'armée du gouvernement)... te prends.

Les dix premières sociétés pétrolières en Angola

Les dix sociétés pétrolières les plus actives aujourd'hui en Angola sont présentées ci-dessous[146, 149], avec les blocs qu'elles détiennent et leur rôle dans les blocs, que se soit en tant qu'Entrepreneur (en vert) ou en tant qu'associé (en noir). Les blocs en cours d'exploitation sont marqués ⛽.

Sonangol	TotalFinaElf	ExxonMobil	ChevronTexaco	Agip	BP-Amoco
Angola	*France/Belgique*	*Etats-Unis*	*Etats-Unis*	*Italie*	*Royaume-Uni*
Bloc/Participation dans bloc (%)	*Bloc/Participation dans bloc (%)*	*Bloc/Participation dans bloc (%)*	*Bloc/Participation dans bloc (%)*	*Bloc/Participation dans bloc (%)*	*Bloc/Participation dans bloc (%)*
4 Kiabo (100%) ⛽	3/85-91 (53,34%) ⛽	15 (40%)	0/A, B & C (39,2%) ⛽	1 Safueiro (50%) ⛽	5 (27,5%)
5 (30%)	17 (40%) ⛽	20 (50%)	14 (31%) ⛽	25 (40%)	18 (50%)
3 (100%)	Zone A (49%) ⛽	24 (50%)	2/80-85 (20%) ⛽	0/A, B & C (9,8%) ⛽	31 (26,67%)
34 (20%)	Zone B (32,6%) ⛽	33 (45%)	9 (40%)	3/85-91 (16%) ⛽	17 (16,67%) ⛽
0/A, B & C (41%) ⛽	3/80 (50%)	17 (20%) ⛽	22 (40%)	14 (20%) ⛽	15 (26,67%)
2/80-85 (25%) ⛽	19 (30%)	9 (35%)	Zone B (16,4%) ⛽	3/80 (15%)	21 (20%)
3/85-91 (6,67%) ⛽	32 (30%)	21 (20%)	20 (50%)	15 (20%)	
14 (20%) ⛽	0/A, B & C (10%) ⛽	22 (25%)			
Zone A (51%) ⛽	1 Safueiro (25%) ⛽	25 (35%)			
Zone B (51%) ⛽	2/80–85 (27,5%) ⛽	31 (25%)			
19 (20%)	14 (20%)	32 (15%)			
21 (20%)	31 (5%)				
22 (20%)	33 (15%)				
24 (20%)					
25 (25%)					
31 (20%)					
32 (20%)					
33 (20%)					
Cabinda N. (20%)					
Cabinda C. (20%)					
Cabinda S. (20%)					

Petrogal	Norsk Hydro	Statoil	Shell
Portugal	*Norvège*	*Norvège*	*Royaume-Uni/Pays-Bas*
Bloc/Participation dans bloc (%)	*Bloc/Participation dans bloc (%)*	*Bloc/Participation dans bloc (%)*	*Bloc/Participation dans bloc (%)*
1 Safueiro (10%) ⛽	34 (30%)	17 (13,33%) ⛽	18 (50%)
14 (9%) ⛽	17 (10%) ⛽	15 (13,33%)	21 (10%)
Cabinda C. (20%)	5 (27,5%)	31 (13,33%)	34 (15%)
32 (5%)	9 (10%)		
33 (5%)	25 (10%)		

suivantes.[153] Toutefois, la production pétrolière de l'Angola en 2000 est restée à près de 750 000 barils par jour (bpj).[154] Les analystes prévoient qu'avec le début de nouvelles productions elle va passer à 900 000 bpj en 2002, divisés par bloc de la façon suivante:[154]

Bloc	Production (bpj)
Bloc 0	500 000
Bloc 2	50 000
Bloc 3	95 000
Bloc 14	95 000
Bloc 17	100 000
Autres	60 000
Total	*900 000*

N.B. L'EIU ne précise pas quels sont les blocs correspondant à la catégorie « Autres ».

Les blocs attribués récemment tels que les blocs 15, 18 et 31-34 ainsi que les champs supplémentaires se trouvant sur les blocs déjà exploités ne devraient pas entrer en production avant un certain nombre d'années. Il est prévu que le bloc 15 d'Exxon Mobil commence à produire en 2004 avec une production maximale de 250 000 bpj. Le calendrier pour la première production des blocs 31-34 en eaux très profondes est plus difficile à prévoir étant donné les profondeurs immenses de l'eau et les exigences en ingénierie.[154, 155] Le prochain accroissement important de la production de pétrole en Angola commencera en 2002, tandis que le champ de Girassol du bloc 17 de TotalFinaElf a commencé à produire en décembre 2001.[154, 155, 156]

Malgré la régularité des communiqués de presse des sociétés d'exploitation pétrolière louant leurs dernières découvertes au cours de l'année passée, le développement progressif de l'industrie pétrolière en Angola n'a pas été que de la navigation en eaux calmes. Les relations entre le gouvernement et les sociétés se sont détériorées depuis la fin de l'année 2001, lorsque le Ministre du Pétrole, José Maria Botelho de Vasconcelos a déclaré que l'Angola voulait ralentir la vitesse de développement pour allonger le cycle de production dans les blocs en eaux très profondes de l'Angola.[157, 158] Ces conflits ont été incarnés par la dispute d'ExxonMobil avec Sonangol au sujet du développement du bloc 15. Le Ministre de Vasconcelos a accusé ExxonMobil de choisir une option technique inutilement couteuse pour développer le bloc et de ne pas s'en entretenir au préalable.[157, 158] Il a affirmé qu'une telle décision aurait un impact négatif sur la part des revenus du gouvernement générés par le pétrole exploité sur ce bloc.[157, 158] Il existe visiblement un conflit entre les intérêts légitimes de l'État angolais concernant la maximisation des revenus issus de ses ressources et les motivations de maximisation du profit des sociétés pétrolières, qui cherchent à maximiser leur rendement dans le temps le plus court possible.

D'après *l'Economist Intelligence Unit* (EIU) un autre raison du lent développement de certains nouveaux champs pétrolifères serait que Sonangol est à court d'argent.[154] Ceci est surprenant étant donné la série d'emprunts que Sonangol a obtenus auprès de banques internationales *(Voir Prêts internationaux à l'Angola, page 51)*. L'EIU fait remarquer que des sources au sein de l'industrie ont suggéré que cela était dû à des détournements d'argent de la part de Sonangol, sans être plus précis.[152, 154] Si cela est vrai, ce devrait être une préoccupation majeure pour le FMI.

Les primes à la signature et l'attribution des blocs 31 à 33.

La valeur des primes à la signature a augmenté de façon spectaculaire pour l'attribution de blocs en eaux très profondes. Dans le passé, l'attribution des contrats était déterminée sur la base de la présentation au gouvernement par une société donnée d'un plan détaillé de création et de gestion d'un bloc pétrolier précisant le partage des bénéfices tel que déterminé lors des négociations. Des sources à Luanda indiquent qu'à présent les décisions clés concernant l'attribution des blocs pétroliers sont prises au plus haut niveau et les attributions de permis sont biaisées en faveur de critères politiques plutôt que techniques.[155]

En 1992, le nouveau directeur de Sonangol, Joaquim

Ici, ces troupes, les Commandos, se comportent bien. Pas de problème. Mais la

Duarte da Costa David, nommé par le Président dos Santos, a introduit le concept du paiement d'une prime non remboursable exceptionnelle à la signature, pratique courante dans d'autres pays producteurs de pétrole.[155]

D'après les experts Wood Mackenzie,[159] le montant de la prime à la signature pour le bloc 17 payé en janvier 1993 était de 6 millions de dollars américains. Sur la base des données présentées dans le tableau ci-dessous, on peut calculer que le montant moyen des primes payées entre la signature du bloc 17 et celle du bloc 21 en janvier 1999 est de 17,6 millions de dollars américains, avec un maximum de 45 millions de dollars pour le bloc 21. Les blocs 24 et 25 ont attiré des offres légèrement plus élevées de 70 et 60 millions de dollars américains respectivement.[159] Même en prenant en compte ces paiements plus élevés, les différentes sociétés ont payé en moyenne 5 361 dollars américains par km² pour ces blocs.

Etant donné l'intérêt énorme suscité par les blocs 31-33, il était très probable que le montant des primes soit plus élevé que les primes versées jusque là. Mais des sources indiquent que les sociétés ont considérablement sous-estimé les demandes d'avances de la Présidence et plutôt que de payer les 100 millions estimés pour chaque bloc, elles ont été forcées de payer des sommes beaucoup plus importantes.[155] Les estimations de Wood Mackenzie suggèrent que 400, 250 et 350 millions de dollars américains ont été versés pour les blocs 31 à 33 respectivement.[159] « Un réveil brut » indiquait que le montant total des primes à la signature était d'environ 870 millions de dollars américains (environ 20% du budget national pour l'année 1999). En d'autres termes, pour des blocs de taille comparable à ceux déjà mentionnés, les sociétés intervenant sur les blocs 31 à 33 étaient prêtes à payer en moyenne 63 688 dollars américains par km², ce qui représente plus de dix fois (1 179%) la moyenne des 11 paiements précédents.

Interrogées sur le montant de ces primes à la signature, les sociétés pétrolières ont de façon générale indiqué que ces montants n'étaient pas excessifs étant donné la superficie des blocs disponibles. Cela n'est pas exact : la superficie des blocs 31 à 33 est à peu près comparable à celle des blocs attribués précédemment. De même, Wood Mackenzie[159] suggère que les blocs 15, 17 et 18 pourraient contenir des réserves d'un volume comparable. Il semble donc que les nouveaux blocs ne contiennent pas 1 179% de pétrole en plus par rapport à ceux attribués auparavant.

D'un côté le gouvernement angolais devrait être félicité de tirer une avance maximale de l'industrie pétrolière internationale pour l'utilisation des ressources de l'Angola, particulièrement si ce revenu considérable était utilisé pour le développement constructif du pays. Au lieu de cela, comme « Un réveil brut » en faisait état, des sources indiquent qu'entre 400 et 500 millions de dollars américains (du montant total des primes à la signature pour les blocs 31 et 33) ont disparu au sein de la Présidence pour l'acquisition clandestine d'armes.[143] En l'absence de clarifications de la part des sociétés et du gouvernement angolais, des paiements si élevés apparaissent comme une perte de bénéfices potentiels pour le peuple angolais et peut-être comme une mauvaise affaire pour les sociétés et leurs actionnaires.

Tableau de l'estimation des montants des primes à la signature pour les blocs pétroliers en eaux profondes en Angola

Titre	Date	Superficie	Prime	Prime par superficie nette
		Km²	*US$ million*	*US$/Km²*
Bloc 17	Jan 1993	5 030	6	1 193
Bloc 16	Jan 1993	4 912	13	2 647
Bloc 15	Sep 1994	4 172	35	8 389
Bloc 14	Mar 1995	4 094	15	3 664
Bloc 20	Oct 1996	5 000	10	2 000
Bloc 18	Oct 1996	5 000	9	1 800
Bloc 22	Jan 1998	5 480	16	2 920
Bloc 19	Fev 1998	4 850	10	2 062
Bloc 21	Jan 1999	6 180	45	7 282
Bloc 24	Jan 1999	4 778	70	14 650
Bloc 25	Mar 1999	4 852	60	12 366
Bloc 31	Juin 1999	5 349	400	74 780
Bloc 32	Juin 1999	4 317	250	57 911
Bloc 33	Juin 1999	5 996	350	58 372
Total			*1 289*	

Source : Reproduit à partir d'un rapport ad hoc de Wood Mackenzie – Les montants des primes sont des estimations et les montants totaux versés peuvent inclure d'autres versements tels que des versementts pour des « projets sociaux ».

Pas de prise de responsabilité sans transparence

Depuis le lancement d' « Un réveil brut » en décembre 1999, Global Witness s'est engagé dans un dialogue avec les sociétés pétrolières opérant en Angola. Son but était d'élargir la définition de la responsabilité sociale des sociétés en discutant des arguments en faveur de la publication par les sociétés pétrolières des informations sur leurs paiements au gouvernement angolais – un concept que nous appellerons « la transparence totale ».

Le scandale de l'Angolagate tout comme les enquêtes de Global Witness montrent clairement qu'une proportion importante des revenus de l'État angolais, dont presque 87% sont tirés de la production de pétrole[159], fait l'objet d'un détournement par l'élite angolaise et que ce processus de pillage de l'État est intimement lié à l'évolution de la guerre.[160] Dans ce contexte, les Angolais n'ont pas la capacité de demander des comptes à leur gouvernement car le manque d'information sur les revenus de l'État les empêche de procéder à tout examen approfondi des pratiques actuelles. Comme aucune information de base sur les revenus du gouvernement n'est disponible, comment la population pourrait-elle demander des comptes sur les dépenses du gouvernement ? L'absence quasi totale de liberté de la presse ne fait qu'aggraver le problème.

Les sociétés opérant en Angola qui ne pratiquent pas une transparence totale se font complices du financement continue d'une guerre pratiquement privatisée et du vol massif des revenus de l'État à une échelle qui équivaut aux vols perpétrés par le Président Abacha au Nigéria et le Président Mobutu au Zaïre.[160] Cela ne veut pas dire que ces sociétés sont *directement* impliquées dans le processus de pillage de l'État, ou dans le paiement de pots-de-vin, bien que certaines le soient. Toutefois, étant donné que l'État tire la majorité de ses revenus du pétrole, revenus qui sont ensuite détournés, les sociétés d'exploitation pétrolière ne peuvent se décharger totalement de cette relation causale directe sans dévoiler le montant total de leurs paiements. Global Witness pense fermement que l'adoption d'un système transparent révélant le montant des revenus générés par l'industrie pétrolière en Angola créera par défaut la transparence pour la majeure partie des revenus de l'État, permettant ainsi à tous les citoyens angolais de commencer à demander des comptes à leur gouvernement quant à l'utilisation des avoirs de l'État. L'absence de transparence totale par les sociétés mine aussi l'esprit de la Loi No 13/78, qui établit que le pétrole angolais appartient au peuple angolais.

Global Witness appelle les sociétés à publier toutes les informations sur les impôts et autres paiements qu'elles effectuent au profit des gouvernements nationaux – comme cela est déjà systématiquement le cas en Europe, en Amérique du Nord et en Australasie. Bien que ce rapport mette l'accent sur l'Angola, les sociétés devraient publier les montants de tels paiements pour tous les pays où elles opèrent.

Pratiques actuelles de déclaration fiscale

Les sociétés inscrites au registre du commerce au Royaume-Uni

En Grande-Bretagne, les sociétés déposent leurs documents comptables de l'année auprès du greffier du Tribunal du Commerce, en conformité avec les Principes Comptables de Grande-Bretagne (UK Standard Accounting Principles). Ces Principes sont de façon générale conformes aux normes internationales. Les déclarations d'impôts sont présentées comme « paiement d'impôt au Royaume-Uni », ventilés et nets, et comme « taxation à l'étranger », non ventilés.[161]

Manifestement, si une société inscrite au registre du commerce au Royaume-Uni opère uniquement en Angola, tous les impôts enregistrés feraient référence aux impôts payés en Angola. C'est le cas de certaines filiales qui ont été créées dans le cadre des activités globales d'une société d'exploitation pétrolière en Angola, comme la filiale de BP en Angola, BP Exploration (Angola) Ltd, qui est inscrite au registre du commerce au Royaume-Uni. Toutefois, du point de vue du citoyen angolais, un tel scenario est déroutant : avant de pouvoir obtenir les informations concernant les paiements des sociétés pétrolières, il faut d'abord connaître le nom et l'endroit où sont inscrites les filiales concernées et cela nécessiterait de rassembler des informations à partir de nombreux endroits à travers le monde. Cette tâche est rendu encore plus difficile par le fait que la société mère déploie souvent un grand nombre de filiales, qui sont parfois en activité pour une période de temps très courte.

Encore pire, si une société inscrite au registre du commerce britannique a des activités dans un certain nombre de pays, les informations concernant les paiements d'impôts « à l'étranger » présentées dans les comptes annuels sont une fusion d'informations provenant des différents pays. Un examen des comptes annuels de telles sociétés ne révèlerait pas les paiements d'impôts en Angola. En principe, un citoyen intéressé pourrait alors contacter directement une société afin d'obtenir ces informations pour un seul endroit mais, bien entendu, dans le cas de l'Angola, les sociétés pétrolières ne donnent pas ce type d'informations.

Les sociétés non inscrites au registre du commerce au Royaume-Uni

Aux Etats-Unis, en Europe et dans les autres juridictions du monde développé, les informations sur le paiement des impôts par les sociétés opérant dans ces pays sont facilement accessibles puisqu'il est possible pour quelqu'un d'aller au tribunal du commerce et de demander ces informations directement. Toutefois, ces informations ne sont pas disponibles en Angola et dans d'autres pays moins bien réglementés. Ce manque d'information est aggravé par le fait que les juridictions les mieux réglementées n'appliquent pas la même qualité d'informations comptables pour leurs activités nationales et celles de l'étranger.

Etant donné que toutes les informations clés sont déjà disponibles pour les sociétés pétrolières, bien qu'elles ne soient pas facilement accessibles, Global Witness recommande les mesures suivantes dans le cadre de sa politique en faveur de la « transparence totale » :

Les sociétés mères devraient fournir une ventilation des impôts et autres paiements versés aux gouvernements nationaux pour tous les pays où elles opèrent. Par exemple, des informations devraient être fournies dans les rapports annuels consolidés de la société mère en plus des informations déjà disponibles dans ceux des filiales. Les informations devraient être présentées comme paiements nets totaux aux autorités nationales pour chaque pays et devraient être publiées à la fois dans les comptes rendus aux autorités de contrôle et dans les rapports annuels des sociétés mères et des filiales.

Les informations devraient être fournies dans la langue nationale de chaque pays ainsi que dans la langue du pays d'orgine de la société.

Les sociétés mères devraient publier le nom de chaque filiale et le lieu où elles sont inscrites et spécifier leurs lieux d'opération.

Il faut souligner que la publication de ces informations engagerait des coûts minimaux pour les sociétés concernées, étant donné qu'elles disposent déjà de ces informations à des fins de comptabilité interne.

6 Le dialogue avec les sociétés

LE DIALOGUE qui a suivi le lancement du rapport « Un réveil brut » en décembre 1999 consistait en des réunions en tête-à tête entre Global Witness et de nombreuses sociétés pétrolières clés. En octobre 2000 à Londres une réunion rassemblant plusieurs parties concernées et animée par le Ministère des Affaires étrangères britannique a également été organisé, durant laquelle la question de la transparence totale était au centre des discussions.

Certaines sociétés participant à ce dialogue ont répondu favorablement au principe de la transparence totale, aussi bien pour l'Angola que pour le reste du monde. Toutefois, un certain nombre d'objections et de malentendus qui ont été exprimés au cours de ces diverses réunions doivent également être abordés. Ils font l'objet d'une discussion ci-dessous.

1. Confidentialité des sociétés

Les sociétés ont suggéré que les demandes de transparence signifiaient que les sociétés pétrolières et leurs filiales devaient publier des informations confidentielles sur la société. Il a même été dit que Global Witness appelait les sociétés à publier des informations sur le processus d'adjudication d'un bloc lors de son déroulement.

Cela est faux. Global Witness ne s'intéresse pas au processus d'adjudication des blocs pétroliers lorsqu'il est en cours – il s'agit là manifestement d'informations confidentielles. On pourrait s'y intéresser si ce processus impliquait le paiement de pots-de-vin ou de paiements en nature ou si le processus d'acquisition des blocs ne faisait pas l'objet d'un processus ouvert d'adjudication. Dans des conditions normales, ce n'est qu'une fois le processus d'adjudication terminé et les entrepreneurs et leurs partenaires choisis que des révélations peuvent être faites au public.

De plus, il est difficile de comprendre pourquoi des informations de base sur le versement d'impôts et des primes à la signature devraient être confidentielles, quand il est évident que les sociétés fournissent déjà ce type d'informations dans leur pays d'origine. Il est clair que les sociétés font deux poids deux mesures : la transparence des sociétés semblent une nécessité pour les pays développés du Nord, mais une toute autre histoire pour les pays en développement du Sud. Global Witness appelle les sociétés à pratiquer la transparence pour l'ensemble de leurs activités, dans le monde entier.

2. Les sociétés pétrolières internationales sont les acteurs principaux

Les sociétés ont indiqué que leurs paiements au gouvernement angolais ne représentait pas la majorité de ses revenus pétroliers. Il a été suggéré que la majorité des revenus provenait des accords de partenariat avec Sonangol pour l'exploitation des blocs. Ainsi, si le but était d'étabir une estimation raisonnable des revenus de l'État, demander des informations sur leurs paiements aux sociétés pétrolières ne fournirait qu'une partie modeste des informations nécessaires.

Cette objection ne tient pas debout pour plusieurs raisons.

D'abord la majorité des revenus du gouvernement pour la prochaine décennie de production sera tirée de plus en plus du paiement des impôts par les sociétés pétrolières. Au cours de cette période, la majorité des revenus de l'État angolais provenant du pétrole sera tirée du paiement des impôts sur les sociétés et non pas des accords de partenariat

mais ils te battent... et te font porter des choses pour eux. » *– Un réfugié, début 2001*[a]

© Jeff Barbee / Panos Pictures

Torche de gaz – offshore angolais.

avec Sonangol. Global Witness est arrivé à cette conclusion en analysant les prévisions de BP-Statoil Alliance pour le le bloc 17.[162] (Pour de plus amples détails, voir « La queue de l'éléphant ou l'éléphant » – à droite).

La valeur de telles contributions fiscales a augmenté avec le paiement d'énormes primes à la signature des sociétés pétrolières. En juillet 1999, BP-Amoco, TotalFinaElf, ExxonMobil et leurs partenaires ont payé approximativement 870 millions de dollars américains en primes à la signature pour les blocs 31 à 33, générant environ 20% des revenus totaux du gouvernement pour cette année-là. Bien qu'il s'agisse là de paiements exceptionnels, on a assisté ces dernières années à des « enchères en or pour les blocs pétroliers » [155] ce qui a conduit à des paiements réguliers de primes en liquide à l'État angolais. Le bloc 34 attribué en 2001 a confirmé cette tendance avec la paiement d'une prime de 300 millions de dollars.[163]

Toute discussion sur l'importance des paiements effectués par les sociétés est incomplète si l'on ne prend pas aussi en compte le fait que la majorité de la part de production de Sonangol est utilisée pour payer les intérêts de la dette de l'Angola. Il est presque impossible d'être précis en raison de l'absence de transparence mais certaines sources indiquent que la part de production pétrolière du gouvernement a déjà été hypothéquée pour les trois ou quatre années à venir pour subvenir aux besoins de prêts antérieurs *(Voir Prêts internationaux à l'Angola – page 51)*.[155] La majorité des revenus utilisables du gouvernement (c-à-d les revenus disponibles après avoir soustrait les montants nécessaires aux paiements des intérêts de la dette) continueront à provenir des impôts et du paiement de primes exceptionnelles par les sociétés pétrolières.

Cette objection laisse aussi de côté le problème de fond de savoir pourquoi, si les paiements des sociétés sont peu importants, ces dernières sont de connivence avec le gouvernement angolais pour ne pas les publier clairement et de façon transparente.

La queue de l'éléphant ou l'éléphant – la contribution réelle des sociétés pétrolières aux revenus de l'État angolais

Les sociétés pétrolières fournissent des revenus au gouvernement en lui versant des impôts, des primes et des récompenses auxquels s'ajoutent les revenus pétroliers générés par Sonangol grâce aux partages des ventes de pétrole et à ses concessions. Toutefois, certaines sociétés pétrolières soutiennent que leurs impôts représentent une contribution minimale aux revenus du gouvernement par rapport aux accords de partage des bénéfices de Sonangol. Une société a utilisé une analogie pour parler des paiements effectués par les sociétés pétrolières internationales en disant qu'ils étaient la queue de l'éléphant et non l'éléphant lui-même (qui serait les revenus de Sonangol). Toutefois, Global Witness peut révéler que sur le moyen terme, loin d'être des « donateurs mineurs », les sociétés pétrolières sont les principaux contributeurs aux revenus de l'État angolais.

L'analyse suivante commandée par BP-Statoil Alliance s'appuie sur des calculs effectués en 1997 par *Environmental Resources Management*, pour le bloc 17, un bloc en eaux profondes qui a commencé à produire en décembre 2001.[156] Dans un avenir proche, la majorité des revenus de l'Angola commencera à être tirée de blocs pétroliers aussi récents que celui-là *(Voir L'industrie pétrolière en Angola aujourd'hui, page 33)*. Bien que la production pétrolière initialement prévue pour le bloc 17 ait été sur-évaluée, les contributions relatives des impôts de la société et du partage des profits de Sonangol sont maintenues.

Les informations de BP-Statoil Alliance montrent que les impôts versés par les sociétés pétrolières représentent environ 68% des revenus du gouvernement au cours des neuf premières années de production. La parité relative entre le paiement des impôts et la part de production de Sonangol est atteinte seulement à la dixième année et dans l'ensemble il est prévu que le pourcentage moyen des revenus du gouvernment angolais tirés des impôts payés par les sociétés pétrolières pour la durée de vie estimée du champ soit de 43,74%.

Etant donné qu'il est prévu que la production pétrolière de l'Angola passe d'accords de joint-venture à des accords de partage de la production tel que celui passé pour le bloc 17, la majorité des revenus du gouvernement vont être tirés d'un programme de paiement similaire. En d'autres termes, sur les 5 à 15 années à venir (et probablement plus au fur et à mesure que d'autres blocs sont attribués à de nouveaux exploitants et entrent en production), l'Angola va entrer dans une phase où 60% des revenus du gouvernement proviendront du paiement des impôts par les sociétés.

Sur le court et le moyen terme, il semble donc que les sociétés pétrolières sont l'éléphant et non pas seulement sa queue.

Impôts versés par les sociétés pétrolières contre la part de profit de Sonangol

Source : Estimations pour le bloc 17 basées sur l'information de BP-Statoil Alliance

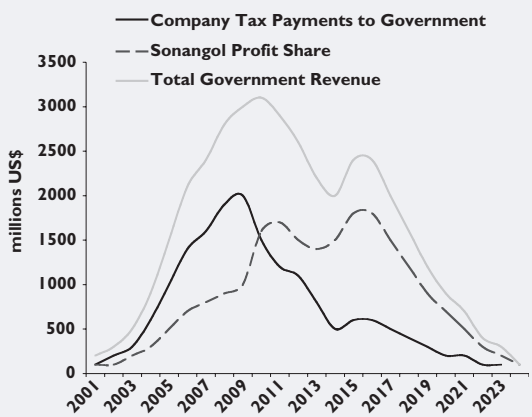

« Quand cette attaque a eu lieu, j'étais en bas près de la rivière en train de faire la

3. Le rôle du Fonds Monétaire International (FMI)

Les sociétés ont suggéré que la meilleure solution serait la publication d'informations générées par l'étude intitulée « Diagnostic pétrolier » dans le cadre du Programme contrôlé par le personnel du FMI.

Global Witness pense que bien que le processus initié par le FMI soit important, il n'est pas suffisant. Il existe un certain nombre de problèmes à prendre cette approche comme réponse au manque d'informations sur les revenus pétroliers mises à la disposition du public en Angola. Cette approche présuppose que les résultats du diagnostic pétrolier du FMI seront et approfondis et mis à la disposition du public. Cela dépendra surtout de la qualité des informations mises à la disposition de l'équipe de KPMG et de savoir si le gouvernement permettra aux résultats d'être présentés au public de façon satisfaisante. De plus, une action du FMI en Angola ne peut remplacer la transparence totale des sociétés pétrolières dans tous les pays où elles opèrent, puisque le diagnostic pétrolier est spécifique à l'Angola. *(Pour une discussion plus approfondie, voir encadré « le FMI et l'Angola » – à droite).*

4. Les accords de confidentialité

Les sociétés ont signé des clauses de confidentialité dans leurs accords de partage de la production avec Sonangol et sont donc réticentes à publier des informations sur les paiements.

Cela est préoccupant car cela représente un autre niveau de contrôle sur la mise à disposition d'informations auprès du public angolais et fournit aux sociétés une excuse pour ne pas accroître la transparence. En accédant à la demande d'un accord de confidentialité empêchant la publication des montants versés à l'État, dans le fond les sociétés aident et se font complice de l'absence continue de transparence de la part du gouvernement.

Est-ce que la clause de confidentialité couvre les impôts versés au gouvernement ?

D'avis juridique en matière de droit commercial, il est douteux que les clauses de confidentialité empêchent les sociétés de révéler le montant de leurs impôts. L'accord du partage de la production est un accord de partenariat entre l'exploitant (c-à-d la société pétrolière) et Sonangol, ce qui suppose que le secret ne s'applique qu'aux deux sociétés impliquées et non au revenu généré ou aux impôts dus au gouvernement. Cela suggère que les sociétés devraient être libres de publier les montants des revenus générés à partir d'un bloc particulier et des paiements d'impôts au gouvernement angolais qui en découlent. De plus, BP a montré que la fusion des informations de plusieurs blocs fournit une solution quant à la confidentialité sur les paiements à Sonangol.

Publiez ce que vous payez !

Etant donné l'importance des investissements, les compétences en gestion, les capacités techniques, le poids financier et l'expérience requis pour développer et exploiter avec succès les blocs en eaux profondes et très profondes en Angola, il est clair qu'un nombre limité seulement de sociétés possèdent l'ensemble des aptitudes requises pour cela. Il s'agit essentiellement des grands pétroliers : ExxonMobil, ChevronTexaco, TotalFinaElf, BP-Amoco et Royal Dutch/Shell – et des moins grands tels que Norsk Hydro et Statoil, bien que la plupart de ces derniers exigeraient sans doute un partenariat avec d'autres étant donné le poids financier du développement de ces blocs.

En conséquence, il existe un petit nombre seulement d'acteurs sur le marché pétrolier et Global Witness pense que ces derniers devraient formuler une approche commune sur la question de la transparence et s'assurer qu'aucune clause de confidentialité signée ne couvre la confidentialité sur les paiements de base à l'État. Il est peu probable qu'un accord commun de publier ces informations conduisent à une réallocation des blocs pétroliers à d'autres preneurs.

En tout cas, il est évident que beaucoup d'informations sont déjà divulguées. Par exemple, le bureau d'études Wood Mackenzie semble avoir eu largement accès à de telles informations, qui sont disponibles à l'achat. De telles fuites n'enlèvent pas aux sociétés leurs obligations normales : il est évidemment inacceptable d'attendre des citoyens angolais de devoir payer des montants importants à un bureau d'études étranger pour obtenir des informations sur leurs propres ressources. Les avantages de la confidentialité sont encore remis en question par le fait que Sonangal a déclaré publiquement le montant de la prime à la signature versée pour les blocs 31 à 33 au cours d'une conférence pétrolières organisée à Londres en 1999. [155]

Le FMI et l'Angola

Début avril 2000, le gouvernement angolais et le FMI ont initié, en Angola, un programme visant à réduire l'inflation, à améliorer la transparence dans les activités du secteur public et à débuter la mise en oeuvre de réformes structurelles décisives. ce programme est appelé le Programme contrôlé par le personnel du FMI (PCP). Le FMI et son partenaire, la Banque Mondiale, considère que le PCP est un premier pas essentiel pour garantir le soutien financier international dans le cadre d'un programme de redressement de l'économie.[164] En d'autres termes, il est reconnu de façon implicite qu'après le PCP, le FMI commencera les négociations pour la mise en place d'un programme financier dans le pays. Le PCP comprend un exercice connu sous le nom de « Diagnostic pétrolier ». Il ne s'agit pas d'un audit complet des revenus pétroliers ni d'une étude rétrospective qui examinera les allégations passées sur les détournement des fonds de l'État. Au lieu de cela, il est prévu que l'étude examine si le montant des revenus générés par les sociétés pétrolières au cours de l'année dernière est le même que le montant déposé à la Banque Nationale d'Angola.[165] Cet exercice comptable sera utilisé pour former des fonctionnaires angolais.

Le diagnostic pétrolier est d'une importance majeure car il s'agit potentiellement d'un outil très puissant pour parvenir à la transparence dans le secteur pétrolier. Toutefois, il existe un certain nombre de problèmes par rapport à la façon dont le processus a été établi, problèmes qui sont aggravés par le fait qu'il y a eu récemment une multitude de retards dans la mise à disposition des informations au FMI et à la Banque Mondiale.[166]

C'est en avril 2000 qu'on est parvenu à une accord initial pour mener ce diagnostic mais il n'est entré en vigueur qu'en novembre 2000 quand le gouvernement angolais a annoncé qu'il avait accordé un contrat de 1,6 million de dollars américains à l'entreprise internationale de consultance et de comptabilité KPMG. La mission de KPMG comporte deux phases:[165]

La première phase était de mener une évaluation de la situation actuelle. KPMG devait rassembler et évaluer les informations pertinentes de ces dernières années dans une banque de données. Ces informations comprenaient les estimations actuelles des réserves confirmées et des réserves probables, le volume actuel de production de pétrole et le volume prévu, le volume total des exportations et leur valeur, et la division des recettes des ventes entre les sociétés d'exploitation, Sonangol et le gouvernement. Pour cela, la version finale des audits privés des comptes des sociétés pétrolières et des entités publiques comme Sonangol et la Banque Nationale d'Angola était requise. Une attention particulière devait être portée au fonctionnement des facilités financières, telles que le « Cabinda Trust » et le « Soyo Palanca Trust », les facilités de crédits à l'exportation du gouvernement au gouvernement, ainsi que la situation des dettes croisées entre plusieurs entités telles que Sonangol, la Banque Nationale et le Ministère des Finances.

Sur la base des informations réunies, les consultants devaient fournir des prévisions sur 5 ans des revenus attendus des activités pétrolières et instituer un système de contrôle pour comparer les prévisions avec les revenus réels perçus. KPMG devait former leurs homologues angolais sur les procédures utilisées et rendre compte de toute variation.

lessive. A mon retour, j'ai rencontré des gens qui m'ont dit que l'UNITA était là

Sans transparence sur les revenus de l'Etat, quel est l'avenir des nombreux enfants angolais réfugiés ?

Un rapport final détaillé devait être produit 18 mois après le commencement du projet. Des recommandations pour améliorer les accords institutionnels de contrôle et la transparence dans les transactions financières liées à l'exploitation pétrolière devaient être formulées auprès du gouvernement et copiées à la Banque Mondiale et au FMI.

La deuxième phase du diagnostic du FMI portait sur le maintien et le suivi des revenus. Il était estimé que cette phase représenterait 15% de l'effort total et durerait 12 mois supplémentaires durant lesquels les auditeurs devaient achever la formation de leurs homologues et s'assurer que le système de suivi et la banque de données étaient bien maintenus.

Si elle était totalement et minutieusement mise en oeuvre et si les rapports appropriés étaient mis à la disposition du public, l'étude du diagnostic pétrolier aboutirait certainement à une plus grande transparence dans la gestion des revenus pétroliers en Angola. Toutefois, cette étude présente un certain nombre de limitations. L'organisation Human Rights Watch en a fait une critique détaillée.[167] Parmi les objections les plus pertinentes on trouve les suivantes :

Bien que l'un des objectifs clés du diagnostic soit la transparence, le gouvernement angolais n'a pas clairement pris l'engagement de rendre publics les rapports de KPMG.[167] Les menaces récentes de Sonangol adressées aux sociétés pétrolières concernant la publication éventuelle des revenus fiscaux démontre clairement le mépris du gouvernement pour la transparence *(Voir Réponses des sociétés, page 41)*.

Le gouvernement angolais doit s'engager fermement à publier tous les rapports du diagnostic pétrolier dès qu'ils seront disponibles et à s'assurer qu'il seront distribués dans le pays en portugais. Etant donné la gravité probable des recommandations dans le rapport final de KPMG qui devrait être achevé dans les mois qui viennent, il est essentiel que le gouvernement angolais le publie entièrement et ce dernier devrait rendre compte au public angolais de la mise en oeuvre de ces recommandations.

Le FMI et la Banque Mondiale doivent exiger que le gouvernement publie ces rapports comme condition d'une coopération future. Récemment, le FMI a informé Global Witness qu'il avait été demandé que soient publiées des informations régulières sur les revenus du pétrole comme condition de toute aide supplémentaire.[166] Cette position doit être maintenue pour que le processus garde sa crédibilité.

Il manque au diagnostic pétrolier une analyse rétrospective des informations sur les revenus avant le commencement de l'exercice, cela malgré les allégations de Global Witness et d'autres concernant le pré-financement secret d'achats d'armes. Il est prévu que KPMG examine les informations depuis 1998 comme base de comparaison de la production et des revenus actuels, mais on ne sait pas si ces informations seront présentées dans les rapports trimestriels de suivi. Les informations antérieures à l'année 2000 devraient être incluses dans le premier rapport du diagnostic, étant donné notamment les importants versements en liquide réalisés pour payer les primes à la signature au profit de l'État en 1998 et 1999, versements qui semblent avoir été détournés.

Les termes de reférence du diagnostic ne prévoient pas non plus d'explication détaillée et publique répondant aux anomalies identifiées par KPMG. Le gouvernement doit seulement fournir des « explications suffisantes » concernant les fonds manquants ; la capacité de KPMG à expliquer ces anomalies dépend donc complètement de la qualité des informations qui sont mises à sa disposition. Bien que dans certains cas, les divergences puissent être dues à des fluctuations dans les prix du pétrole ; dans d'autres cas, elles peuvent être dues à des détournements d'argent pour l'achat clandestin d'armes ou des remboursements d'emprunts secrets passant par Sonangol.

Les termes de référence du diagnostic établissent explicitement qu'il ne s'agit pas d'une enquête sur l'utilisation ou le détournement des revenus pétroliers par des individus au sein du gouvernement. Il est donc capital que le gouvernement fournisse – et que les institutions financières multilatérales exigent de recevoir – les explications les plus détaillées, vérifiables et publiques de toutes les anomalies.

Les dispositions pour le renforcement des capacités sont limitées et inefficaces. Il est prévu que le gouvernement assume le suivi après la production du rapport final par KPMG. Certains rapports suggèrent qu'il existe des problèmes structurels importants dans la séparation des fonctions au sein de la Banque Cnetrale, du Ministère des Finances et Sonangol. [166, 168] En effet, le gouvernement lui-même reconnaît que Sonangol, par exemple, opère de façon désuète, qui rappelle le passé socialiste récent de l'Angola, au cours duquel « le gouvernement s'immisce dans la gestion des sociétés de l'État, exigeant que Sonangol traite les paiements aux institutions et individus de l'État, sans en tirer aucun avantage. [...] Ces ordres ne proviennent pas du Trésor, leur nature n'est pas définie [...] et il n'y a d'échange d'informations ni avec le Trésor ni avec la banque nationale même pour leur enregistrement ».[169] La Banque Mondiale et le FMI devraient donc continuer de superviser directement les progrès du diagnostic jusqu'à ce que le gouvernement démontre de façon adéquate sa capacité à rendre compte publiquement de ces questions.

Jusqu'à maintenant, le diagnostic ne s'est pas déroulé comme prévu. Le processus a fait l'objet d'un certain nombre de retards qui auraient pu être évités. Par exemple, KPMG n'a pas reçu le premier rapport du gouvernement, attendu en avril 2001. Le FMI a envoyé une mission en juillet 2001 pour évaluer la mise en oeuvre du PCP sur les six mois précédents.[168] En raison du manque de progrès substantiel, le FMI a été obligé de prolonger les discussions jusqu'en octobre. Finalement, le gouvernement angolais a accepté une série d'objectifs macroéconomiques indicatifs et une série de mesures de transparence devant être prises durant le reste de l'année 2001.[168] Ces dernières comprennent l'engagement du gouvernement à publier des informations sur les revenus pétroliers et autres et à engager une société internationale indépendante pour appliquer les normes comptables internationales au sein de Sonangol.[168] Toutefois, la visite du FMI en octobre n'a pas eu lieu et le gouvernement a déclaré que les conditions du FMI étaient difficiles à remplir en raison du manque de capacités insitutionnelles.[169] Finalement, en Février 2001, le FMI a déclaré que le PCP n'était plus valide. L'intérêt du FMI en Angola est maintenant reduit aux consultations régulières dans le cadre de l'article IV, pourtant le diagnostique du pétrole ne semble pas être complètement abandonné.[234]

Un autre point important, indépendamment du manque de capacités institutionnelles pour réaliser toute analyse retrospective, est qu'il est impératif que le diagnostic examine totalement les anomalies actuelles dans la circulation des revenus afin de faire la lumière sur la myriade de sociétés et structures extra territoriales déployées pour piller les revenus de l'État.

Global Witness pense que toute discussion concernant le soutien potentiel du FMI et de la Banque Mondiale à l'Angola est prématurée tant que les questions présentées ci-dessus ne sont pas abordées.

alors je suis parti et je me suis caché dans la « mata » (brousse). Ma femme était là

7 Progrès réalisés jusqu'à aujourd'hui

MALGRÉ LES OBJECTIONS soulignées ci-dessus, diverses sociétés pétrolières ont commencé à accepter la nécessité d'une plus grande transparence des paiements effectués au profit des gouvernements nationaux. Toutefois, le degrés d'acceptation de la transparence totale parmi l'ensemble des sociétés clés et les mesures concrètes que les sociétés ont l'intention de prendre ne sont pas très clairs. C'est pour cette raison qu'en juillet 2001, Global Witness a écrit au Directeur Général de toutes les sociétés pétrolières opérant aujourd'hui en Angola.[170] La lettre soulevait la question de la complicité des sociétés dans le pillage de l'État et leur financement indirect de la guerre en Angola et concluait :

« Nous avons pensé qu'il était justifié d'écrire à l'ensemble des directeurs généraux des sociétés pétrolières actuellement en activité en Angola pour déterminer quel était leur point de vue personnel concernant la transparence sur les montants versés par les sociétés pétrolières aux gouvernements nationaux. La question clé ici est de savoir si les sociétés pétrolières souhaitent rester un élément du problème ou si elles peuvent faire preuve d'assez d'imagination pour participer à la solution, avec les avantages immenses que cela représenterait pour les pays concernés, une réduction importante des frais généraux pour les sociétés, un prestige potentiel important et l'occasion d'avoir un sérieux impact sur la lutte contre la corruption internationale – l'occasion [grâce à une action coopérative] en fait de mettre le terrain à plat, ce qui, nous le savons, est une des préoccupations principales de certaines sociétés. »

Réponses des sociétés

Certaines sociétés pétrolières ont répondu de façon positive. Ces réponses étaient diverses mais ont montré que la question de la transparence totale des sociétés faisait partie de leurs préoccupations. D'autres sociétés n'ont donné aucune réponse. D'autres enfin ont exprimé leur intérêt par rapport à cette question mais ont refusé d'exprimer leur opinion par écrit.

BP-Amoco

Dans une lettre adressée à Global Witness le 6 février 2001, le directeur général du goupe BP-Amoco Richard Olver déclarait, en plus d'entretenir un dialogue régulier avec la Banque Mondiale et le FMI au sujet de l'Angola, que la société publierait les informations annuelles suivantes concernant ses activités dans le pays:[171]

1. Production nette totale pour chaque bloc ;
2. Paiements totaux de BP à Sonangol pour ce qui est des termes de son accord de partage de la production ;
3. Montants totaux des impôts et cotisations payés par BP au gouvernement angolais.

En plus, BP précisait que le versement récent d'une prime à la signature de 111 689 000 dollars américains pour la bloc angolais 31, dont BP détient 26,7 %, se trouvait dans le rapport annuel de BP Exploration (Angola) Ltd pour l'année 1999 déposé auprès du tribunal du commerce. Cette dernière révélation n'est pas liée à un changement dans le politique de BP puisque la mise à disposition de ces informations fait partie des obligations auxquelles sont soumises les sociétés britanniques.

> ***« Dans nos activités et relations avec les autres, nous ne ferons des promesses que sur des engagements dont nous savons que nous pouvons les tenir, sans induire délibérément les autres en erreur et sans participer ou tolérer des pratiques commerciales corrompues ou inacceptables ».***
> *Engagement de BP-Amoco en matière de conduite éthique*

BP a déclaré qu'il était nécessaire de rassembler les informations des différents blocs dont la société détient une part, que ce soit en tant qu'exploitant ou en tant qu'associé, afin d'éviter d'enfreindre des points spécifiques de leur accord de confidentialité avec Sonangol. On ne sait pas encore comment ils ont l'intention de publier de telles informations d'ensemble, puisque, bien que BP ait des intérêts dans plusieurs blocs au large de l'Angola, seul le bloc 17 est exploité actuellement.

L'annonce de BP a reçu une réponse extraordinaire de Sonangol. Cette dernière a envoyé une copie de cette réponse à toutes les autres sociétés pétrolières opérant en Angola comme une menace implicite si elles publiaient les montants de leurs versements. La lettre de Sonangol, qui utilise un style immodéré, accuse BP d'avoir déjà publié des informations confidentielles non spécifiées et menace d'invoquer l'Article 40 de leurs accords de partage de la production qui établit que « *sans préjudice aux provisions de la loi générale de toute clause contractuelle, Sonangol peut mettre fin à cet accord si l'entrepreneur... dévoile des informations confidentielles liées à l'exploitation pétrolière sans avoir obtenu précédemment l'autorisation nécessaire* ».[172]

Une traduction officieuse de la lettre de Sonangol est présentée ci-dessous :

Cher Monsieur,

C'est avec surprise et incrédulité que nous avons découvert dans la presse que votre société avait dévoilé des informations, dont certaines à caractère strictement confidentiel, sur les activités pétrolières en Angola.

D'après les médias, votre société a promis, dans une lettre datée du 06/02/01 signée par M. Richard Oliver [Sic] de continuer à fournir de telles informations, violant ainsi les obligations des contrats signés avec Sonangol.

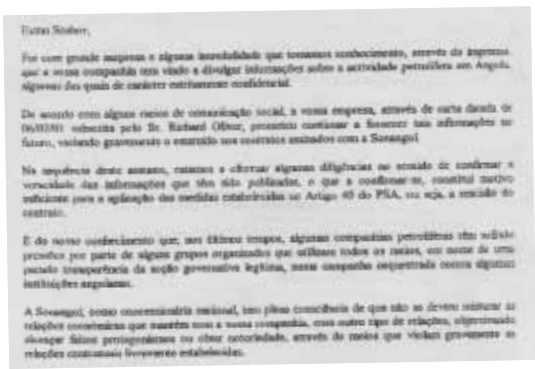

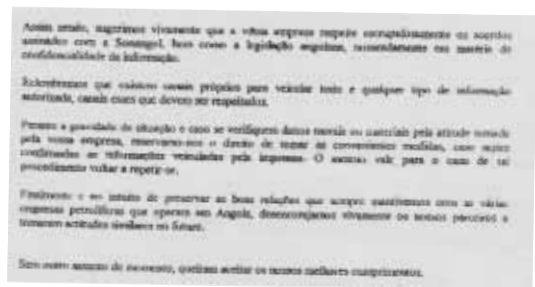

En conséquence, nous nous renseignons pour confirmer la véracité des informations publiées qui, si elles sont vérifiées, sont une raison suffisante pour appliquer les mesures prévues à l'Article 40 de l'APP [Accord de Partage de la Production] c-à-d. la résiliation du contrat.

Nous sommes conscients du fait que certaines sociétés ont récemment subi des pressions de la part de groupes organisés qui utilisent tous les moyens disponibles pour mener une campagne orchestrée contre certaines institutions angolaises en appelant à une « pseudo-transparence » d'actions gouvernementales légitimes.

En tant qu'autorité nationale en matière d'attribution des concessions, Sonangol est totalement consciente que ses liens économiques avec votre société ne devraient pas être mêlés à d'autres relations qui violent gravement les contrats existants afin de s'attirer une crédibilité factice.

Etant donné cette situation, nous recommendons fortement que votre société respecte scrupuleusement les accords qu'elle a signés avec Sonangol, ainsi que la loi angolaise portant sur la confidentialité des informations.

Puis-je vous rappeler qu'il existe des voies spécifiques, qui devraient être respectées, pour dévoiler tout type d'informations autorisées.

Etant donné la gravité de la situation, si la mise à disposition d'informations par votre société est confirmée et que nous observons des dommages moraux ou matériels dus à cela, nous nous réservons le droit de prendre les mesures nécessaires. Cela tient aussi si vous répétez de telles pratiques à l'avenir.

Enfin, et dans l'espoir qu'il sera possible de maintenir les bonnes relations que nous avons toujours eues avec les sociétés pétrolières en Angola, nous décourageons fortement tous nos partenaires à adopter une pareille attitude à l'avenir

Pour finir, veuillez accepter nos meilleurs voeux.

[Signé]

Le Président du Conseil Administratif

Manuel Vicente

La réaction rapide de Sonangol démontre sans aucun doute que le gouvernement angolais n'a pas l'intention (ou très peu) de permettre un examen public plus approfondi des revenus tirés des ressources naturelles. De plus, cela met également Sonangol dans une situation fondamentalement en contradiction avec l'esprit du Diagnostic Pétrolier du FMI.

Si les actions du gouvernement sont « légitimes », pourquoi Sonangol s'oppose-t-elle à la transparence ? Pourquoi la transparence totale que « certains groupes organisés » tels que Global Witness ont demandé est-elle seulement « une pseudo transparence » ? La lettre révèle également une confusion malheureuse et éloquente dans l'esprit de M. Vicente entre Sonangol, qui est une société, et l'administration actuelle du gouvernement angolais. De plus, les menaces même de Sonangol sont discutables car il est peu probable que la clause de confidentialité dans les accords de partage de la production des sociétés porte sur les paiements au gouvernement.

La lettre de Sonangol révèle que les sociétés pétrolières opérant en Angola sont dans une situation assez difficile. Elles courent des risques concernant leur réputation ou leurs activités : soit elles publient et risquent des représailles, soit elles se trouvent devant la perspective de se voir accuser de pillage des revenus de l'État et de mauvaise gestion des revenus par le gouvernement.

La menace de telles représailles est un argument fort pour les gouvernements du Nord et leurs régulateurs financiers, pour obliger juridiquement les sociétés à publier ce qu'elles versent à tous les gouvernements nationaux. Une telle obligation juridique ne laisserait pas la décision de révéler des informations entre les mains des sociétés et empêcherait la menace de non-conformité avec les obligations de confidentialité. La publication autorisée des montants versés mettrait aussi à niveau les concurrents, empêchant les sociétés les plus transparentes et agissant conformément à des principes d'être concurrencées par leurs concurrents moins scrupuleux *(Voir Réglementer la révélation des paiements, page 47)*.

Global Witness pense que l'initiative de BP représente une contribution majeure en faveur de la transparence en Angola. Toutefois, la déclaration de la société aurait été plus efficace dans le cadre d'une coalition plus large car, si on cherche à pouvoir réaliser une approximation des revenus du secteur pétrolier en Angola, tous les acteurs principaux doivent révéler leurs paiements et le risque de représailles est moindre si les sociétés forment un front uni. Néanmoins, BP a montré clairement que la question de la transparence totale des paiements des sociétés aux gouvernements nationaux est maintenant à l'ordre du jour de la responsabilité sociale des sociétés. La société a ainsi établi une nouvelle norme internationale à laquelle toutes les sociétés doivetn adhérer, y compris BP elle-même.

Statoil

Le Président et directeur général de Statoil, Olav Fjell, a écrit à Global Witness le 15 février 2001,[173] pour rappeler les obligations de la société en matière de comptes-rendus dans le cadre de la loi norvégienne. Statoil semble avoir un certain nombre de filiales norvégiennes ayant un intérêt commercial dans divers blocs pétroliers angolais. Il s'agit de:

- « Statoil Angola AS », qui détient la participation de la société dans le bloc 31 en Angola.

Kuito criblée de tirs, Angola.

et quatre enfants dans une maison et y mettre le feu. ... Ils ont tout pris dans le

- « Statoil Angola Block 15 AS », qui représente les intérêts de la société dans le bloc 15.
- « Statoil Angola Block 17 AS », qui représente les intérêts de la société dans le bloc 17.

Dans le cadre du droit des sociétés norvégien, chacune de ces sociétés est obligée de présenter les montants détailés de leurs impôts et des primes à la signature dans les rapports annuels et la comptabilité de chacune des sociétés. Ces rapports sont déposés auprès du « Registre des Comptes Annuels des Sociétés de Brønnøysund » Havnegata 48, 8910 Brønnøysund, Norvège. Tous ces documents relèvent du domaine public.

Statoil a également confirmé que la société prévoit que le bloc 17 (exploité par TotalElfFina) débutera sa production dans le champ « Girassol » en 2002 (en fait, l'exploitation a débuté en décembre 2001) et que les comptes annuels de Statoil Angola Block 17 AS présenteront alors le montant des impôts payés au gouvernement angolais dans les rapports de fin d'année.

De plus, Statoil a déjà déposé les comptes de fin d'année pour 1999 et le rapport de « Statoil Angola AS » présente le paiement d'une prime à la signature pour le bloc 31 (dont 13,3% est détenu par Statoil) de 454 833 824 NOK (58 355 179 dollars américains) dans la Note 4.[174]

Statoil semble tenir à dire que le degré de transparence concernant ses paiements au gouvernement angolais est le même que celui requis en Norvège pour les activités norvégiennes. Il est vrai qu'en Norvège il est aussi facile de trouver des informations concernant les paiements au gouvernement angolais que des informations sur les paiements au gouvernement norvègien. Cela signifie certainement que la société opère avec un degré de transparence bien plus élevé que la majorité. Toutefois, ce n'est pas la même chose que d'assurer en Norvège la transparence sur les paiements de la société à l'Angola et de mettre ces informations à la disposition des angolais en Angola.

TotalFinaElf – vont-ils adopter la transparence ?

Royal Dutch/Shell

Le 14 février 2001, un porte-parole du Groupe Royal Dutch/Shell[175] déclarait en réponse aux demandes de transparence : « Nous réfléchissons à une réponse. Comme principe d'ensemble, nous sommes engagés en faveur de l'ouverture et de la transparence. »

Global Witness a par la suite reçu une lettre[176] du président du moment, Sir Mark Moody-Stuart, datée du 19 février 2001, dans laquelle il déclarait que « dans la mesure du possible, les informations [publication des montants versés par les sociétés au gouvernements nationaux – ajout de Global Witness] devraient être révélées. » Il faisait également observer de façon générale que pour obtenir une vision d'ensemble, il serait nécessaire de regrouper la déclaration de tels paiements par les sociétés et la publication des informations obtenues grâce à un « programme de suivi pétrolier », tel que celui réalisé par KPMG en Angola.

TotalFinaElf

Bien que TotalFinaElf n'ait pas répondu à la lettre de Global Witness, la société semble tenir à prendre le train en marche après l'annonce de BP. Global Witness a reçu de nombreuses demandes de renseignements de la presse qui présumaient que TotalFinaElf s'était aligné sur la déclaration de BP concernant la transparence en Angola. D'après l'agence Reuters,[175] le 14 février 2001, et apparement en réponse au communiqué de presse de Global Witness au sujet de la lettre de BP, TotalFinaElf annonçait qu'elle avit remis « des informations techniques et financières détaillées » pour l'étude de diagnostic pétrolier du FMI. Le porte-parole de TotalElfFina était cité comme déclarant : « nous opérons en Angola comme partout ailleurs dans le monde. Nous faisons attention à n'enfreindre aucune loi qu'elle soit locale, française ou internationale ». Il ajoutait ensuite, « nous sommes une société pétrolière. Nous ne sommes pas des politiques. Nous n'avons rien à cacher sur ce que nous faisons en Angola ».

La coopération avec l'équipe du FMI en Angola est le grand minimum attendu de la part de toute société opérant en Angola. Sinon, la société saperait activement les efforts d'une institution intergouvernementale importante. Cela ne constitue cependant pas un acte de transparence publique. L'affirmation que la société n'est pas « politique » suggère qu'elle considère la publication des informations sur les paiements au gouvernement angolais comme un acte politique. Il s'agit d'une appellation impropre car un tel concept pourrait également s'appliquer au fait qu'une société choisisse de ne pas publier d'information sur les paiements.

Si, comme l'affirme son porte-parole, la société « n'a rien à cacher sur ce que nous faisons en Angola », pourquoi ne pas publier ces informations ?

BHP Petroleum

BHP a écrit à Global Witness le 14 mars 2001.[177] La société affirmait qu'elle ne produisait pas actuellement de pétrole en Angola et qu'elle ne pouvait donc pas publier d'information sur les montants versés au gouvernement angolais. Dans une lettre ultérieure, datée du 1er mai 2001, écrite pour clarifier sa position sur les revenus à venir, la société déclarait qu'elle réexaminerait la question de la publication des informations en relation avec les « contraintes de toute clause de confidentialité qui pourrait être en vigueur à ce moment là. En attendant, nous allons continuer à coopérer avec l'étude de KPMG sur le secteur pétrolier en Angola. » [178]

Global Witness conseille vivement à BHP de réexaminer sa position concernant la transparence totale et de se joindre à un consensus naissant sur le besoin de révéler le montant des paiements avant qu'elle ne commence la production dans le pays. Elle devrait aussi publier des informations relatives aux primes à la signature qui ont déjà été payées.

Comment l'absence de transparence de Sonangol peut-elle être cohérente avec son image de « force vive du développement en Angola » ?

Programmes sociaux des sociétés

Toute personne visitant l'Angola tombe rapidement sur l'un des divers projets sociaux des sociétés pétrolières. Ces projets bien intentionnés sont variés mais comprennent la construction d'écoles et d'installations médicales, la reconstruction de bâtiments et autres. Bien qu'il soit difficile de condamner de telles initiatives, elles ne vont pas bien avec la politique de complicité en faveur de la mauvaise gestion et du pillage à grande échelle des revenus pétroliers de l'Angola par l'élite au pouvoir. Une telle philanthropie de la part des sociétés qui choisissent d'affaiblir la société civile en n'étant pas transparentes sur les montants qu'elles versent aux gouvernements semble là pour soulager une mauvaise conscience plutôt que faire preuve d'une citoyenneté mondiale responsable.

La gestion de ces projets est également préoccupante et il pourrait s'agir en fait de pots-de-vin dissimulés aux élites au pouvoir.[160, 190] Global Witness ne tient pas aujourd'hui à mettre l'accent sur les programmes sociaux des sociétés pétrolières, mais pense que tous les programmes sociaux devraient faire l'objet d'un audit à la fois sur les objectifs des projets et sur leur coût. Les résultats devraient être mis gratuitement à la disposition du public dans le pays concerné.

De telles préoccupations sont intensifées par un pseudo programme de développement joint Sonangol / société pétrolière internationale de 40 millions de dollars dont les sociétés pétrolières tenaient à souligner l'existence en 2001. Si ce programme était bien mené, en suivant les principes ci-dessus, il pourrait s'agir d'une bonne initiative mais quels que soient les mérites de ce programme, les sociétés pétrolières devraient prendre note du fait que les projets bien intentionnés ne remplacent pas la transparence sur les paiements au gouvernement angolais.

Petrobras

La filiale de Petrobras Internacional en Angola a envoyé une lettre à Global Witness datée du 7 mai 2001.[179] La société déclare qu'elle a « de longue date une politique s'appliquant à toutes ses activités ... [et] ... consistant à mener ses affaires de façon éthique et transparente ». Toutefois, concernant la question des impôts et des royalties, la lettre poursuit en affirmant que « nous pouvons [ainsi] vous assurer que la société a suivi tous ses engagements en suivant strictement toutes les obligations des contrats signés avec les gouvernements des pays d'accueil ».

Petrobras a adopté une ligne de conduite positive sur la transparence – au moins sur la transparence concernant les montants versés pour les fonds sociaux et les impôts payés aux autorités locales et brésiliennes.[180] Leur site internet fournit des informations sous la rubrique : « Impôts sur les revenus pour les fin. et services à l'étranger », mais on ne sait pas ce que recouvre cette rubrique. Au mieux, elle pourrait représenter les impôts payés dans tous les pays où la société opère, simplement additionnés. Global Witness veut faire respecter ses principes éthiques et de transparence à la société et demande qu'elle pratique la transparence totale dans tous les pays où elle opère. D'autres sociétés devraient prendre note de la forme sous laquelle sont présentées les informations concernant les paiements sur le site internet de Petrobras, car cette présentation est bien meilleure, du point de vue de l'accès pour le public, que les rapports des sociétés déposés auprès du tribunal du commerce.

Les autres sociétés : évitent-elles le problème ?

A l'heure où nous mettions sous presse, plusieurs grandes sociétés pétrolières, y compris Exxon Mobil, Chevron Texaco et TotalFinaElf, n'avaient toujours pas répondu à la lettre de Global Witness et n'avaient toujours pas fait de déclaration de presse concernant ce problème. Cela est très préoccupant, surtout étant donné le rôle dominant des activités de ChevronTexaco et TotalFinaElf en termes de production pétrolière.

En même temps, il semble qu'il existe une culture de l'hypocrisie car ces sociétés semblent tenir à laisser entendre que leur comportement est au-dessus de tout reproche. Exxon prétend que « dans tous les pays et toutes les communautés dans lesquelles nous opérons Exxon s'engage à mener ses affaires conformément aux normes éthiques et à l'intégrité les plus rigoureuses. »[181] De la même façon, Chevron affirme que « nous mènerons nos affaires de façon éthique et socialement responsable ... Nous respecterons la loi, soutiendrons les droits de l'homme et améliorerons la qualité de vie des communautés dans lesquelles nous travaillons. »[182]

Il est intéressant de noter que l'examen du site internet de TotalFinaElf n'a révélé aucun commentaire sur la position de la société concernant la responsabilité sociale de la société et son comportement éthique.[183] Des sources indiquent qu'en fait la société a produit un document de dix pages qui décrit la politique de la société en matière d'éthique.[184] Toutefois, il semble que TotalFinaElf ne tienne pas à signaler son existence. Des sources indiquent que ce document représente une déclaration d'intention de la société plutôt qu'une réelle politique. Tout réel engagement de la part de la société reste non vérifié tandis que ses déclarations restent non disponibles et non vérifiées par le public.

Les appels à la transparence s'appliquent bien sûr de la même façon à Sonangol. Toutefois, au vu de l'objection violente de la société à la politique de transparence de BP par rapport à ses paiements au gouvernement angolais, Global Witness ne prévoit pas de changement rapide de la part de la société en ce qui concerne la transparence.

Bien que Sonangol ait ébranlé l'esprit du PCP du FMI, le FMI doit continuer à faire pression sur les sociétés et à demander la transparence totale comme condition de toute aide multilatérale supplémentaire à l'Angola.

jeunes garçons et de jeunes filles pour porter tout ce qu'ils avaient pris. » *– Un réfugié,*

La responsabilité sociale des sociétés – une opinion véritable ou un simple exercice de relation publique ?

La responsabilité sociale des sociétés est en général définie « comme le concept qu'une entreprise est responsable de son impact sur toutes les parties concernées. » [191] Les parties concernées sont traditionnellement considérées comme étant celles sur lesquelles les activités de la société ont un impact. Toutefois, cette définition des responsabilités est arbitraire et limitée et d'après Global Witness, lorsqu'il s'agit du secteur des ressources naturelles, le concept de responsabilité sociale des sociétés (RSS) devrait aussi inclure les personnes à qui ces ressources appartiennent en fin de compte, à savoir la population du pays. Cette relation est définie de façon explicite dans la loi angolaise No 13/78, qui établit que « toute réserve d'hydrocarbures liquides ou gazeux ... appartient au peuple angolais, sous la forme de propriété de l'État. » En ne publiant pas ce qu'elle paie, toute société d'exploitation pétrolière non-transparente opérant en Angola viole les principes véritables de la RSS puisque la société civile et la population en général sont délibérément exclues du dialogue sur la gouvernance des ressources en Angola. Global Witness soutient donc que la définition de la responsabilité des sociétés doit être attachée à la mise en oeuvre de pratiques commerciales transparentes et responsables.

Cette définition plus large de la RSS, qui doit comprendre des mesures visant à tenir les grandes sociétés responsables de leurs actes, fait l'objet d'une reconnaissance croissante. Un certain nombre de forums internationaux ont maintenant établi, ou sont en train d'établir, la transparence des paiements des sociétés aux gouvernements nationaux comme faisant partie de leurs pratiques courantes. En effet, plusieurs grands groupes pétroliers en Angola ont déjà souscrit à ces principes généraux en devenant signataires de certains codes volontaires de bonne conduite des sociétés décrits ci-dessous.

L'initiative mondiale sur les rapports de performance – la GRI

L'initiative mondiale sur les rapports de performance (*Global Reporting Initiative* – GRI) a été créée en 1997 par la Coalition pour les Economies Environnementalement Responsables et le PNUE pour développer « des directives applicables au niveau mondial sur les rapports des performances économiques, environnementales et sociales » et pour rendre « les rapports sur la durabilité aussi systématiques et crédibles que la comptabilité financière en termes de comparabilité, de rigueur et de vérifiabilité. » [192] La GRI est en partie un exercice de contrôle de qualité – environ 2000 sociétés mondiales rendent compte de divers aspects de leurs performances économiques, sociales et environnementales, mais pour la majorité, les informations sont actuellement « incohérentes, incomplètes et non vérifiées. » [192]

Les indicateurs économiques que la GRI épouse comprennent une ventilation détaillées des bénéfices, des rendements du capital utilisé et des dividendes par région géographique.[193] Les directives spécifiées au chapitre 6.51 recommandent plus particulièrement que les sociétés participantes publient « les impôts payés à toutes les autorités fiscales. » [193]

Shell, Texaco,[194] TotalFinaElf, et Halliburton (une société de services pétroliers) se sont engagés à examiner les directives pour un compte-rendu de durabilité et envisagent de publier un compte-rendu complet de durabilité.[195] Bien que ces sociétés aient en théorie fait un effort pour contribuer de façon constructive à la révision de ces directives, il est nécessaire de clarifier de façon urgente leur engagement actuel pour savoir s'il implique que ces sociétés vont commencer à rendre compte des « impôts payés à toutes les autorités fiscales ».

Les directives de l'OCDE pour les entreprises multi-nationales et les principes de gouvernance des sociétés.

Les nouvelles directives de l'OCDE sur les entreprises multinationales de 2000 et ses principes de gouvernance des sociétés publiés 1999, reconnaissent l'importance de la publication des informations. Le chapitre IV des principes sur « la publication et la transparence » indique qu' » un régime fort de publication des informations est une caractéristique essentielle du contrôle des sociétés par le marché et qu'il est crucial pour que les actionnaires puissent exercer leurs droits de vote ... la publication des informations peut être un moyen puissant d'influencer le comportement des sociétés et de protéger les investisseurs. » [196] Après le scandale d'Enron, quelle grande société peut se permettre de ne pas faire de la publication des informations une pratique courante ?

Le régime proposé de publication des informations nécessite que les sociétés assurent la publication rapide d'informations précises sur tous les aspects matériels concernant la société, y compris la situation financière, les performances, la gouvernance de la société et ses propriétaires et que de telles « informations soient préparées, auditées et publiées en respectant les normes de qualité liées à la publication et la vérification des informations comptables, financières et non-financières. » [197] De façon plus spécifique, les Principes indiquent qu' « il est important que les transactions d'un groupe entier soient publiées. Sans doute, une mauvaise gouvernance peut souvent être liée à l'absence d'informations sur la « situation d'ensemble », surtout là où des rubriques hors bilan sont utilisées pour fournir des garanties ou des engagements similaires. » [198] L'Article III(1) des Directives établit que les informations devraient également être publiées « par activité et par zone géographique ».

En prenant en compte l'ensemble de ces obligations, il est difficile de voir pourquoi les normes de qualité comptable et la reconnaissance des droits des parties concernées ne comprennent pas des informations précises sur les paiements d'impôts aux autorités nationales. Ce rapport souligne la nécessité de prendre en compte la « situation d'ensemble » de la gouvernance des grandes sociétés en Angola. Global Witness conseille donc vivement à l'OCDE de prendre des mesures immédiates pour corriger cette négligence concernant la publication des informations.

L'Entente Mondiale des Nations Unies

Initiée par le Secrétaire des Nations Unies Kofi Annan, l'Entente Mondiale est un processus visant à « développer une interprétation commune de la façon dont le secteur privé peut contribuer à construire la paix et la sécurité dans des zones de conflit. » [199] L'Entente a organisé un dialogue inaugural en mars 2001[199] et les participants ont souligné que la transparence totale était une question clé pour réparer le financement délibéré et involontaire de programmes économiques qui peuvent être à la base de conflits locaux ou régionaux. Des propositions spécifiques sont maintenant disponibles après la deuxième réunion de l'Entente en octobre 2001 : une politique de totale transparence doit maintenant être mise en oeuvre.

Le Livre Blanc de l'UE sur la responsabilité des grandes sociétés

La Commission Européenne a récemment présenté un Livre Blanc encourageant la création d'un cadre européen en faveur de la responsabilité sociale des sociétés.[200] Ce document lance le débat sur la façon dont l'Union Européenne peut encourager la responsabilité sociale des sociétés au niveau européen et au niveau international et invite les autorités publiques, les entreprises, les partenaires sociaux, les ONG et les autres parties interessées à exprimer leur point de vue. Comme pour le processus de l'Entente Mondiale, il est impératif que les États membres de l'UE comprennent la nécessité d'encourager la transparence et la prise de responsabilité des sociétés plutôt que d'encourager simplement la philantropie volontaire de leur part.

Contrairement à l'Entente Mondiale, les autorités européennes peuvent, et doivent, légiférer directement sur cette question. Les gouvernements des États membres ont peu de raisons semble-t-il de ne pas poursuivre dans ce sens pour rendre obligatoire, dans la réglementation commerciale nationale, la publication des montants totaux versés aux gouvernements les accueillant. Ceci est d'autant plus vrai que l'intention déclarée du document est de « développer un cadre européen, en partenariat avec les acteurs principaux de la responsabilité sociale des sociétés, visant à promouvoir la transparence, la cohérence et un code de bonne conduite pour la RSS » [201] et que le document reconnaît de plus que « les codes de conduite ne sont pas une alternative aux lois et règles fermes nationales, européennes et internationales ... [qui] assurent des normes minimales applicables à tous. » [202]

En fait, il existe déjà un précédent législatif dans l'Accord de Cotonou sur l'aide de l'UE aux États ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique) qui indique que la lutte contre la corruption est un élément fondamental de l'aide au développement à venir et fait explicitement référence à la corruption comme problème majeur pour le développement. L'Article 9 (3) en particulier établit que la bonne gouvernance est « la gestion transparente et responsable des ressources humaines, naturelles, économiques et financières pour un développement équitable et durable. Elle nécessite des procédures claires de prise de décision au niveau des autorités publiques, des institutions transparentes et responsables, la primauté de la loi dans la gestion et la distribution des ressources et le renforcement des capacités pour l'élaboration et la mise en oeuvre de mesures visant particulièrement à prevenir et à lutter contre la corruption. La bonne gouvernance ... constitue un élement fondamental de cet Accord. » Dans l'intérêt d'un gouvernement joint, il semble inutile de déterminer l'aide au développement sur cette base, alors que les négligences sur les activités des entreprises multinationales inscrites en Europe peuvent réellement nuire aux mêmes objectifs.

Le Conseil Mondial du Commerce pour le Développement Durable (CMCDD)

Le CMCDD est une coalition de 150 sociétés internationales qui partagent un intérêt pour les principes du développement durable.[203] Le groupe du CMCDD s'est penché sur un certain nombre de questions clés portant sur la responsabilité sociale, questions qui comprennent entre autres : valeurs et gouvernance, réglementations et contrôle, transparence et publication des informations, droits de l'homme et impact social. Il est évident que la transparence totale, certainement dans le contexte angolais, est liée à de tels concepts. Le CMCDD pourrait fournir les conditions idéales pour servir de forum pour discuter de la façon dont la transparence totale peut progresser puisque le groupe compte les sociétés d'exploitation pétrolière suivantes qui sont présentes en Angola : BHP, Norsk Hydro, Shell International, Statoil et Texaco.

Investissements éthiques et transparence

Les fonds d'investissement éthique sont devenus des véhicules d'investissement importants – notamment parce qu'ils ont de façon générale bénéficié de taux de croissance supérieurs aux moyennes des marchés boursiers de long terme. De plus, l'existence même d'un « secteur éthique » a servi de catalyseur au développement de critères d'investissement dans l'industrie de la gestion des fonds, dont les membres ont fini par comprendre qu'une bonne gestion suivant certains principes est une bonne chose pour l'augmentation des résultats et tiennent naturellement à éviter d'être étiquetés comme investisseurs « non-éthiques ».

De nombreux fonds d'investissement détiennent des participations importantes dans les sociétés pétrolières et au fur et à mesure que la définition de ce qui constitue un comportement social acceptable des sociétés évolue et que les gestionnaires des fonds s'intéressent de plus en plus à l'introduction de la transparence totale comme critère définitif des décisions d'investissement, le risque de désinvestissement et de chute du prix des actions augmente.

De la même façon, les sociétés pétrolières classées figurant dans les indices d'investissement qui ont été créés pour reconnaître et récompenser les leaders de la responsabilité sociale – tels que l'indice Groupe Dow Jones Durable (BP, Texaco, Norsk Hydro et Shell) et l'indice FTSE4GOOD (BP et Shell) – pourraient trouver que leur place est menacée si elles ne sont pas transparentes sur leurs paiements à l'État angolais.

Responsables devant qui ? Le refus des sociétés pétrolières de publier ce qu'elles payent démontre leur mépris pour les citoyens angolais.

ou 17 personnes... nous étions derrière le groupe et j'ai entendu des coups de feu

8 Réglementer la publication des montants versés

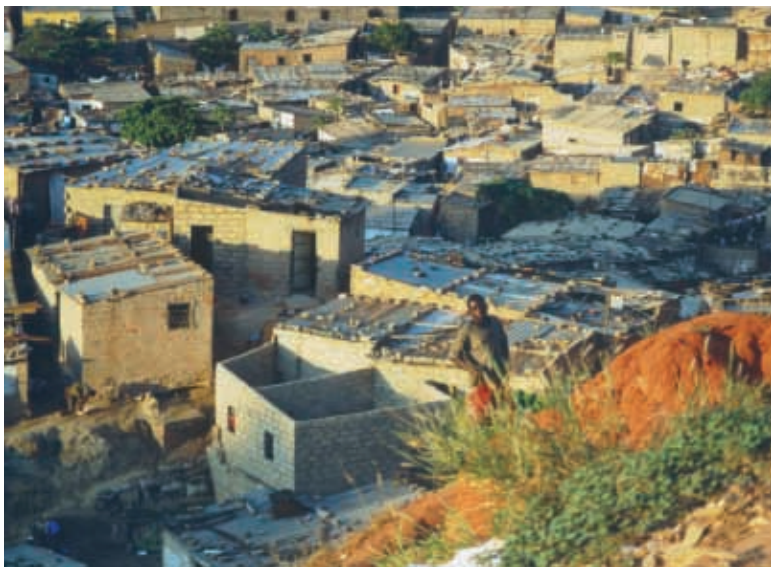

Les habitants de Boa Vista à Luanda ont été déplacés de force à la menace du fusil en 2001 pour faire place à un réaménagement. Au profit de qui, leurs droits civils et les droits de l'homme ont été violés ?

IL EST URGENT que les sociétés pétrolières adoptent une politique de totale transparence en Angola et pourtant les menaces de Sonangol adressées à BP montrent le danger qui existe à remettre en question le *status quo* et à mettre à l'épreuve les intérêts de l'élite au pouvoir.

Au-delà de la nécessité d'une action collective de la part des sociétés pétrolières regroupées en un bloc consolidé, Global Witness pense qu'il y a maintenant de bonnes raisons pour que les gouvernements du Nord et leurs organismes de contrôle financier tels que la Commission américaine des titres et échanges ou l'Agence britannique des services financiers, interviennent et forcent juridiquement les sociétés à révéler les montants versés à tous les gouvernements nationaux dans leurs comptes consolidés et les comptes des filiales. L'obligation juridique pour les sociétés de publier ce qu'elles versent à tous les gouvernements nationaux resoudrait un certain nombre de problèmes étroitement liés qui ont jusqu'à maintenant contrecarré les tentatives volontaires de transparence.

L'obligation de rendre public le montant des paiements aurait pour effet de:

- Mettre le terrain à plat entre les concurrents, pour empêcher les sociétés les plus transparentes et qui obéissent à des principes d'être concurrencées par leurs concurrents les moins scrupuleux.
- Eliminer les préoccupations concernant les clauses de confidentialité qui bâillonnent les sociétés souhaitant publier les informations sur leurs paiements. De tels contrats comprennent une clause de sortie exemptant les informations qui doivent être dévoilées en raison de dispositions réglementaires. Par exemple, l'Article 33(2) de l'Accord de Partage de la Production en eaux profondes établit que « chaque partie peut, sans obtenir une telle permission, révéler de telles informations ... c) dans la mesure requise par toute loi applicable, disposition réglementaire ou règle (y compris, sans limitation, toute réglementation ou règle de tout organisme de contrôle, commission des titres ou marché de titres sur lequel figurent les titres de telle partie ou de ses filiales). » [185]
- Traiter du problème de la non-transparence dans tous les pays d'opération. La non-transparence va devenir un problème croissant au fur et à mesure que les activités liées à l'exploitation des ressources naturelles se déroulent de façon croissante dans les pays les moins développés où la société civile et la transparence du gouvernement sont proportionnellement plus fragiles.
- Dépolitiser la question de la publication des paiements dans les régimes autoritaires et permettre aux sociétés une plus grande liberté concernant l'adoption d'un comportement responsable. Il est probable que la publication de ce qui est versé à de tels régimes aura pour effet d'encourager une plus grande transparence et une meilleure gouvernance fiscale par défaut.
- Eliminer un système international à deux poids deux mesures concernant la transparence dans le Nord et dans le Sud.
- Entraîner des coûts minimaux puisque les sociétés savent déjà ce qu'elles versent à des fins de comptabilité interne.
- Intégrer tous les acteurs géants et super-géants du secteur – il est peu probable (et il serait fort éloquent) qu'une société ne soit plus cotée sur une Bourse internationale pour éviter la transparence.

D'après Global Witness, cela fait partie des attributions des principaux organismes de contrôle. La plupart des marchés de titres ont le pouvoir de révéler des informations dans l'intérêt du public, pouvoir qui est distinct de leur obligation de révéler les risques pour les investisseurs. Le langage juridique lié aux révélations dans l'intérêt du public est en général interprété de manière assez stricte « pour être limité par les objets des statuts à l'émission » mais Global Witness pense que l'histoire générale du contrôle des titres montre que la publication d'informations financières sur les sociétés a clairement été utilisée pour jouer sur la façon dont les grandes sociétés sont gérées et tenues responsables de leurs actes.[186] La loi de 1934 sur les marchés de titres qui a créé la SEC (Commission américaine des titres et échanges), par exemple, précise dans les sections 12, 13, 14 et 15 que les obligations en matière d'inscription, de comptes-rendus et de réglementation concernant les titres sont sujettes aux conditions, règles et réglementations prescrites par la commission « comme nécessaires et appropriées dans l'intérêt du public ou pour la protection des investisseurs. » [187]

Nommé par le Président Roosevelt pour faire aboutir la loi sur les titres de 1933, Felix Frankfurter écrivait au mois d'août de la même année dans le magazine *Fortune* : « La loi sur les titres est solide dans la mesure où la publicité est forte ; elle est fragile dans la mesure où la publicité n'est pas suffisante... L'existence de primes, de commissions et salaires excessifs, de listes préférentielles et autres avantages de ce genre peuvent être connus de tous ceux qui savent mais ceux qui savent sont peu nombreux. De telles transactions sont de qualité décroissante ; obliger à les mettre au grand jour les limite grandement. De nombreuses pratiques se déroulant en tout tranquilité en privé perdent leur justification en public. Ainsi, les normes sociales nouvellement définies s'établissent peu à peu comme nouvelles pratiques d'affaires ».[188] De telles déclarations montrent clairement que la SEC devrait exiger la publication des revenus par les sociétés d'exploitation des ressources naturelles dans tous les pays où elles exercent une activité.

Global Witness croit fermement que des réglementations exigeant la publication des paiements au profit de tous les gouvernements nationaux constitueraient une mesure immédiate et efficace pour que les principaux marchés nationaux de titres encouragent la transparence et la prise de responsabilité au sein de l'industrie mondiale de l'exploitation des ressources naturelles. De plus, une telle réglementation serait une aubaine pour l'industrie elle-même.

Les risques de complicité

Les liens directs ou la complicité indirecte avec un régime corrompu, néo-autoritaire comportent un certain nombre de risques de crédit associés pour les investisseurs, y compris:

Le risque lié à la réputation : Les sociétés complices d'un régime néo-autoritaire corrompu et l'affaiblissement d'une société civile naissante risque évidemment leur réputation. Au fur et à mesure que la question de la transparence prend sa place dans les décisions d'investissements éthiques et plus traditionnels, les société non transparente peuvent s'attendre à disparaître des indices progressifs d'investissment tels que les indices du Groupe Durable du Dow Jones et du FTSE4GOOD et à ne pas passer au crible des critères sociaux attachées aux fonds éthiques *(Voir La responsabilité sociale des grandes sociétés, page 45)*.

La non-transparence comme risque d'investissement direct : Il est reconnu de façon générale dans le monde de l'investissement, surtout à la lumière du scandale d'Enron, que la bonne gouvernance d'une société et les systèmes de gestion et comptabilité en place dans une société socialement responsable lui confèrent un avantage direct quant à ses performances financières. Inversement, si les sociétés ne sont pas transparentes sur leurs paiements aux gouvernements nationaux, si elles cherchent à éviter l'examen de leurs relations financières et si elles tiennent des comptes parallèles, il y a peu d'espoir que la gouvernance des sociétés et les structures de gestion soient efficaces et/ou responsables.

L' « Effet Suharto » : Comme l'a prouvé le régime Suharto en Indonésie, des gouvernements apparemment invulnérables ont tendance à se désagréger très rapidement. Là où il y a eu suppression énorme des droits de l'homme et de la liberté d'expression – comme en Angola aujourd'hui – il y a habituellement une période de jugement une fois que le gouvernement suivant prend le pouvoir. Il est probable que tout gouvernement angolais à venir examine attentivement ceux qui sont considérés comme complices du régime actuel. Les actionnaires de telles sociétés pourraient bien être ceux qui finiront par payer l'addition.

Litiges et dettes directement liés à des activités corrompues : Global Witness pense que des informations se font jour qui pourraient faciliter les poursuites contre des individus et des sociétés dans le cadre de la législation nationale criminalisant les tentatives de corruption des fonctionnaires, cela grâce à la convention de l'OCDE sur la lutte contre les tentatives de corruption des fonctionnaires dans les transactions commerciales internationales.

Refus de crédit : Les investigations de Global Witness en Angola montrent que les banques et les organismes de crédits à l'exportation ont manqué de vérifier si les fonds accordés avaient été utilisés comme prévu. Cela comporte un risque de détournement des fonds et la cessation de paiement des dettes. Au fur et à mesure que de telles institutions exigeront une plus grande transparence et des déclarations de non corruption de la part des bénéficiaires des financements, les sociétés non transparentes pourraient se voir refuser de nouvelles lignes de crédit.

9 La vérité sur le paiement des impôts au gouvernement angolais en 2000 – un autre exemple de fonds détournés ?

MALGRÉ LA RÉSISTANCE des sociétés et du gouvernement angolais à rendre publiques les informations sur les revenus, Global Witness a le plaisir de révéler ces informations pour la première fois pour l'an 2000. Nous espérons que ces informations encourageront une plus grande transparence financière au sein du gouvernement et une plus grande surveillance de l'extérieur. Bien sûr, la mise à disposition d'informations informelles ne peut se substituer à un compte-rendu ouvert et transparent : Global Witness invite maintenant toutes les parties à ouvrir leur comptabilité.

Les sociétés qui ne sont pas transparentes sont complices du pillage de l'État car elles empêchent activement la société civile de demander des comptes au gouvernement – le « complicitéométre » qui suit donne une idée de la mesure dans laquelle les sociétés pétrolières dissimulent activement leurs paiements. Plus les contributions de la société aux revenus de l'État sont importantes, plus le degré de sa responsabilité par rapport au peuple angolais est élevé et il est donc d'autant plus urgent que la société devienne totalement transparente. La situation va changer de façon importante avec la mise en exploitation de blocs tels que les blocs 17 et 18, qui signifie que des sociétés comme ExxonMobil et BP vont gagner leur place parmi les producteurs les plus complices. Bien sûr, si BP tient sa promesse de rendre publics ses paiements au gouvernement angolais, la société ne sera pas coupable de complicité dans l'expropriation des citoyens angolais.

Il est inquiétant de constater que 770 millions de dollars américains ont disparu inexplicablement entre le Ministère du Pétrole et le Ministère des Finances. Le Ministère du Pétrole rend compte de 3,8 milliards de dollars américains [189] (38 620 678 455,45 Kz) d'impôts payés à l'État angolais, tandis que le Ministère des Finances rend compte de 3,0 milliards de dollars américains[189] (30 781 908 506 Kz) reçus durant la même période. Bien que cette différence puisse être due en partie à l'utilisation de taux de change différents dans les calculs, Global Witness conseille vivement au gouvernement angolais de clarifier immédiatement cette situation très inhabituelle. Le message est clair : les revenus du pétrole souffrent d'hémorragie de l'État formel et des mécanismes de contrôle confus et la désorganisation bureaucratique règnent. Les chiffres qui émergent du diagnostic de FMI suggèrent que ce trou comptable (bien que comprenant aussi des informations sur les prêts) pourrait être passé à 1,4 milliard en 2001.

Complicité-o-mètre

Impôts versés par les sociétés pétrolières au gouvernement angolais en 2000

Le terme complicité est défini ici comme l'absence de transparence des sociétés pétrolières sur les montants versés au gouvernement angolais pour leurs activités de production pétrolière. La hauteur des barils (pas à l'échelle) reflète les paiements connus pour les sociétés qui produisaient du pétrole en 2000. Il faut noter que ces informations n'ont pas été fournies par les sociétés pétrolières concernées mais qu'elles sont issues des documents internes du gouvernement angolais.

Les sociétés qui vont commencer bientôt l'exploitation pétrole mais qui choisissent de rester non-transparentes sur les montants versés au gouvernement seront ajoutées au complicité-o-mètre.

Millions de dollars US
% du montant total des impôts versés

Montant total des impôts versés :
3 801 millions de dollars.

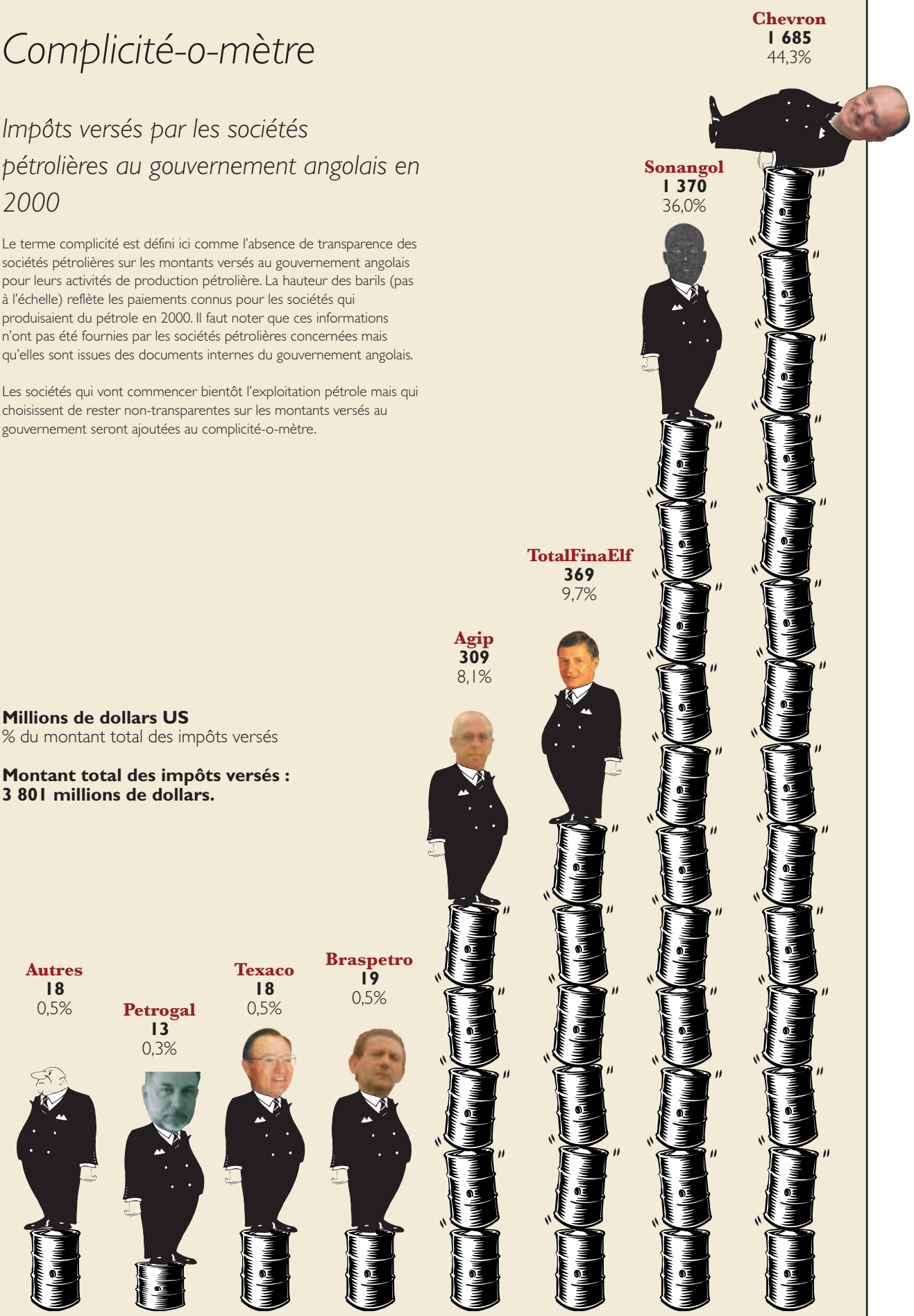

Note : Galpenergia détient Petrogal, Petrobras détient Braspetro. Depuis 2000, Texaco a été repris par Chevron – le nouveau groupe s'appelle ChevronTexaco.

venait juste de tuer des chèvres, du sang partout et tous les gens étaient par terre

10 La complicité des sociétés pétrolières – conclusion

> ***« Quand une grande société est condamnée pour des crimes successifs qui mettent en danger ou nuisent à la vie d'êtres humains ou détruisent l'environnement, la société devrait être condamnée à mort, son existence en tant que société devrait se terminer et ses avoirs devraient être confisqués et vendus à une enchère publique. »***
> *Eliot Spitzer, Ministre de la Justice pour l'état de New-York, 1998*

TANDIS QUE Global Witness reconnaît les difficultés auxquelles les sociétés sont confrontées quand elles envisagent de changer leur système de présentation des comptes, il est clair que celles qui opèrent en Angola ont une responsabilité particulière vis à vis de la population angolaise, dont elles exploitent les ressources. Cela va beaucoup plus loin que de mettre en oeuvre des programmes sociaux pour promouvoir la bonne volonté des sociétés et doit comprendre des changements dans les pratiques de présentation des comptes pour inclure tous les paiements réalisés au profit du gouvernement angolais.

Les actions de BP ont démontré l'acceptation du principe que la bonne gouvernance des sociétés exige la transparence totale des paiements des sociétés aux gouvernements nationaux. D'autres sociétés, comme Statoil, font déjà preuve d'un degré élevé de transparence concernant leurs paiements au gouvernement angolais en créant une société différente pour l'exploitation de chaque bloc différent, ce qui signifie que les paiements d'impôts à l'étranger sont relativement précis.

Malgré le besoin évident de transparence totale et le fait que la définition de la bonne gouvernance des sociétés est en train de changer rapidement pour exiger une telle transparence, il est difficile de comprendre l'incroyable résistance de certains. Ces sociétés ont-elles quelque chose à cacher ?

Les sociétés qui évitent la question ne sont rendent pas seulement complices du vol à grande échelle des fonds de 'État – s'élevant apparemment à un tiers de l'ensemble des revenus de l'État en 2001 – mais feront manifestement deux poids deux mesures concernant leur responsabilité sociale et leur comportement éthique et s'exposeront à un risque considérable pour leur réputation. Les sociétés ne coopérant pas risquent non seulement de perdre leur bonne réputation et celle de leurs investisseurs, elles contribuent aussi à saper la confiance dans l'industrie toute entière concernant sa capacité à régler le problème du pillage des revenus de l'État et des désastres politiques et environnementaux passés. Elles démontrent aussi leur mépris de la situation désespérée dans laquelle se trouve la population angolaise. Comparez les 1,4 milliards de dollars disparus en 2001 avec les 200 millions de dollars que les Nations Unies ont difficilement réussi à rassembler pour fournir une aide alimentaire au million de réfugiés en Angola.

Global Witness a le plaisir de révéler les montants des paiements des sociétés pétrolières au gouvernement angolais pour l'an 2000. ChevronTexaco et TotalFinaElf sont en tête de liste des contributions cachées : ces deux sociétés sont aussi notables pour leur refus de participer aux discussions sur la transparence. Les informations montrent un trou noir dans les comptes pétroliers formels de l'État : quelque 770 millions de dollars américains ont disparu entre les montants rendus par le Ministère du Pétrole et ceux rendus par le Ministère des Finances.

Global Witness a déjà fait l'expérience de fortes résistances au changement dans le passé – peut-être plus particulièrement dans le secteur du commerce international des diamants. Toutefois, une fois que le monde du commerce des diamants avait reconnu que les pratiques passées étaient inacceptables et ne seraient plus tolérées, il est devenu de leur intérêt commercial de changer. Le principe de la bonne gouvernance des sociétés est maintenant en train de changer pour exiger la transparence totale des montants versés par les sociétés aux gouvernements nationaux.

Sous les menaces de représailles de Sonangol, les approches unilatérales, volontaires telles que celle adoptée par BP ont montré qu'elles étaient problématiques – mais BP va peut-être décidé de publier quand-même ses informations. Il est évident que les sociétés pétrolières les plus responsables se trouvent dans une situation difficile où elles doivent soit revenir sur les engagements qu'elles ont déjà pris dans un certain nombre de forums sur la responsabilité sociale des sociétés soit aliéner leurs partenaires commerciaux nationaux. Il semble que les sociétés pétrolières ne peuvent pas faire cavalier seul sans prendre le risque d'être concurrencées par des concurrents moins scrupuleux. Global Witness conseille donc vivement aux sociétés pétrolières opérant dans le pays d'adopter ensemble une politique de totale transparence.

Dans ce contexte, la solution la plus simple et la plus efficace à ce problème est l'obligation imposée par les organismes de contrôle financier tels que la Commission américaine des titres et échanges (SEC) de publier les montants totaux des paiements réalisés au profit de toutes les juridictions dans lesquelles les principales sociétés du secteur pétrolier opèrent. Global Witness appelle les gouvernements du Nord, où la plupart des sociétés sont basées, à effectuer d'urgence les changements nécessaires aux règles liées à la publication de ces informations.

Si les sociétés pétrolières en Angola souhaitent vraiment être considérées comme de véritables « citoyens du monde » et sont désireuses d'éviter l'accusation de financer directement l'appauvrissement progressif de la nation, alors il est urgent de modifier les pratiques actuelles. Global Witness tient à travailler de façon constructive avec ceux qui souhaitent vraiment voir la situation s'améliorer en Angola.

« Si nous perdons un char, nous décrochons le téléphone et nous en commandons un autre. Si l'UNITA en perd un, c'est plus difficile. » – général angolais, janvier 1999. [233]

© Chris Sattlberger / Panos Pictures

morts, là en plein milieu de la route. Les FAA s'étaient juste retournés et tirés sur les

PARTIE III : LE FINANCEMENT

Banco Nacional de Angola (BNA).

11 Introduction – prêts internationaux à l'Angola

> ***« Nous prêtons de l'argent aux angolais. C'est vrai, nous ne sommes pas sûrs de la destination de l'argent, donc oui, je suppose que vous pouvez dire que nous finançons indirectement la guerre. »***
> *Aveu d'un employé bancaire anonyme.*[207]

GLOBAL WITNESS a publié dans « Un réveil brut » des informations détaillées sur une série de prêts internationaux accordés à l'Angola jusqu'en décembre 1999. Ces informations étaient présentées pour donner une indication de la mesure dans laquelle les futures richesses pétrolières de l'Angola ont été hypothéquées. Le rapport contestait la politique du gouvernement consistant à obtenir des prêts de court-terme à des taux d'intérêt élevés, alors que la grande majorité de ce revenu semblait peu profiter au développement du pays et à la provision de services de base dont le pays a pourtant tant besoin.[143] Le manque quasi total de transparence concernant ces prêts signifie qu'il est très difficile d'obtenir des informations sur leur importance ou leur objet au niveau international, et pratiquement impossible en Angola même. Cela conduit à une situation extraordinaire, où les banques accordant les crédits ont en fait créé pour l'État un ensemble de financements parallèles qui ne peuvent être examinés par le peuple angolais alors que le pétrole, qui est à la base de ces prêts, est sensé appartenir au « peuple ».

Deux ans plus tard, la situation vis-à-vis des emprunts non-transparents en Angola s'est détériorée de façon significative, avec 3,55 milliards de dollars américains de nouveaux prêts accordés entre septembre 2000 et octobre 2001. Cela montre que le gouvernement de l'Angola méprise complètement ses accords avec le FMI concernant la limitation des nouveaux emprunts à 269 millions de dollars américains *(Voir Nouveaux prêts depuis décembre 1999, page 53)* et que le montant des emprunts pourrait dépasser de beaucoup le montant connu du FMI. De la même façon, d'autres prêts datant d'avant la fin de l'année 1999 ont récemment été découverts et les détails de ces derniers devraient être ajoutés à ceux présentés dans « Un réveil brut » *(Voir Prêts antérieurs à décembre 1999, page 53)* fournissant des preuves supplémentaires de l'endettement croissant du pays.

Cette partie du rapport tente d'expliquer la structure complexe d'obtention de prêts en Angola s'appuyant sur des prêts directs au gouvernement angolais, des accords de prêts structurés, des prêts facilités par les sociétés de commerce du pétrole et des prêts spécialement indexés sur le financement des dépenses d'investissement accordés par les organismes internationaux bilatéraux de financement des exportations. Le rôle de Soyo-Palanca et du Cabinda Trust qui agissent comme garants internationaux en hypothéquant les revenus pétroliers à venir de l'Angola est également abordé.

Global Witness conteste les principes moraux qui sous-tendent cette politique de prêts garantis sur le pétrole à des pays comme l'Angola, au passé corrompu et non-transparent et appelle tous les organismes financiers concernés à accroître la transparence des conditions dans lesquelles de tels prêts sont accordés et déboursés. Les Principes de Wolfsberg sont un exemple de coopération interbancaire qui pourrait être utilisé comme modèle pour le contrôle des accords de prêts à l'avenir *(Voir Les principes de Wolfsberg – directives contre le blanchiment de l'argent pour les opérations bancaires privées, page 55)*.

Enfin, le problème du blanchiment international de l'argent par l'intermédiaire de paradis fiscaux offshores est détaillé sous la rubrique « Fermer le lavomatic du Dictateur » pour terminer la discussion sur la façon dont le système financier international doit accroître la coopération et la transparence dans ses efforts de lutte contre les fraudes et les détournements de fonds.

gens, comme ça. » *– Une réfugiée, début 2001*[a]

« ... les FAA venaient dans le village et

12 Le robinet aux crédits reste ouvert...

CES DERNIÈRES ANNÉES, l'Angola a pu obtenir des prêts de court terme à partir d'un certain nombre de sources. Ces prêts varient par leur taille et par leur objet et comprennent les types suivants:

- **Des prêts directs au gouvernement accordés par des banques individuelles**
  Par exemple, des prêts fournis par la Banque Paribas (maintenant appelée BNP-Paribas depuis sa fusion avec la BNP en juin 1999),[204] où les facilités de crédits étaient sous le contrôle de Pierre Falcone et d'Arkadi Gaidamak.[205]
- **Des prêts structurés obtenus sur le marché de Londres**
  Par exemple, le prêt de 455 millions de dollars constitué par la Standard Chartered Bank en février 2001.[210]
- **Les prêts liés spécifiquement au financement des dépenses d'investissement, tels que ceux fournis par les organismes internationaux de financement bilatéral des exportations**
  Par exemple, le prêt de 64 millions de dollars de la banque américaine Ex-Im Bank accordé en juillet 1999, qui finançait la vente d'équipement et de services par un certain nombre de sociétés américaines y compris Halliburn et Brown & Root.[143]

Chacun de ces prêts fournit un capital supplémentaire s'ajoutant à celui généré par les impôts et autres paiements des sociétés pétrolières liés à l'exploitation du pétrole. Néanmoins, comme cela est abordé plus loin, la majorité de ces prêts sont obtenus sur la base de l'exploitation pétrolière future. Toutefois, en raison de la mauvaise réputation du gouvernement angolais en ce qui concerne les crédits internationaux, ces prêts sont accordés à des taux relativement élevés et sont donc une mauvaise affaire pour le peuple angolais. En moyenne, les prêts basés sur le pétrole sont accordés à un taux de deux ou trois points au-dessus du LIBOR – le taux de référence interbancaire sur le marché de Londres. Cela conduit à l'hypothèque de la production pétrolière à venir à un taux sensiblement plus élevé que les prêts préférentiels qui sont disponibles dans le cadre du programme du FMI (voir chapitre : Le Programme contrôlé par le personnel du FMI) : De plus, les prêts obtenus auprès du FMI n'auraient pas à s'appuyer sur les ventes futures de pétrole.

Les prêts directs au gouvernement angolais accordés par des banques individuelles

Les prêts directs – tels que ceux de Paribas – sont souvent obtenus dans le secret, en empêchant toute forme d'examen de la part du public en Angola. En raison de l'absence de transparence, il est impossible de connaître le nombre total et la taille des prêts qui ont été accordés par Paribas mais il y a de bonnes raisons de penser qu'entre 1993 et 1999, la banque a accordé environ 1,68 milliards de dollars américains au gouvernement angolais (dus par Banco Nacional de Angola – BNA).[143, 207] Ce chiffre ne comprend pas les 100 millions de dollars américains de « crédit permanent » valide jusqu'en 2000.[143] Il n'a pas été possible à Global Witness de confirmer si ce chiffre recouvrait la totalité des prêts accordés, ce qui signifie que le montant réel prêté pourrait être sensiblement plus élevé. Certaines sources indiquent que le montant total de la dette du gouvernement angolais à Paribas pourrait s'élever à 3 milliards de dollars américains.[206]

Arcadi Gaidamak a affirmé que Pierre Falcone et lui-même *(Voir Un autre contrat entre ZTS-Osos et l'Angola – Gaidamak entre en scène ? page 16)* étaient devenus citoyens angolais grâce à l'obtention de passeports diplomatiques et avaient par la suite contrôlé les facilités de crédit dérivées des prêts sur le pétrole.[205] Il s'agit là d'une situation extraordinaire dans laquelle un budget parallèle de l'État angolais est contrôlé de façon extra-territoriale par des étrangers non élus et n'ayant à repondre devant personne. Il semble difficile d'éviter la conclusion suivante : les prêts non transparents sur le pétrole constituent une part importante du financement hors-budget de l'effort de guerre du gouvernement angolais, qui pourrait aussi avoir fait l'objet de détournements importants au cours du processus d'achat d'armes.[207]

Global Witness ne prétend pas que Paribas a facilité directement le processus de paiement de pots-de-vin pour l'achat d'armes, ni que la banque était nécessairement consciente de l'utilisation finale des revenus accordés. Toutefois, Global Witness doute que la banque ait fourni la transparence nécessaire sur l'obtention et l'utilisation de ces prêts pour permettre leur examen par le peuple angolais.

BNP-Paribas devrait expliquer pourquoi et comment les crédits accordés au nom de Sonangol étaient mis à la disposition d'individus qui n'étaient pas directement liés à la société. Si les déclarations de Gaidamak sont vraies, dans quelles mesures les dirigeants de Paribas étaient-ils conscients de cette situation très inhabituelle ? Quels contrôles et équilibrages ont été mis en place pour assurer la gestion adéquate de ces fonds et à qui et sur quelle base étaient-ils distribués ? La banque devrait surtout expliquer le rôle de la société de commercialisation du pétrole Glencore et de tout fonctionnaire angolais et international dans le processus.

En effet, quand la banque s'est engagée à prêter des centaines de millions de dollars en 1993, le gouvernement semblait être le perdant potentiel de la guerre et l'UNITA victorieuse pourrait avoir refusé de payer de tels crédits. Pourquoi Paribas a-t-elle accordé des prêts dans des circonstances aussi risquées ? BNP-Paribas devrait dire s'il existait des soutiens politiques derrière la décision d'accorder ces prêts initiaux et quelles entités étaient prêtes à financer les pertes potentielles.

Global Witness appelle BNP-Paribas à rendre immédiatement publics tous les détails des prêts accordés à l'Angola. Ces informations devraient inclure des informations détaillées sur les objectifs et les bénéficiaires prévus des prêts ainsi que le personnel responsable des déboursements. La banque devrait aussi clarifier la taille de tous les accords encore en vigueur et fournir leur date d'échéance.

Prêts syndiqués sur le marché de Londres

Ce type de prêt nécessite qu'une banque agisse en tant qu'arrangeur principal (ou agent du consortium). Cette banque est alors chargée de réunir d'autres banques participantes et d'organiser le prêt.[206] Le rôle de l'arrangeur principal comporte des avantages financiers importants : la banque reçoit un pourcentage du montant total prêté comme commission pour l'organisation du syndicat. Ce paiement vient en plus de tout intérêt que la banque reçoit sur l'argent prêté. Les banques participantes sont organisées en groupes d'après le pourcentage prêté. Cela crée une hiérarchie entre les différents acteurs, appelés par ordre décroissant d'importance arrangeur principal (agent du consortium), co-arrangeur(s) et participants (arrangeur).[206]

Le rôle de Cabinda et de Soyo-Palanca Trusts dans la garantie des prêts

Dans la perspective des banques, les prêts structurés ont l'avantage de partager le risque entre les différentes banques participantes. Toutefois, pouvoir seulement partager le risque n'est pas une condition suffisante pour que le prêt soit accordé – les banques doivent avoir la certitude qu'elles seront remboursées. Dans le cas de l'Angola, les banques organisant les prêts syndiqués ont des garanties abondantes pour leur prêt, grâce aux Trusts Cabinda et Soyo-Palanca.[143, 206]

Ces trusts pétroliers sont en réalité une série de comptes offshores qui ont des droits sur une partie importante de la part de production pétrolière revenant au gouvernement angolais. Le Cabinda Trust, géré par la Lloyds Bank à Londres, a accès au pétrole (et donc aux revenus des ventes de pétrole) de la concession du bloc 0 de Cabinda. Tout repaiement lié au Trust a la priorité sur toutes les autres obligations portant sur la part de production du gouvernement dans le bloc. Le Soyo-Palanca Trust dépend principalement du bloc 3/85 et du bloc 2, mais il peut utiliser le pétrole du bloc 0 s'il n'est pas réservé d'abord pour le Cabinda Trust.[143]

L'avantage de cette organisation pour les banques prêteuses est qu'elle leur fournit des informations fiables sur la production de pétrole dont dispose ou non l'Angola pour payer sa dette et remplir ses obligations de paiements.[143, 206] Un « Comité de Crédit » qui décide d'accorder ou non les prêts, exige normalement des informations sur l'utilisation prévue de l'argent fourni ; la réponse habituelle du gouvernement angolais ou de Sonangol est qu'ils ont besoin de l'argent pour le développement ou la reconstruction.[206] Il est intéressant que les banques exigent de telles informations mais il est apparemment très rare qu'il y ait un suivi pour déterminer si l'argent a été dépensé de la façon décrite.[206] La quantité d'informations que les banques exigent pour accorder un prêt contraste aussi bizarrement avec l'absence de transparence concernant leurs propres procédures de déboursement.

Les prêts accordés avant décembre 1999

Des investigations récentes ont également révélé au moins deux autres prêts finalisés en octobre 1999 qui devraient être ajoutés à la liste présentée dans le rapport intitulé « Un réveil brut ». Le premier était une « facilité de crédit » de 224 millions de dollars américains, accordée à Sonangol par Nissho Iwai Corporation.[220] Nissho Iwai a également accordé une facilité de crédit de 129 millions de dollars américains en 1998.[148] Le second était un prêt de 134 millions de dollars accordé à Sonangol par un consortium à la tête duquel se trouvait le spécialiste européen des opérations bancaires privées, MeesPierson.[221]

D'après la banque de données financières, un montant de 2,31 milliards de dollars américains a été prêté à l'Angola de février 1996 à décembre 1999.[222] A l'exception des 75 millions de dollars prêtés au Banco Nacional de Angola le 17 décembre 1997, le reste a été accordé à Sonangol.

Nouveaux prêts depuis décembre 1999

Global Witness peut révéler que depuis la publication d' « Un réveil brut » , le gouvernement angolais semble avoir obtenu environ 3,55 milliards de dollars américains de prêts accordés entre septembre 2000 et octobre 2001. Les différents prêts et leurs conséquences pour le degré d'endettement du pays sont abordés ci-dessous.

1er septembre 2000 : Un prêt de 500 millions de dollars américains accordé par BNP-Paribas, la Société Générale et Natexis.[208] Le prêt a été accordé à Sonangol et classé comme « financement commercial » .[206]

Des rapports de presse indiquent que ce prêt représente un manquement du gouvernement angolais à l'accord passé avec le FMI qui limitait le montant des nouveaux emprunts sous forme de prêts syndiqués en 2000.[208, 209] Le FMI indique que ce prêt a fait passé la dette du pays à 8,27 milliards de dollars américains en septembre 2000 ce qui dépasse les 8,1 milliards de dollars américains convenus dans le cadre du programme du FMI.[208] Les employés du FMI ont déclaré que « le déboursement de 500 millions de dollars de prêts garantis sur le pétrole en septembre 2000 ... a conduit au dépassement du plafond établi par le programme pour la dette à taux non préférentiels. » [208]

Cette tendance à ne pas respecter les limites du FMI s'est accentuée en 2001. Bien que le FMI et le gouvernement aient convenu d'un plafond de 269 millions de dollars américains pour les nouveaux prêts, Global Witness a découvert une série de prêts équivalent à plus de 3 milliards de dollars américains. On ne sait pas quelle proportion de cet argent est destinée aux services de refinancement mais la limite du FMI semble néanmoins avoir été dépassée près de cinq fois, à savoir de 1,1 milliards de dollars et probablement encore plus.

13 février 2001 : Un prêt de 455 millions de dollars accordé à Sonangol par la Standard Chartered Bank.[210]

L'objet de ce prêt est classé soit comme « fonds de roulement » soit comme « financement commercial » . [206] Les co-organisateurs de ce prêt sont : la banque africaine d'import-export, BHF Bank, BNP-Paribas, Bank Brussels Lambert, Bayerische Hypo und Vereinsbank, Bayerische Landesbank Girozentrale, Citibank, Commerzbank, Crédit Agricole-Indosuez, Crédit Lyonais, Fortis, ING Barings, KBC Bank, Natexis Banques Populaires, Royal Bank of Scotland et la Société Générale.[211]

La Standard Chartered a indiqué que l'objet de cette facilité de crédit était de « prépayer une facilité existante garantie sur le pétrole à recevoir qui expire en 2001 » .[212] Des sources indiquent que la facilité en question était un prêt de 575 millions de dollars négocié en 1999 avec la banque suisse UBS.[206] Standard Chartered a également déclaré que « le solde [du nouveau prêt] serait utilisé pour financer des projets liés au plan de reconstruction nationale de l'Angola. » [210]

Une certaine confusion existe quant au montant disponible dans le cadre de ce prêt. *Trade Finance* citait un porte-parole de la Standard Chartered comme ayant dit : « c'est un accord qui existe depuis plusieurs années et qui est avant tout le refinancement d'une facilité antérieure » ,[213] ce qui sous-entend un montant minimal de crédit de restructuration. Toutefois, le journal indiquait aussi qu' « environ 250 millions de dollars américains du prêt seraient un crédit de restructuration. » [213] Cette déclaration est de plus confirmée par le fait que d'après le journal *African Energy*, le prêt précédent d'UBS d'un montant de 575 millions de dollars américains en 1999 devait être remboursé sur quatre ans, mais que l'augmentation du prix du pétrole pourrait avoir permis un remboursement plus rapide qui se serait peut-être terminé en juillet 2001. Donc, « l'Angola remboursait ce prêt depuis environ 22 ou 26 mois quand ce nouveau prêt a été accordé par la Standard Chartered. Cela tendrait donc à prouver que la portion du crédit de restructuration dans le prêt de la Standard Chartered serait relativement importante – probablement plus élevée que le chiffre de 269 millions de dollars du FMI. » [214]

Il a aussi été suggéré que la question du re-financement était

« simplement un stratagème pour brouiller les cartes et éviter des accusations immédiates de violation des directives du FMI. » [214] *African Energy* fait ici une allégation qui, si elle est vraie, pourrait signifier que la structure du prêt n'a pas seulement assombri la coopération du gouvernement angolais avec le FMI mais a aussi peut-être aidé au détournement des avoirs de l'État (ce qui est précisément la raison pour laquelle le FMI s'oppose à ce type de prêts). Si le prêt de l'UBS n'a pas encore été remboursé dans les proportions suggérées, l'argent qui devrait avoir été utilisé par Sonangol pour payer cette dette pourrait avoir été détourné. Quel que soit le véritable objet de cet emprunt, ni les termes « fonds de roulement » ou « financement commercial » décrivant le prêt dans les banques de données bancaires ne semblent pas expliquer de façon adéquate si le prêt était un refinancement ou non.

8 Mars 2001 : Un prêt de 455 millions de dollars américains est accordé à Sonangol par Commerzbank.[215]

Dans les déclarations de presse de la Standard Chartered concernant son rôle en tant qu'arrangeur principal pour le prêt de 455 millions de dollars américains de février, la banque semble avoir oublié de dire qu'elle avait aussi accordé un prêt supplémentaire de 455 millions de dollars, moins d'un mois plus tard. Ce prêt supplémentaire est également présenté dans les banques de données bancaires comme « fonds de roulement » mais il est clair dans la banque de données que ce prêt n'est pas un refinancement.[215] Si l'information disponible est correcte, alors le prêt de la Standard Chartered laissait au gouvernement angolais la possibilité de n'emprunter au mieux que 19 millions de dollars américains de plus en 2001 avant d'atteindre la limite du FMI. Le prêt de Commerzbank semble donc avoir dépassé cette limite d'environ 436 millions de dollars américains. Cela devrait être un sujet de préoccupation important pour le FMI.

A cette occasion, le rôle d'arrangeur principal a été transféré de la Standard Chartered à la banque allemande, Commerzbank. Les autres banques participantes comprennent : la banque africaine d'import-export, Bahrain Intl Bank, Bayerische Landesbank, Crédit Agricole-Indosuez, Fortis Bank, KBC Bank, Royal Bank of Scotland Plc, Standard Chartered Bank, BNP Paribas, BayerHypo Vereinsbank, Citibank, le Crédit Lyonais, ING Bank, Natexis Banques Populaires, la Société Générale et Commerzbank AG.[215]

12 avril 2001 : Une facilité de crédit complexe d'un montant de 441,2 millions de dollars a été accordée au gouvernement angolais par des banques brésiliennes dont les noms n'ont pas été révélés. Ce prêt est composé de trois prêts différents de 175,9 millions, 160,3 millions et 105 millions de dollars américains.[216, 217] L'accord, signé à Brasilia en février 2001, comprend l'expédition vers le Brésil de 20 000 barils de pétrole par jour à 28 dollars par baril. D'après la station de radio *Voice of America*, 80% du prêt doit être utilisé pour rembourser la dette de l'Angola envers le Brésil, les 20% restants devant être utilisés pour acheter des obligations d'Etat sur la dette extérieure au Brésil.[216]

L'economiste luandais, José Cerqueira, faisait le commentaire suivant à la Reuters : « Ce type d'opération est lucrative pour les banquiers, mais le peuple angolais est perdant. » [217]

En supposant que la ventilation du prêt ci-dessus soit correcte, alors quelque 352,8 millions de dollars américains (80% des 441 millions de dollars) peuvent être considérés comme un refinancement de la dette envers le Brésil. Cela laisse à supposer que 88,2 millions de dollars (les 20% restants) sont un crédit de restructuration. Ainsi, ce prêt excède de 524,2 dollars américains la limite du FMI. Cela devrait être un sujet de préoccupation important pour le FMI et la communauté internationale, surtout étant donné que le prêt semble être destiné à la spéculation financière sur le marché de la dette brésilienne, plutôt qu'à la reconstruction de l'Angola.

16 juillet 2001 : Un prêt de 600 millions de dollars accordé à Sonangol par BNP-Paribas, Glencore Finance Ltd, Natexis Banques Populaires et la Société Générale en tant qu'arrangeurs principaux.[218]

Commerzbank, Crédit Agricole-Indosuez, Fortis Bank, Hypo Vereinsbank, KBC Bank étaient aussi arrangeurs, tandis que lLa Citibank agissait en tant que co-arrangeur. Les banques suivantes participaient également à ce prêt : BHF Bank Aktiengschft, Royal Bank of Scotland PLC, ABB Export bank, BMC Bank Corporation, Landesbank Rheinland Pfalz, DG Bank AG, WestLB, ABC International Bank PLC, CSFB, Moscow Narodny Bank.[218] Il a été déclaré que ce prêt avait été accordé à Sonangol sans consultation préalable du Ministère des Finances, et sans notification ultérieure auprès du Ministère des Finances ou de la Banque Nationale d'Angola.[207]

Le prix de la guerre – 86 000 personnes rendues infirmes par les mines terrestres, un bilan qui ne cesse de s'accroître....

La banque de données bancaires présente ce prêt comme étant accordé à « une société » alors que l'objet de ce prêt est opaque. Rien ne prouve qu'il était destiné au refinancement. Ainsi, le dépassement de la limite d'emprunt imposé par le FMI pour 2001 est maintenant de 1,1 milliard de dollars américains ou cinq fois le montant établi par le FMI pour l'Angola.

25 octobre 2001 : 500 millions de dollars américains ont été accordés à Sonangol par BNP-Paribas, Natexis Banques Populaires et la Société Générale comme arrangeurs principaux tandis que Glencore Finance Ltd jouait cette fois le rôle de simple arrangeur.[219]

Ici, l'objet du prêt est présenté comme étant le paiement de la dette.[219] De façon plus spécifique, la banque de données fait référence à l'utilisation de cette facilité de crédit pour le refinancement d'un crédit de 500 millions de dollars américains accordé en 2000, sans doute le prêt du 1er septembre 2000 accordé par les mêmes banques, comme cela a été dit plus haut.

Etant donné la pléthore d'affirmations de banquiers disant que tout nouveau prêt est destiné au refinancement de prêts existants, il est difficile de ne pas en venir à la conclusion que le remboursement à long terme de ces facilités pourrait être extrêmement problématique. Par exemple, on peut supposer que le prêt de septembre 2000 a été établi avec un programme strict de remboursement. Si c'est le cas, qu'est-il advenu des fonds qui auraient déjà dû être déployés d'après ce programme ?

Dernière semaine d'octobre 2001, un accord de prêt de 600 millions de dollars accordé à Sonangol par l'Arab Banking Corporation.[206]

Des sources bancaires indiquaient que Glencore participait également à ce prêt, mais le rôle spécifique de la société ou de ses filiales n'est pas clair. [206] On ne sait pas non plus si d'autres banques ont également participé à ce prêt. Des sources ont indiqué que le conseil consultatif de la banque aurait exprimé son inquiétude par rapport à ce prêt, mais l'aurait quand-même accordé.[206]

des fois elles tuaient toute la famille et d'autres fois elles attrapaient quelqu'un,

Les arguments en faveur de la transparence des opérations bancaires

Il existe un manque démontrable de transparence concernant les prêts accordés au gouvernement angolais. Le fait que des syndiquats aient organisé des prêts pour des montants treize fois plus élevés que le plafond convenu avec le FMI pour les nouveaux prêts est symptomatique de cette opacité. Les prêts ont souvent un objet déclaré durant la phase de formation du syndiquat mais on ne sait toujours pas si des mesures sont prises par l'arrangeur principal ou les comités de crédit pour vérifier si l'argent est convenablement déboursé. C'est au minimum 1,1 milliard de dollars qui a été prêté au pays en 2001, ce qui dépasse de façon importante la limite convenue avec le FMI qui est de 269 millions de dollars américains. Ainsi, les prêts garantis sur le pétrole sont manifestement une autre source de revenu non transparente pour le gouvernement angolais.

Global Witness remet en question les principes moraux qui sous-tendent cette politique de prêts garantis sur le pétrole accordés à des pays présentant un lourd passé de détournement des ressources. Bien que les banques soient assurées du rendement de leur capital puisque ces prêts sont remboursés par une partie de la production pétrolière, elles risquent de se rendre complices du détournement des fonds de l'État si des mesures de vérification de l'utilisation des prêts et de transparence fiscale ne sont pas mises en place. Au mieux, l'accord de nouveaux prêts peut être considéré comme ayant miné la tâche des institutions multilatérales comme le FMI. Au pire, ces prêts fournissent toute une série de financements parallèles, échappant au contrôle du public, pour le fonctionnement d'un État de l'ombre et fournissent également des possibilités de détournement lucratif d'argent.

De plus, il semble qu'il existe une certaine « ambiguïté créative » dans l'accord de ces facilités de crédit. Par exemple, le prêt de 455 millions de dollars de la Standard Chartered, apparemment destiné au refinancement des dettes existantes, pourrait contenir 250 millions de dollars de crédit de restructuration. Il n'est pas possible de savoir si cela est vrai tant que Sonangol, la banque et/ou le gouvernement angolais ne fournissent pas les informations nécessaires.

De telles informations ne sont pas systématiquement mises à la disposition de la société civile angolaise au nom de laquelle ces prêts sont accordés. Ainsi, tout comme les revenus du pétrole, les angolais ne peuvent pas savoir si de tels prêts sont de circonstance et ne sont donc pas en mesure de demander des comptes à leur gouvernement sur le déboursement des facilités de crédit.

Les arguments en faveur de la transparence totale dans les prêts internationaux accordés à l'Angola sont tout aussi importants que les arguments en faveur de la transparence des sociétés pétrolières opérant dans le pays. Les banques devraient :

- Publier tous les détails des prêts accordés, y compris les montant prêtés, les bénéficiaires, le taux d'intérêt appliqué, le terme du prêt et son objet ;
- Préciser les mesures qu'elles prennent pour vérifier que les dépenses réelles correspondent à celles déclarées dans les documents de la banque et au cours des négociations ;
- Exiger que ces dépenses soient vérifiables comme condition pour accorder le prêt ;
- Publier des mises à jour régulières précisant les ressources détenues par les Trusts et les demandes dont ils font l'objet. Cela concerne des banques telles que la Lloyds Bank à Londres, qui gère le Cabinda Trust.

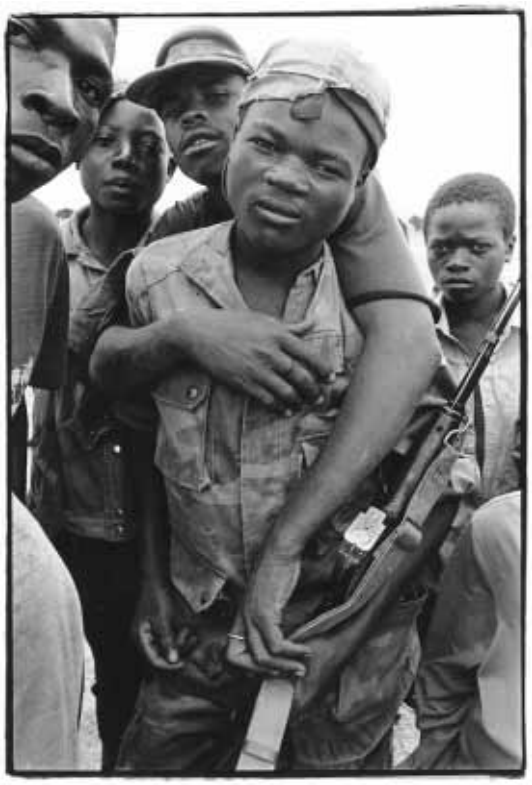

© Crispin Hughes / Panos Pictures

Porter le poids de la dette. La jeunesse angolaise sacrifiée sur l'autel d'une guerre privatisée.

Les principes de Wolfsberg – directives contre le blanchiment de l'argent pour les opérations bancaires privées

Le 30 octobre 2000, 11 banques internationales de premier plan – ABN-Amro bank, Barclays Bank, Banco Santander Central Hispano,SA, Chase Manhattan Private Bank, Citibank, Crédit Suisse Group, Deutsche Bank AG, HSBC, JP Morgan Inc, Société Générale et UBS AG – ainsi que l'ONG de lutte contre la corruption,Transparency International, ont annoncé qu'elles avaient convenu d'une série de principes mondiaux volontaires contre le blanchiment.[223]

Les principes de Wolfsberg cherchent à refuser l'utilisation des services bancaires à « des fins criminelles » , chaque banque « faisant son possible pour accepter seulement les clients dont on sait que leurs ressources proviennent de sources légitimes ».[223]

Global Witness aimerait féliciter toutes les banques impliquées, ainsi que Transparency International, d'avoir pris une telle initiative. Global Witness aimerait profiter du précédent ainsi établi par ces principes pour la coopération inter-bancaire et serait donc très reconnaissant aux signataires de Wolfsberg de bien vouloir les contacter pour discuter des moyens de progresser en matière de transparence totale des prêts garantis sur le pétrole. Les signataires de Wolfsberg devraient au minimum ne pas accorder ou participer à des prêts qui ne sont pas totalement transparents sur les déboursements ou sur les dépenses ultérieures ou des prêts qui n'imposent pas les mêmes normes sur leurs agents ou leurs bénéficiaires.

demandaient des informations sur l'endroit où se trouvaient les vaches et le laissait

Quelle différence pourraient faire les milliards détournés pour les villes angolaises comme Kuito ?

Sociétés pétrolières commerciales

Les sociétés pétrolières commerciales opérant en Angola, telles que Glencore, Vitol, Addax, Attock Oil et Nissho Iwai ou des commerçants individuels, tels que le « financier fugitif » [226] Marc Rich, ont également joué un rôle clé dans la création de revenus non transparents pour le gouvernement angolais. « Un réveil brut » présentait des informations sur les marchés réalisés par ces sociétés.

Des sources indiquent que Marc Rich, seul ou avec Glencore, la société qu'il prétend avoir abondonné en 1994,[224] avait personnellement participé à l'organisation d'un prêt de 1 milliard de dollars américains pour le gouvernement angolais en juillet 1998 en échange de l'achat de tous les barils de pétrole non alloués à des prêts antérieurs garantis sur le pétrole faisant partie de la part de la production pétrolière revenant au gouvernement.[206]

M. Rich a eu une carrière controversée de commerçant en matières premières. En 1983, il a fui les Etats-Unis pour la Suisse, en raison de 51 chefs d'accusation portant sur des fraudes fiscales d'un total de 48 millions de dollars américains et sur l'organisation de marchés illégaux de pétrole avec l'Iran au cours de la crise des otages à l'Ambassade des Etats-Unis de Téhéran en novembre 1979.[225, 226] Son amnistie ultérieure par le Président sortant Bill Clinton en février 2001 est en cours d'investigation en raison d'allégations selon lesquelles il serait lié à des contributions « philanthropiques » de 1 million de dollars américains en faveur du Parti Démocrate américain.[226] D'autres allégations portent sur ses connivences avec le régime d'Abacha au Nigéria et le non respect des sanctions contre le régime de l'Apartheid en Afrique du Sud.

Le marché de Rich de 1998 aurait été d'une durée de trois ans, ce qui signifie qu'il devrait s'être terminé en juillet 2001. Le marché semble avoir été passé par l'intermédiaire de Sonangol, de la Présidence et peut-être d'un autre prêt non audité et non transparent à l'État de l'ombre.[206]

Bien que M. Rich affirme ne plus être associé avec Glencore, la valeur du marché semble correspondre approximativement au montant supposé de 870 millions de dollars américains de prêt accordé par Glencore l'année précédente (décembre 1997 – 320 millions de dollars ; mi-février 1998 – 300 millions de dollars ; juillet 1998 – 250 millions de dollars).[143] Mises à part les inexactitudes dans la rédition des comptes, si les 870 millions de dollars américains dérivés de Glencore sont les mêmes que ceux indiqués comme venant de Marc Rich, il est possible que ce dernier participe encore aux activités de Glencore, ce que les deux parties ont nié. Sinon, si ces deux prêts sont différents, les estimations du montant total des prêts garantis sur le pétrole négociés avec l'Angola devraient être augmentées de 1 milliard de dollars américains.

Les déboursements des prêts de Glencore de février et juillet (quelque 550 millions de dollars américains) impliquaient aussi Paribas.[143] Etant donné que l'accord d'origine d'accroître les prêts garantis sur le pétrole à partir de 1993, organisé par Pierre Falcone et Arkadi Gaidamak, impliquait à la fois Glencore et Paribas, il est tout à fait possible de soupçonner que ces prêts puissent aussi faire partie d'un accord de financement par le pétrole de l'achat d'armes.

Il est très difficile d'établir la réalité de cette situation en raison du manque total de transparence entourant ces accords de crédits pétroliers. Il est donc urgent que la communauté internationale exige la transparence totale des opérations commerciales pétrolières.

Le rôle des agences internationales de financement de crédits à l'exportation (ACE)

Les agences de financement des crédits à l'exportation agissent pour réduire le risque des sociétés nationales souhaitant investir à l'étranger. Le financement, soit sous forme de prêts directs aux sociétés participantes ou sous forme d'une assurance de crédit pour minimiser le risque de non paiement du projet, se fait en général en échange de l'achat d'équipement ou d'embauche de la main d'oeuvre nécessaire par les parties contractantes dans le pays fournissant l'assurance. En réalité, cela signifie que le financement des exportations est une subvention des contribuables pour des projets réalisés à l'étranger afin de stimuler les entreprises nationales.

Les sociétés pétrolières doivent souvent procéder à des investissements énormes en infrastructures avant de pouvoir produire du pétrole. Le risque est minimisé en montant des mécanismes de financement sûrs avec un certain nombre d'ACE. Parmi les agences détenant des portefeuilles de projets importants en Afrique sub-saharienne, on trouve (par ordre d'importance décroissante):[227]

COFACE	France
Export-Import Bank (Ex-Im Bank)	Etats-Unis
Mediocredito Centrale SpA	Italie
Export Credit Guarantee Department (ECGD)	Royaume-Uni
Kreditanstalt für Wiederaufbau	Allemagne
Credit Guarantee Insurance	Afrique du Sud
SACE	Italie
Nederlandsche Credietverzekering Maatschappij	Pays-Bas
Korea Export Insurance Corporation	Corée du Sud

Les agences principales fournissant actuellement une assurance risque en Angola comprennent Ex-Im Bank aux Etats-Unis, COFACE en France, SACE en Italie, et Korea Export Insurance Corporation en Corée du Sud.[143]

Les investissements fournis par les ACE bilatérales augmentent et les prêts internationaux actuels dépassent ceux fournis par la Banque Mondiale, le FMI et toutes les autres organisations multilatérales réunies. Toutefois, contrairement aux organisations multilatérales prêteuses, la plupart des agences de crédits à l'exportation n'ont pas l'obligation de prendre en considération les impacts sociaux et environnementaux des projets qu'elles soutiennent. En 2000, Global Witness a été informé par une agence que le facteur principal affectant la décision d'autoriser un prêt était la probabilité d'être remboursé.[228]

Cela nous amène à un scénario intéressant dans le contexte angolais : les contribuables nationaux contribuent financièrement au développement des champs pétroliers grâce aux accords de financement des exportations en conjonction avec des sociétés qui sont ensuite de connivence avec l' « État de l'ombre » pour empêcher la transparence. Ainsi, les contribuables du Nord aident indirectement à

partir. Un jour 5 ou 6 FAA sont venus pour prendre les vaches. J'étais dans l'église,

financer l'affaiblissement de la société civile du Sud. De plus, tandis que les avoirs de l'État sont détournés, il va être exigé des contribuables internationaux qu'ils financent le redéveloppement de l'Angola par l'intermédiaire de programmes d'aide multilatérale et bilatérale. Bien que d'un côté il y ait les avantages tangibles de la création d'emplois pour les économies nationales des pays des agences de financement des exportations, d'un autre côté, les contribuables dans le Nord subventionnent et souscrivent involontairement à l'affaiblissement de la société civile et à la subversion du processus démocratique dans un pays en développement.

La solution doit consister à inclure des critères de transparence comme condition de tout accord de financement de crédits à l'exportation dans tous les pays d'activité. Par exemple, une agence pourrait imposer une condition de prêt exigeant que tout acteur participant à l'accord pratique la transparence totale. Dans le cas de l'Angola, étant donné que la plupart de ces prêts sont obtenus pour financer les programmes de développement des champs de Sonangol, cela signifierait que Sonangol devrait être totalement transparente sur les montant versés au gouvernement angolais, et qu'elle publie les informations concernant tous les prêts actuels garantis sur le pétrole, au risque de ne pas recevoir de financement bilatéral des exportations.

Il est difficile pour tout agence de crédits à l'exportation de progresser ainsi de façon unilatérale vers la transparence. Comme l'une d'elles a déjà fait remarquer : « Nous pouvons en voir les avantages mais s'il vous plaît ne nous poussez pas

Fermer le lavomatic des dictateurs

*De **Jonathan Winer**, ancien Ministre adjoint à la mise en oeuvre de la loi internationale, Ministère américain des affaires étrangères*

Les réseaux financiers clandestins mondiaux et les infrastructures de blanchiment de l'argent dans les paradis du secret bancaire que représentent les mini-États comme le Liechtenstein, les îles Caïmans ou les îles Vierges sont enfin peut-être sur le point d'être dévoilés. L'Organisation pour la Coopération et le Développement Economiques (OCDE) à Paris, le Groupe d'Action Financière sur le Blanchiment des Capitaux (GAFBC), basé à l'OCDE et le Forum sur la Stabilité Financière des pays du G8 ont enfin commencé à prendre des mesures pour faire pression sur les petits États qui ont loué leur souveraineté par l'intermédiaire de leur secteur des services financiers pour fournir l'anonymat aux seigneurs de la drogue, criminels, trafiquants d'armes et dictateurs mondiaux ainsi qu'à leurs commanditaires et facilitateurs du Nord.

Au cours de deux dernières décennies, l'accès au système financier mondial est devenu un élément critique du vol des richesses nationales pour certains pays parmi les plus pauvres, de la même façon qu'il a fourni un mécanisme de dissimulation de caisses noires illégales (et criminelles) dans certaines démocraties parmi les plus développées. Le mécanisme de base de cette infrastructure clandestine pourrait être l'un des suivants:

- Création d'une société anonyme avec des agents locaux, afin de créer une entreprise dont on ne peut localiser les propriétaires ;
- Création de sociétes d'investissement avec des agents locaux dans un autre pays afin de créer un propriétaire anonyme pour une entreprise anonyme et donc une protection supplémentaire ;
- Utilisation de « brass plate banks » (ou coquilles vides) dans des juridictions non-réglementées promettant le secret bancaire ;
- Ouverture de comptes de « correspondants » dans des banques réglementées par les « brass plates » pour déplacer l'argent autour du monde.

Dans une économie mondialisée, les mini-États offrant le secret bancaire sont devenus la méthode de choix pour gérer les recettes de la corruption des pires gouvernements dans le monde entier. Des Présidents et despotes tels qu'Abacha au Nigéria, Mobutu au Zaïre, Bongo au Gabon, l'entourage du Président angolais dos Santos et le Président russe Eltsine, l'Union Démocrate Chrétienne derrière Helmut Kohl, la société pétrolière française Elf-Aquitaine et le chef des services de renseignement du Pérou, Montésinos, utilisent tous le même groupe de juridictions et les mêmes mécanismes pour blanchir, les recettes des pots-de-vin, marchés d'armes, caisses noires, fonds secrets et les fonds volés à l'État. En effet, chacun de ces exemples de corruption est passé par la minuscule principauté européenne du Liechtenstein, décrite lors d'un forum international sur le crime financier à l'Université de Cambridge

© David Orr / Panos Pictures

comme « un bordel financier dans lequel tout criminel au monde peut trouver un lit. »

Dans le système actuel, les dictateurs kleptocratiques tels que le Président du Nigéria Abacha pourraient recruter des agents dans les îles Vierges britanniques (BVI) ou aux Bahamas pour ouvrir pour eux une société internationale anonyme. Ils pourraient alors créer, dans une juridiction plus respectable telle que l'île de Man, une société d'investissement anonyme qui possèderait la société des îles Vierges ou des Bahamas. La société des îles Vierges pourrait ouvrir un compte par Internet dans une banque en Lettonie, au Liechtenstein ou à Vanuatu, et cette banque pourrait alors traiter pour la société des îles Vierges avec les principales banques à New York, Londres, Hambourg, Paris et Zurich grâce à des comptes de « correspondants » .

Le problème n'est pas seulement que les mini-États se sont mis eux-mêmes à la disposition des dictateurs et des criminels mais aussi que des banques et fonds illicites ont eu le même accès aux marchés financiers que les banques légitimes. Chacun des scandales ci-dessus présente les caractéristiques communes de la disparition d'argent s'ajoutant à l'incapacité des gouvernements, des organismes de régulation, des organismes responsables du maintien de l'ordre et des organisations internationales prestigieuses à en retrouver la trace quand quelque chose va très mal. Quand les gouvernements ont analysé le problème, ils ont commencé à réaliser qu'un certain nombre de facteurs conduisaient au problème mondial de l'argent sale, y compris :

- La fragmentation des contrôles par secteur à l'intérieur de chaque pays et par pays ;

ils sont venus à l'intérieur et ont commencé à tirer. Ils n'ont tué personne, c'était

dans cette voie seuls, sans avoir obtenu les mêmes critères pour les autres agences. S'il était possible de faire avancer les autres agences nationales dans cette voie, nous le ferions aussi volontiers. »[228]

Sans volonté de transparence de la part des ACE, on aboutit à une situation manifestement illogique : la communauté internationale par l'intermédiaire du FMI fait en réalité pression en faveur de la transparence en Angola, tandis qu'un grand nombre de ces mêmes États minent individuellement ces efforts. Pire, ils font cela avec les revenus des contribuables nationaux, qui ne sont pour la plupart pas conscients de cette situation et, au bout du compte, devront peut-être contribuer financièrement à recoller les morceaux suite à la fuite des capitaux et à la mauvaise gestion économique des régimes gouvernementaux néo-autoritaires corrompus, qu'ils ont involontairement financés.

Global Witness conseille vivement aux gouvernements nationaux d'exiger de leurs agences de financement des exportations qu'elles pratiquent la transparence totale et que la transparence totale des partenaires financiers et des bénéficiaires devienne une condition de tout financement. Global Witness n'appelle pas ces agences à arrêter d'accorder des crédits pour financer les projets de développement pétroliers, mais en l'absence de critères de transparence comme condition de l'accord de prêts, on pourrait en venir à conclure que ces agences sont elles-mêmes complices de mauvaise gestion et de détournement des avoirs de l'État ainsi que de l'affaiblissement de la société civile.

- Les lois du secret qui empêchent le partage de l'information entre pays et entre les organismes de contrôle et les organismes reponsables du maintien de l'ordre ;
- Une attention insuffisante portée aux paiements électroniques dans la supervision et les mesures d'exécution contre le blanchiment de l'argent, y compris les règles « connaître son client » qui ciblent essentiellement les devises, alors que le monde des services financiers progresse rapidement vers les transactions électroniques ;
- Le manque de normes internationales gouvernant les mécanismes clés utilisés dans les transactions financières internationales, tels que les sociétés exemptées, les sociétés écrans, les sociétés commerciales internationales, les sociétés d'investissement extraterritoriales, les sociétés d'assurance et de réassurance, les véhicules de fonds offshores y compris les fonds de couverture (« hedge funds »).
- Une diligence insuffisante des agents de formation des sociétés, des avocats et des institutions financières dans le processus de constitution en société et d'autorisation de nouvelles institutions financières, de sociétés écrans et de trust détenus par leurs filiales.

Au cours des années 90, ces mécanismes ont été dénoncés dans une série d'investigations qui ont débuté avec les tentatives de récupérer aux Philippines les milliards volés par Ferdinand Marcos et qui comprenaient les efforts du procureur suisse Carla del Ponte pour localiser les centaines de millions de dollars de l'argent de la drogue pris par Raul Salinas, frère du Président du Mexique de l'époque, Carlos Salinas. Le G7 décida de prendre des mesures quand les efforts de récupération des avoirs de l'État entrepris contre les Suhartos en Indonésie, Mobutu au Zaïre et Abacha au Nigéria révélèrent qu'ils utilisaient les mêmes juridictions que les trafiquants de cocaïne colombiens et les terroristes islamistes.

Ce sont les pertes énormes de revenus fiscaux, les scandales mouillant des dirigeants politiques de pays en transition comme le Mexique et la Russie tout comme des individus parmi les plus importants de l'histoire politique européenne contemporaine, tels que l'ancien chancellier allemand Helmut Kohl ainsi que les craintes d'instabilité financière à l'échelle mondiale qui ont motivé les nations les plus industrialisées à produire en 2000 une liste noire des juridictions « non coopérantes » . La liste comprenait un répertoire des acteurs concernés pour les juridictions les plus connues pour le blanchiment de l'argent, y compris des pays tels qu'Israël et la Russie qui étaient jusque là considérés comme intouchables pour des raisons politiques. Aucune mesure immédiate n'a été prise contre ceux qui se trouvaient sur la liste, toutefois, les pays du G7 ont demandé à leurs institutions financières d'examiner de plus près toutes les transactions provenant de ces pays. Cela a incité certaines juridictions, telles qu'Antigua, les Bahamas, les îles Caïmans, le Liechtenstein et les Philippines, à assouplir les lois de confidentialité des banques.

Au même moment, les banquiers des juridictions réglementées telles que les Etats-Unis, le Canada, le Japon, la Suisse et l'Union européenne ont commencé à se demander comment des pays du Pacifique Sud aussi petits que Nauru, Niue et Vanuatu comptant une population d'environ 20 000 habitants pouvaient voir leurs banques déplacer des milliards de dollars d'avoirs chaque année. Ces juridictions qui ne sont pratiquement pas réglementées semblaient être tout simplement des lavomatics financiers offrant des systèmes de dissimulation de fonds et non pas des services légitimes. En conséquence, afin de réduire la menace pesant sur leur propre réputation et à grands frais pour leurs actionnaires, des banques telles que la Citibank aux Etats-Unis et UBS en Suisse ont refusé en 1999 et 2000 de faire affaire avec des banques dans des juridictions aussi déréglementées.

Bien que les premiers pas aient été faits vers un processus consistant à « nommer et déshonorer » pour isoler les juridictions qui cachent l'argent sale, il est nécessaire de mettre en place de nombreux autres éléments essentiels à un système global visant à empêcher les dirigeants corrompus de voler les richesses de leur nation. Ces éléments comprennent:

- Refuser l'accès aux marchés financiers mondiaux les plus importants aux institutions financières des « mini-États » qui refusent de coopérer dans les investigations sur des cas de corruption étrangère. Ces marchés devraient faire l'objet de sanctions s'ils ne refusent pas l'accès à ces institutions.
- Promulguer des lois permettant de saisir les recettes de la corruption étrangère et de les traiter comme des infractions dans des pays comme les Etats-Unis qui considèrent la corruption à l'intérieur du pays comme un crime mais ne disposent d'aucune loi pour lutter contre la corruption à l'étranger.
- Poursuivre les efforts visant à limiter la confidentialité des banques, en s'assurant que les règles de confidentialité sont levées quand il y a allégation de crime, corruption ou vol.
- Elargir le partage des informations sur les mesures d'exécution de la loi et de contrôle entre les différents pays engagés dans les investigations contre les délits financiers comme condition de leur participation totale en faisant appel aux infrastructures mondiales de services financiers, tels que les systèmes de paiements mondiaux.
- Imposer des sanctions contre les institutions financières qui ont facilité le blanchiment de l'argent et les crimes financiers, à l'aide d'amendes importantes ou de leur fermeture. Les Etats-Unis ont adopté cette approche avec la banque japonaise Sumimoto à la fin des années 90, en exigeant que la banque quitte le pays après que certains de ses dirigeants avaient produit des faux documents visant à dissimuler des pertes financières aux organismes de contrôle ;
- Rendre illégal d'accepter de l'argent dont l'origine ne peut être expliquée par une activité économique légitime. Aucune banque ayant accepté des fonds de la famille Abacha au Nigéria, de Carlos Salinas au Mexique ou de Mobutu au Zaïre ne pouvait s'imaginer qu'ils avaient été obtenus de façon légitime.
- Rapatrier les recettes de la corruption à la trésorerie publique de l'État pillé, à condition que les fonds soient utilisés de façon transparente et démocratique, dans l'idéal pour fournir des services sociaux de base tels qu'éducation et santé.

13 Conclusion

Pertes publiques, enrichissement personnel ! Neuf mois de protestation contre la corruption et l'impunité à l'extérieur d'Angonave – une entreprise publique angolaise, mai 2001, Luanda.

LES ANGOLAIS ont été dépouillés de leurs droits et dépossédés par plus de quatre décennies de guerre civile. Le conflit lui-même a été délibérément exploité à des fins d'abus économiques très organisés impliquant l'appropriation et le blanchiment à grande échelle des avoirs de l'État grâce à des budgets parallèles, des marchés d'armes surévalués et un endettement délibéré s'appuyant sur l'hypothèque de la production pétrolière à venir. Ce système de gains privés et de pertes publiques ne peut continuer en accusant la guerre d'être la cause des échecs de l'État. Les hautes autorités militaires et gouvernementales semblent maintenant gagner de l'argent sur le processus même d'achat d'armes et presque tout ce qui est utilisé dans la guerre contre l'UNITA sert à enrichir l'élite au pouvoir en Angola et son réseau de courtiers, intermédiaires et trafiquants d'influence.

Cette « logique opérationnelle » dominante de corruption et dessous-de-table dans l'État fantôme angolais est en partie le fait de la politique étrangère du Nord qui est restée fermement ciblée sur les champs pétroliers à « deux miles de profondeurs » dans les eaux profondes de l'Angola. Au mieux, les gouvernements du Nord ont cherché à apaiser l'élite au pouvoir afin d'éviter que leurs propres intérêts commerciaux nationaux soient affectés. Au pire, la France et d'autres ont traité l'Angola comme un « no man's land judiciaire qui devait rester pour l'éternité une terre de crimes impunis, au nom d'intérêts politiques mutuels. » [229] En conséquence, les « hommes des Présidents » ont plumé l'Angola – un tiers du budget de l'État en 2001 semble avoir disparu et se trouve peut-être dans un lavomatic offshore.

Parmi les sociétés pétrolières opérant en Angola, seule BP a pris publiquement position en faveur de la transparence. Shell, Norsk Hydro et Statoil sont d'accord avec le principe et ont exprimé leur volonté de se diriger dans cette voie. Chevron-Texaco, TotalFinaElf et ExxonMobil, les plus importants exploitants de pétrole en Angola (et bientôt les plus importants au monde), continuent pour l'instant à rejeter l'idée.

La société civile a le droit d'avoir accès à des informations adéquates afin de pouvoir demander des comptes à son gouvernement sur la gestion de « ses » ressources. Bien que la paix ait été, comme on pouvait s'y attendre, la priorité principale de la société civile naissante en Angola, cette dernière reconnaît de plus en plus la nécessité d'une bonne gouvernance et de la transparence pour parvenir à une solution durable de la guerre. En 2000, des ONG angolaises ont provoqué un débat à l'Assemblée Nationale pour demander la publication complète du budget de l'État. Bien qu'il soit complètement fictif, le budget a été publié pour la première fois en 2001. L'accès aux informations sur les dépenses trimestrielles de l'État, l'accroissement des dépenses en matière de santé et d'éducation et la réduction des dépenses en matière de défense et de sécurité pourraient être bientôt à l'ordre du jour. D'autres ont initié un processus visant à s'assurer que les institutions de l'État fonctionnent de façon transparente selon la loi angolaise.

Les appels à la transparence sont venus plus récemment de l'archevêque D. Zacarias Kamuenho, chef de l'Eglise Catholique angolaise et détenteur du prix Sakharov pour ses travaux sur la promotion des droits de l'homme et de la paix en Angola. Au cours de la cérémonie de remise du prix au Parlement européen en décembre dernier, l'archevêque Kamuenho a souligné le rôle des industries extractives dans la perpétuation de la guerre et mis l'accent sur le besoin pressant d' « amener la transparence [qui] stimulerait la mise en oeuvre d'investissements sociaux au profit de la qualité de vie des citoyens. » La mort du chef de l'UNITA Jonas Savimbi ne fait qu'ajouter à ces pressions. Il est de moins en moins réaliste de mettre les échecs de l'Etat angolais sur le compte de la guerre.

Bien que l'objectif final de rendre le gouvernement transparent dépende lourdement du rôle de la société civile en Angola, sans accès à l'information cette dernière ne peut pas faire grand chose. En refusant de publier ce qu'elles versent au gouvernement, les sociétés pétrolières créent une condition nécessaire pour la mise en oeuvre des mécanismes de pillage des revenus de l'État car sans information sur les revenus de base de l'État, il est impossible aux citoyens angolais de savoir quand ils se font rouler et de demander des comptes à leur gouvernement sur la mauvaise gestion des rentes tirées de leurs ressources. La non-publication des paiements serait considérée comme inacceptable d'un point de vue aussi bien moral que légal en tant de paix et elle révèle un mépris évident pour la situation désespérée du peuple angolais. La transparence est vue comme une pré condition nécessaire à des pratiques commerciales acceptables dans l'hémisphère Nord, pourquoi pas dans le Sud ?

Il est évident que les techniques de pillage des revenus de l'État décrites ici sont facilement exportables vers tout endroit où la nature prédatrice des entreprises pétrolières et financières internationales agit sur une société civile faible et des gouvernements néo-autoritaires non transparents. Un rapport récent d'Oxfam Amérique sur « les industries extractives et les pauvres » établit une relation statistique claire entre les États dépendants des industries d'exploitation des matières premières et des institutions non transparentes qui sont liées à la pauvreté.[230] Ce « Paradoxe de l'Abondance » provient de ce que des gouvernements riches en ressources ont tendance à utiliser des taux d'imposition peu élevés et le copinage pour décourager les pressions en faveur de la démocratie et dépensent une part exceptionnellement élevée de leurs revenus à la sécurité intérieure. De plus, les structures politiques qui se développent autour d'une économie « d'abondance » manquent d'amener les changements sociaux et culturels qui conduisent à des investissements de long terme en faveur du développement social. Les États

qui dépendent de richesses pétrolières ou minérales sont également confrontés à des risques plus élevés de guerre civile et de conflit.[231] L'accusation de complicité de l'industrie portent sur tous les autres pays – tels que l'Azerbaïdjan, le Tchad, le Cambodge, la République Démocratique du Congo, la Guinée Equatoriale, le Gabon, le Kazakhstan, le Soudan et le Nigéria pour n'en nommer que quelques-uns – où les ressources naturelles fournissent une source importante de revenus pour l'État, où la corruption associée aux revenus de l'État est un sujet de préoccupation et où les sociétés d'exploitation ne sont pas totalement transparentes sur leurs paiements au gouvernement. Les risques de complicité avec des gouvernements non transparents n'existent pas que dans un sens. Comme le notait le journal *The Economist* : « Les entreprises opérant dans des pays au gouvernement désagréable... mettent en danger leur avoir le plus précieux : leur réputation. » [232]

Le problème ne peut être résolu de façon « volontaire ». L'expérience de BP avec Sonangol montre que même si une société pétrolière veut être transparente, elle peut être menacée de voir ses concessions annulées et allouées à des concurrents moins scrupuleux. Malgré les grands principes énoncés, l'adhésion sans condition au principe de maximisation des profits fait que les normes de publication des informations et de transparence en Angola restent celles du dénominateur commun le plus bas. Une action collective de la part des sociétés pétrolières pourrait permettre de sortir de l'impasse – et envoyer un message clair sur la bonne gouvernance au niveau mondial – mais, jusqu'ici l'industrie n'a pas fait preuve de l'imagination nécessaire pour résoudre ce problème.

Ainsi, il est nécessaire de développer une approche réglementaire parallèle pour faire face à l'échec des initiatives volontaires de transparence et pour établir des normes minimales de publication des informations financières par les sociétés multinationales pour tous les pays où elles ont une activité. Global Witness pense que les principaux organismes de contrôle ont et le pouvoir et le droit d'imposer des changements immédiats dans les normes appliquées par les sociétés pour rendre compte de ces informations et les publier. Les agences de crédits à l'exportation du Nord devraient imposer des critères de transparence à tous leurs partenaires investisseurs. Le FMI, la Banque Mondiale et la Société Financière Internationale – sur la base de réelles améliorations de la transparence de leurs propres activités – devraient développer et institutionnaliser un modèle de transparence et de gestion des revenus qui pourrait être adapté à des situations nationales différentes. Cela pourrait par exemple permettre d'éviter les retards qui ont caractérisé le Diagnostic pétrolier du FMI qui se déroule vraiment au coup par coup.

De façon similaire le travail contre le blanchiment de l'argent qui a accompagné « la guerre contre la terreur » a montré ce qui pouvait être réalisé quand il existe une volonté collective de résoudre le problème : ces efforts devraient maintenant être utilisés pour traiter l'une des causes de la pauvreté dans le monde à savoir pour localiser et rapatrier les avoirs volés aux plus pauvres de ce monde par les plus riches. Comparez par exemple les 1,4 à 3,55 milliards de dollars ou plus de revenus et prêts de l'année dernière et les 770 millions de dollars américains non justifiés l'année précédente avec la difficulté que les Nations Unie ont eu à rassembler les 200 millions de dollars américains nécessaires pour nourrir le million de réfugiés angolais qui dépendent de l'aide alimentaire pour survivre.

Les gouvernements nationaux et leurs alliés économiques ne peuvent plus se décharger de la responsabilité de l'expropriation et du système deux poids deux mesures de l'industrie mondiale de l'exploitation des matières premières. La communauté internationale devra soit se montrer à la hauteur en approuvant et en mettant en oeuvre la transparence dans le secteur soit recoller les morceaux.

Dépossédés et laissés à la merci de l'aide des bailleurs de fonds. Sans transparence sur les revenus des ressources naturelles, les Angolais n'ont aucune chance.

Références

1 UNICEF appeals for $18 million, Integrated Regional Affairs Network ; 11 janvier 2002
2 Mortality rates remain high, Integrated Regional Affairs Network ; 3 Septembre 2001
3 Loi Angolaise No. 13/78. Promulguée le 26 aoôut 1978
4 Rich Nations Can Remove World Poverty as a Source of Conflict, International Herald Tribune ; 6 Octobre 2001
5 'Trafic d'arme en Afrique', *L'Express* ; 22 février 2001
6 Exchange rate : French Francs:US$'s – http://www.oanda.com ; 1 décembre 2001.
7 Exchange rate : Euros:US$'s – http://www.oanda.com ; 31 janvier 2002.
8 'Le juge Courroye déjugé ? ', *Nouvel Observateur* ; 24 –30 janvier 2002
9 Dennis Wagner, 'Jet-setter's life marked by intrigue', *Arizona Republic* ; 12 janvier 2001
10 Ken Silverstein, 'The Arms Dealer Next Door', *In These Times* ; janvier 2002
11 'Geneva probes further into Angola arms scandal', http://www.swissinfo.ch ; 16 mars 2001
12 'Suisse : A Genève, la justice bloque un milliard de francs dans l'affaire de corruption de « l'Angolagate »', *Le Temps* ; 27 février 2002
13 'La renégociation de la dette de l'Angola envers la Russie ouvre une autre piste', *Le Monde* ; 9 avril 2001
14 'Israel : Yatom linked to arms entrepreneur', *Leshabat supplement of Yedi'ot Aharonot,* Tel Aviv, Israel, janvier 2000
15 'L'autre affaire d'otages qui inquiète l'entourage de Charles Pasqua', *Le Monde* ; 25 janvier 2002.
16 'Indicted, Marchiani denies all charges against him', *Le Monde* ; 23 may 2001
17 Hodges,T., 'Angola from Afro-Stalinism to Petro-diamond Capitalism', *International African Institute* ; London, 2001.
18 'Les Hommes de l'Angolagate', *Le Monde* ; 13 janvier 2001
19 Paul Barril, former military police head & Africa expert, in 'Former aide : Mitterrand case 'Disaster for France''. *Reuters* ; 23 décembre 2000.
20 Investigations de Global Witness ; 2000
21 Pers. comm., Arkadi Gaidamak ; septembre 2000
22 'Une enquête sur une société de vente d'armes vise des personalités politiques', *Le Monde* ; 8 décembre 2000
23 Exchange rate : French Francs:US$'s – http://wwwoanda.com ; 1 décember 1998.
24 Membre du gouvernement français ; Anon. ; 2001
25 'Grandes oreilles françaises pour l'Angola', *La Semaine, L'Express* ; 25 mai 2001
26 'The investigation into Angolagate reveals the sheer scale of the 'Falcone system'', *Le Monde* ; 24 janvier 2001
27 'L'affaire Cie des Signaux', *La Lettre du Continent* ; mai/Juin 2001
28 'Perquisitions dans la galaxie Mitterrand', *Libération* ; 2/3 décembre 2000
29 'Falcone et Cie, armes en tous genres', *Libération* ; 13 décembre 2000
30 'Jacques Attali mis en examen dans l'affaire Falcone', *Libération* ; 9 mars 2001
31 'Pierre Falcone', *Libération* ; 23/24 décembre 2000
32 'Des marchands d'armes au secours d'Elf', *L'Evénement du Jeudi* ; 5 -11 décembre 1996
33 ZTS-Osos contract – Osos Vrutky ; 1996
34 US$135 million Facility Agreement with Banque Paribas and Glencore International AG ; 19 septembre 1996
35 Pers. comm., Arkadi Gaidamak ; décembre 2000
36 Global Witness' investigations ; 1999
37 'Russian arms company holds 44 percent shares in Osos Vrutky', *CTK Publications* ; 22 janvier 2001
38 Pers. Comm., Ivan Feranec, *CTK Publications*, Czech republic ; 2001
39 Monarch Fiduciary, Mondiale Property and Mondiale Management company accounts, Companies House, London ; 2001
40 Sonus Limited & Europitex Limited company accounts, Companies House, London ; 2001
41 *Tribunal de Grande Instance de Paris*, No d'affaire : 0020806517 ; 7 décembre 2001
42 'Me, Jean Christophe Mitterrand and friends', *Ha'aretz* ; 7 janvier 2001
43 'Angling in on Angola', *Ha'aretz* ; 4 janvier 2002
44 'The gifted diamond dealer and the Angolan comrades', *Soverchenno Sekretno*, abridged and translated version from *Courier International* 533 ; 18–24 janvier 2001
45 'L'affaire « Angolagate » met en cause l'ancien pouvoir russe', *Le Temps ;* 5 mars 2002
46 'La contre-attaque d'Arcadi Gaydamak', *Le Parisien* ; 18 février 2002
47 'Changes in the top management of Rossiyskiy Kredit Bank', *Rossiyskiy Kredit Bank* – News ; 22 décembre 2000
48 *Angolense* ; 31 juillet – 7 aôut 1999
49 Lettre d'André de Fiori d'ARGO à une société agro-alimentaire, Anon. ; 1998
50 Pedro Rosa Mendes, 'Ligações Perigosas de Luanda à Rússia e ao « Kremlingate », *Público* ; 14th January 2000
51 Pers. comm., International food trader, Anon. ; 2001
52 Companhia Angolana de Distribuição Alimentar Limited company accounts, Companies House, London ; 2001
53 Company accounts for : Brenco Ltd, Essante Ltd, Invest Time Ltd, Brenco Aviation Consulting Ltd, Companies House, London : 2001
54 Listing for Brenco Trading Ltd, Dunn & Bradstreet – Who owns whom ; 1999/2000
55 UK Companies House filings for Clearhall Ltd & Invest Time Ltd ; 2000
56 Investigations de Global Witness ; 2001
57 Brenco France, Fiche d'identité RCS : 333749596, Registre National du Commerce et des Sociétés ; 8 mars 2002
58 Francis Christophe, 'TotalFina-Elf Merger : Starting over with a clean slate', *Golias Magazine* ; October 1999
59 Pers. comm., Francis Christophe ; 2001
60 'Le Cameroun aurait également acheté des armes à Pierre Falcone', *Jeune Afrique* ; 18 janvier 2001
61 'Cameroun : Achat d'armes à ZTS-Osos', *La Lettre du Continent #368* ; 18 janvier 2001
62 'Bank Menatep licence stripped', *The St Petersburg Times* ; 21 may 1999
63 'Bank in laundering enquiry courted Russians zealously', *The New York Times* ; 20 aôut 2001
64 'Menatep shareholders vote to bankrupt bank', *The St Petersburg Times* ; 24 septembre 2001
65 'Congo-B : Quand Martin Mberri écrivait à ZTS-Osos', *La Lettre du Continent ; #368*, 18 janvier 2001
66 President's message, Essanté web site : http://www.essante.com/about/pres_message.cgi ; printed 14 aôut 2001
67 The Lee Solters Company, About Us – company web site, http://www.solterspr.com/about.html ; printed 14 aôut 2001
68 Corporate Biographies, Essanté web site : http://www.essante.com/about/bios.html ; printed 14 aôut 2001
69 Company accounts for Essante Ltd, Companies House, London ; 2001
70 'Falcone firm gave $100,000 to GOP', *Arizona Republic* ; 24 janvier 2001
71 'As Enron scandal spreads, US starts to question cash for influence culture', *The Guardian* ; 16 janvier 2002
72 'Greed is the Creed', *The Observer* ; 13 janvier 2002
73 'Enron spotlight falls on Cheney', *The Observer* ; 20 janvier 2002
74 'Power Politics', *FT-Com* ; 10 janvier 2002
75 'Enron Executives who dumped stock were heavy donors to Bush', *The Center for Public Integrity* ; janvier 2002
76 'Bush, the corporations' flag-carrier – Enron's collapse exposes the folly of his cash-for-influence policy', *The Guardian* ; 15 janvier 2002
77 'White House aided Enron in dispute', *The Washington Post* ; 20 janvier 2002
78 http://www.pierrejfalcone.com/
79 Correspondance Email avec ami des Falcones, Anon. ; 17 janvier 2002
80 'France's scandal trail leads to US', *The Sunday Times* ; 31 décembre 2000
81 'Une nouvelle mise en examen dans une enquête sur un traffic d'armes', *Le Monde* ; 16 janvier 2000
82 Le Figaro commenting on expanding investigations, quoted in *The Times* ; 16 janvier 2001
83 *Le Monde* ; 8 décembre 2000
84 'De Londres, Arcadi Gaydamak défie les juges français', *Le Monde* ; 8 décembre 2000
85 'Thiery Imbot, a new mystery in the Affair Falcone', *Le Monde* ; 11 janvier 2001
86 'L'héritage explosif de l'ère Mitterrand', *Libération* ; 23 –24 décembre 2000
87 'Jean-Christophe Mitterrand : Le dossier s'alourdit', *Le Figaro* ; 24 décembre 2000.'
88 'Les coûteux conseils d'un fils de president, *Le Figaro* ; 23-24 décembre 2000
89 'Pierre Falcone's self-mmotivated extravagance towards Jean-Christophe Mitterrand and Jean-Nöel Tassez', *Le Monde* ; 24 janvier 2001
90 'Trafic d'armes en Afrique : Jean-Christophe Mitterrand écroué', *Le Monde* ; 23 décembre 2001
91 'Jean-Christophe Mitterrand prêt à payer le prix de sa liberté', *Libération* ; 10 janvier 2001
92 Commentaires de l'Editorial *du Monde* ; 22 décembre 2000, cité dans 'Former Aide : Mitterrand case' disaster for France', *Reuters* ; 23 décembre 2000
93 'Mitterrand gets bail but can't pay', *BBC News homepage* – http://www.bbc.co.uk ; 2 janvier 2001
94 'A free Mitterrand opens the hostilities', *Libération* ; 12 janvier 2001
95 'Sulitzer et le marchand d'armes', *Le Parisien* ; 16 décembre 2000
96 'Jacques Attali est mis en examen dans l'affaire Falcone', *Le Monde* ; 9 mars 2001
97 'Jacques Attali mis en examen dans l'affaire Falcone. L'ex-conseiller de Mitterrand aurait reçu des virements', *Libération* ; 9 mars 2001
98 Banking industry source, Anon. ; 2001
99 'Behind Attali, the Judges track Védrine', *Liberation* ; 10 –11 mars 2001
100 'Perquisition au Quai d'Orsay dans l'affaire Falcone', *Le Monde* ; 10 mars 2001
101 Ibid – Quai d'Orsay staff quoted in French : 'aucune consequence.'
102 Ibid – Lawyer of Attali statement in French : '…pas de trace d'une intervention de M. Védrine dans le dossier fiscal de M. Falcone et pas de trace d'une intervention de M. Attali auprès de M. Védrine.'
103 'Le préfet Marchiani entendu sur des ventes d'armes', *Le Parisien* ; 1 décembre 2000
104 'Pasqua rattrapé par l'affaire Falcone', *Le Parisien* ; 4 décembre 2000
105 'Mitterrand-Falcone : la semaine décisive', *Le Figaro* ; 8 janvier 2001
106 'Trafic d'armes vers l'Angola : les comptes de la liste de M. Pasqua aux européennes placés sous sequestre', *Le Monde* ; 7/8 janvier 2001
107 'L'Angola soupçonné d'avoir verse 450,000 dollars au parti de Charlie', *Le Canard Enchaîné*, 20 décembre 200
108 Ibid.
109 'Un « accord politique » entre le RPF et l'Angola ? ' *Le Monde* ; 24 janvier 2001
110 'Villiers prêt à charger Pasqua', *Le Figaro* ; 8 janvier 2001
111 'Villiers Charge Pasqua', *Le Figaro* ; 11 janvier 2001
112 'Bernard Guillet, conseiller de M. Pasqua, mis en examen dans l'affaire Falcone', *Le Monde* ; 13 avril 2001
113 'Angolagate : Marchiani mis en examen', *Le Figaro* ; 23 mai 2001
114 Ibid : mandat d' interrogation de Bernard Guillet
115 'French arms scandal closes in around ex-Interior Minister', *AFP* ; 13 avril 2001
116 'Charles Pasqua's diplomat comes out of the dark and clarifies the Falcone affair', *Le Monde* ; 28 avril 2001
117 'Charles Pasqua mis en examen dans l'affaire du traffic d'armes vers l'Angola', *AFP* ; 29 mai 2001
118 'M. Pasqua mis en examen une deuxième fois par les juges de l'affaire Falcone', *Le Monde* ; 30 mai 2001
119 'Monaco, le compte secret et les ventes d'armes', *Le Parisien* ; 6 juin 2001
120 Commentaires attribués à Jean-Christophe Mitterrand concernant le Juge Courroye : 'Sue la Haine', dans 'Vives protestations des magistrates après les attaques des Mitterrand',*Le Monde* ; 14/15 janvier 2001
121 'Vives protestations des magistrats après les attaques des Mitterrand', *Le Monde* ; 14/15 janvier 2001
122 'Angolagate : le parquet requiert l'annulation du « trafic d'armes, »' *Le Monde* ; 14/15 janvier 2001
123 'La cour de cassation annule les poursuites pour trafic d'armes dans l'affaire Falcone', *Le Monde* ; 29 juin 2001
124 Dennis Wagner, *Arizona Republic* ; 28 juin 2001
125 http://www.interieur.gouv.fr/histoire/minist/pasqua.htm
126 *Le Figaro*, Page 7 ; 9 janvier 2001
127 'De 1989 à 1997, M. Falcone s'est imposé en partenaire privilégié de la Sofremi', *Le Monde* ; 17 janvier 2001
128 'Branle-bas de combat judiciaire en « Françafrique »', *Le Figaro* ; 22 décembre 2000
129 Exchange rate : French Francs:US$'s – http://wwwoanda.com ; US$167,000 1 juin 1998.
130 'The Sofremi has never been involved in a deal for the sale of Russian weapons', *Le Monde* ; 17 janvier 2001
131 'Le Patron de la Sofremi accuse', *Le Figaro* ; 9 janvier 2001
132 Country commercial guides FY1999 : Angola – Chapter 8 : Trade and Project financing ; State Department web site : http://www.state.gov
133 'Tipatouillages franco-russes pour armer l'Angola', *Libération* ; 11 décembre 1996
134 'BAI terá novo Presidente', *Agora* ; 22 avril 2000
135 Information on Breweries, Skol International web site : http://www.skolinternational.com
136 'Non official translation of 'Who conspired against Santos ? ', *O Independente* ; 29 décembre 2000
137 Annual accounts, BAI ; 1999, page 63
138 'Angola : BAI aposta em África', *África Hoje* ; 1 mars 1997
139 Letter from Mário Palhares, Chairman of the Board, BAI, to Global Witness ; 29 aôut 2001
140 Letter from Mário Palhares, Executive President, BAI, to Global Witness ; 7 septembre 2001
141 'Quinze Ans de Présence d'Elf en Angola 1980 1995', *Elf Exploration Angola* ; juillet 1995
142 Documents du departement Affaires Juridiques, Paribas ; 21 aôut 1998
143 'A Crude Awakening', *Global Witness* ; 5 décembre 1999 ; www.globalwitness.org
144 'Roc Oil's mysterious partners', *Africa Energy intelligence* ; 31 octobre 2001
145 Address by President José Eduardo dos Santos on receiving credentials of new French Ambassador, Press Release & official translation, Angolan Embassy, London ; 23 février 2001
146 *African Energy* ; Issue 43, octobre 2001
147 Article 1 of the petroleum Law No. 13/78 ; 26 aoôt 1978
148 Italique : rajouté par Global Witness
149 www.eia.doe.gov ; *Africa Energy Intelligence*, 31octobre 2001
150 IMF Projection for 2000 ; Government of Angola – Memoranda of Economic and Financial Policies ; fêvrier 2001
151 '50% success rate in deep off-shore', *Africa Energy Intelligence* ; 9 mai 2001
152 EIU Country Report Angola ; 1er trimestre 2000
153 *Africa Energy & Mining* No 262 ; 27 octobre 1999
154 EIU Country Report Angola – At a glance 2001-02 ; 7 novembre 2000
155 Pers. Comm., Oil Industry sources, Anon. ; 2001
156 'Block 17 Begins Production' ; 19 décembre 2001 – *O Pensador Newsletters*, Angolan Embassy in Washington, DC (www.angola.org)
157 'Sonangol bares its teeth' ; *Africa Energy Intelligence* ; 22 novembre 2000
158 'Big oil gets slapped in the face in Angola' ; *Marek Inc – News Features* ; 22 novembre 2000 (www.marekinc.com)
159 Wood Mackenzie – consultation *ad hoc* ; octobre 2000
160 Investigations de Global Witness ; 1997-2001
161 Company tax consultant, Anon ; mars 2001
162 BP-Statoil Alliance staff data – Environmental Resources Management (ERM) Social Impact Report ; commissioned by BP in late 1997
163 'Angola shares Block 34 pie' ; *Upstream* ; 7 juin 2001
164 Staff Report for the 2000 Article IV Consultation and Discussions on a Staff-Monitored Program-IMF African Department ; 15 juin 2000
165 Terms of reference Financial Diagnosis and Monitoring of State Petroleum Reserves ; www.angola.org/reports/oildiagnostic.html, 7 février 2001
166 Source close to the Oil Diagnostic ; aôut 2001
167 'The Oil Diagnostic in Angola : an Update', *Human Rights Watch* ; mars 2001
168 Angola – Preliminary Conclusions of the IMF Mission ; 14 aôut 2001 (www.imf.org)
169 Unofficial translation from Grupo de Acompanhamento da Implementação do Programa Monitorado, Luanda 6 aôut, 2001
170 Lettre de Global Witness au directeur général de société pétrolière ; 24 janvier 2001
171 Lettre adressée à Global Witness par BP-Amoco Plc ; 6 février 2001
172 Angola Model Production Sharing Agreement for Deep Water Blocks ; Article 40, p. 73 ; février 1992
173 Lettre adressée à Global Witness par Statoil AS ; 15 février 2001
174 Conversion basée sur le taux de change moyen : NOK:US$ pour 1999 ; www.oanda.com
175 *Reuters* (London) ; 14 février 2001
176 Letter adressée à Global Witness par Shell (Londres) ; 19 février 2001
177 Letter adressée à Global Witness par BHP ; 14 mars 2001
178 Letter adressée à Global Witness par BHP ; 1er mai 2001
179 Letter adressée à Global Witness par Petrobras ; 7 mai 2001
180 Site Internet de Petrobras : http://www.petrobras.com.br/ingles/financas/acionist/finacio1.htm
181 'Exxon in Angola', *Exxon Exploration* ; 13 mars 1998
182 Site Internet de Chevron : www.chevron.com
183 Site Internet de TotalFinaElf : www.totalfinaelf.com
184 Pers Comm., Anon : Banking & Investment industry sources ; 2001
185 Angola Model Production Sharing Agreement for Deep Water Blocks ; Article 33. p. 63 ; février 1992
186 Voir, par exemple, Williams,C.1999. 'SEC and Corporate Social Transparency', *Harvard Law Review* 112 : 1196-1311
187 The use of "appropriate in the public interest" is often taken as encouraging a wider interpretation that information that is just "necessary" for the public interest. Williams,C.1999. 'SEC and Corporate Social Transparency', *Harvard Law Review* 112 : 1196-1311
188 Frankfurter, F., 'The Federal Securities Act II', *Fortune Magazine ;* aôut 1933
189 Taux de change moyen en 2000 pour le marché formel (1 USD= 10,16108 Kz) ; Banco Nacional de Angola
190 Pers. Comm., Various development workers, Anon ; 1999-2001
191 Voir 'What is Corporate Social Responsibility(CSR) ? ' http://europa.eu.int/comm/employment_social/soc-dial/csr/csr_whatiscsr.htm
192 About the GRI. http://www.globalreporting.org/aboutGRI/index.htm
193 'Sustainability Reporting Guidelines on Economic, Environmental and Social Performance' – Part C Report Content ; Voir Economic Indicators Nos. 6.37-6.42, and 6.51 p.40 ; *Global Reporting Initiative* ; http://www.globalreporting.org/guidelines ; juin 2000
194 Etant donné que Chevron a repris Texaco, la position de Chevron n'est pas claire – la société va-t-elle suivre la même ligne que Texaco ?
195 News update : www.globalreporting.org/news/march2001update
196 'Principles of Corporate Governance ', page 19, *OECD* ; avril 1999 (www.oecd.org/pdf/M00008000/M00008299.pdf)
197 Ibid. Item IV(B). p.21.
198 Ibid. Item IV(A1). p.20.
199 'Global Compact Issues Dialogue – The Role of Private Sector in Zones of Conflict', *Global Compact* ; 21/22 mars 2001
200 Voir http://europa.eu.int/comm/employment_social/soc-dial/csr/greenpaper.htm
201 'EU Green Paper Promoting a European framework for Corporate Social Responsibility', paragraph 92
202 Ibid. Paragraph 54
203 http://www.wbcsd.ch
204 Starting a new chapter ; http://www.tradefinancemagazine.com/
205 Pers. comm. Arkadi Gaidamak ; décembre 2000
206 Sources dans l'industrie bancaire ; 1999-2001
207 Investigations de Global Witness ; 1999-2001
208 'Angola's government has re-financed a $450 million oil-backed loan…', *Reuters* ; 26 mars 2001
209 Angola secures loan from foreign banks, *Finantial Times* ; 27 mars 2001
210 'Sonangol – US$455 million crude oil contract prepayment facility', communiqué de presse de Standard Chartered Bank ; 9 mars 2001
211 Imprimé de base de données bancaire détaillant l'emprunt de 455 millions de dollars de Standard Chartered ; 13 février 2001
212 En d'autres mots, un prêt existant garanti sur la pétrole
213 StanChart structure for Sonangol proves popular, *Trade Finance* ; mai 2001
214 Bank loan may breach IMF limits, *African Energy* ; avril 2001
215 Bankers' database printout detailing Commerzbank US$455 million loan syndication ; 8 mars 2001
216 *Voice of America*, Portuguese language service ; 12 avril 2001
217 'Angola has agreed loans worth $441 million…', *Reuters* ; 16 avril 2001
218 Bankers' database printout detailing BNP-Paribas (and others). US$600 million loan ; 16 juillet 2001
219 Bankers' database printout detailing BNP-Paribas (and others). US$500 million loan ; 25 octobre 2001
220 *Financings* ; 4 octobre 1999 (http://www.the-lawyer.co.uk/)
221 *Financings* ; 11 octobre 1999 (http://www.the-lawyer.co.uk)
222 Banking database, listing recent structured loans arranged on the London market, against the Cabinda and Soyo-Palanca Trusts ; mars 2001
223 'Leading international banks establish anti-money laundering principles', communiqué de presse de *Transparency International* ; 30 octobre 2001(http://www.transparency.de)
224 Si Marc Rich a quitté Glencore en 1994, il participait encore aux activités de la société quand Falcone et Gaidamak négociaient des prêts garantis sur le pétrole en 1993
225 'Clinton Pardons : Cast of Characters', *BBC News* ; 22 février 2001 (www.news.bbc.co.uk)
226 'The Marc Rich Case : A Primer', *Time.com* (www.time.com/time/nation/article/0,8599,99302,00.html)
227 Source, à l'exception de la Corée du Sud : http://www.edf.org/programs/international/ECA/Africa.htm
228 Réunion entre Global Witness et le personnel de l'Agence Bilatérale de Crédits à l'Exportation ; septembre 2000
229 Commentaires de l'éditorial du *Le Monde* ; 22 décembre 2000, cités par *Reuters* ; 23 décembre 2000
230 'Extractive Sectors and the Poor', *Oxfam America* ; October 2001. Le PNUD mesure habituellement cette divergence en soustrayant l'Indice de Développement Humain du rang de son PIB. Le rang de l'Angola pour son PIB est 44 rangs au-dessus de son rang pour son IDH , ce qui en fait un des pays les plus mal lotis au monde.
231 'Greed and Grievance in Civil War', World Bank Development Research Group Policy Research Working Paper 2355 ; mai 2000
232 'Business in difficult places : risky returns', *The Economist* ; 20 mai 2000
233 Fuelling the war : Diamonds and oil, *BBC News*, 28 janvier 1999 (http://news.bbc.co.uk/hi/english/special_report/1999/01/99/angola/newsid_264000/264228.stm)
234 Pers. Comm., journaliste ; février 2002

a Témoins d'une ONG humanitaire internationale en Angola, 2001
b Angola : Behind the facade of 'normalization' – Manipulation, violence and abandoned populations, Médécins Sans Frontières, novembre 2000

Autres publications par Global Witness

également disponibles sur notre site Internet : http://www.globalwitness.org

« Branching Out – Zimbabwe's Resource Colonialism in Democratic Republic of Congo »
publié en février 2002

« Can Controls Work ? A Review of the Angolan Diamond Control System »
publié en décembre 2001

« Taylor-made—The Pivotal Role of Liberia's Forests and Flag of Convenience in Regional Conflict »
publié en septembre 2001

« The Credibility Gap — and the Need to Bridge It Increasing the pace of forestry reform »
publié en mai 2001

« Review of the Sierra Leone Diamond Certification System and Proposals and Recommendations for the Kimberley Process for a Fully Integrated Certification System (FICS) »
publié en avril 2001

« Conflict Diamonds — Possibilities for the Identification, Certification and Control of Diamonds »
publié en juin 2000

« Chainsaws Speak Louder Than Words »
publié en mai 2000

« Timber Takeaway — Japanese Over-comsumption — the Forgotten Campaign »
publié en mars 2000

« The Untouchables — Forest crimes and the concessionaires— can Cambodia afford to keep them ? »
publié en décembre 1999

« A Crude Awakening — The Role of the Oil and Banking Industries in Angola's Civil War and the Plundering of State Assets »
publié en décembre 1999

« Made in Vietnam — Cut in Cambodia How the garden furniture trade is destroying rainforests »
publié en avril 1999

« Crackdown or Pause — A Chance for Forestry Reform in Cambodia ? »
publié en février 1999

« A Rough Trade — The Role of Companies and Governments in the Angolan Conflict »
publié en décembre 1998

« Going Places — Cambodia's Future on the Move »
publié en mars 1998

« Just Deserts for Cambodia — Deforestation & the Co-Prime Ministers' Legacy to the Country »
publié en juin 1997

« A Tug of War — the Struggle to Protect Cambodia's Forests »
publié en mars 1997

« Cambodia, Where Money Grows on Trees — Continuing Abuses of Cambodia's Forest Policy »
publié en octobre 1996

« RGC Forest Policy & Practice — the Case for Positive Conditionality »
publié en mai 1996

« Corruption, War & Forest Policy — the Unsustainable Exploitation of Cambodia's Forests »
publié en février 1996

« Thai-Khmer Rouge Links & the Illegal Trade in Cambodia's Timber »
publié en juillet 1995

« Forests, Famine & War — the Key to Cambodia's Future »
publié en mars1995

Global Witness est une organisation non-gouvernementale britannique qui se concentre sur les liens entre les violations des droits humains et de l'environnement, notamment les impacts de l'exploitation des ressources naturelles sur les pays et leur population. Grâce à des techniques d'investigation novatrices, Global Witness rassemble des informations et des preuves utilisées pour le lobbying et les campagnes de sensibilisation. Les informations de Global Witness sont utilisées pour informer les gouvernements, les organisations intergouvernementales, les ONG et les médias. Global Witness n'a pas d'affiliation politique.

Remerciements

Les informations présentées dans ce rapport sont tirées de couvertures de presse ainsi que des données obtenues grâce à des investigations approfondies menées en 2000 et 2001. Global Witness aimerait remercier les nombreux angolais et citoyens d'autres nationalités pour leur soutien ainsi que les informations et les conseils qu'ils nous ont fournis, souvent à leurs risques et périls. Ce document n'aurait pas pu être produit sans eux – un grand merci !

Nous nous devons aussi de remercier le Président Dos Santos pour avoir confirmé certains aspects clés de « l'Angolagate » dans son discours de bienvenue adressé au nouvel ambassadeur français en 2001.

Comme toujours, rien n'aurait été possible sans le soutien de l'équipe dévouée de volontaires et le personnel de Global Witness.

Traduction par Sandrine Lapuyade.

Design par The Plumbers.

Photos © Global Witness excepté quand indiqué différemment.

Imprimé sur papier recyclé non blanchi à 100%.

ISBN 1 903304 06 7

global witness

Global Witness Ltd
P O Box 6042. Londres N19 5WP. Royaume-Uni
téléphone : + 44 (0)20 7272 6731
fax : + 44 (0)20 7272 9425
e-mail : oil@globalwitness.org
http://www.globalwitness.org/

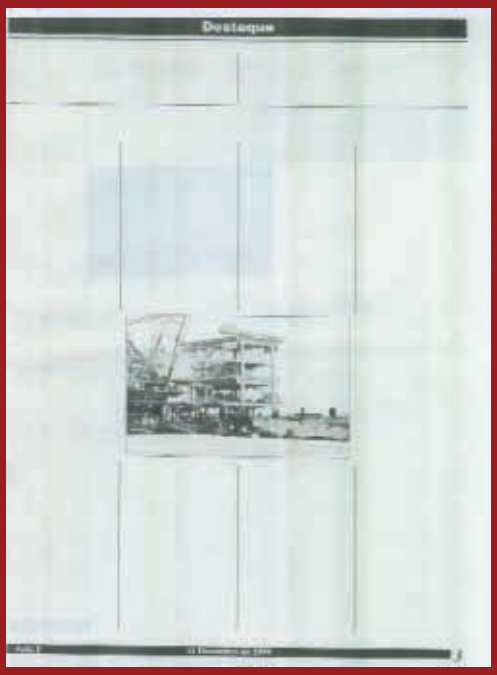

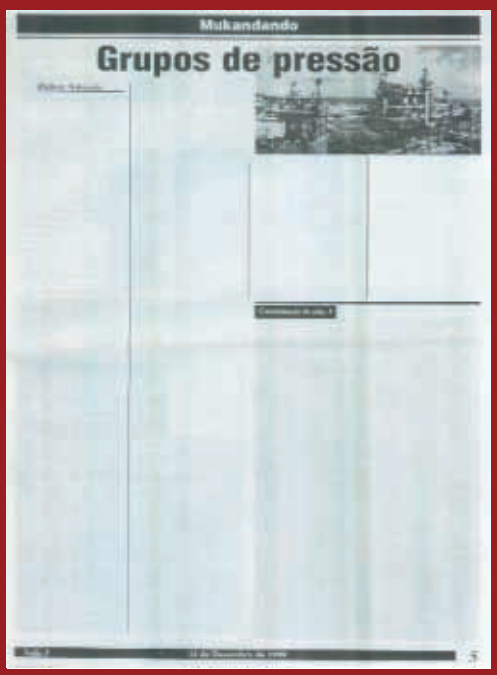

Liberté de la presse à la mode angolaise. Pages 1 à 5 de la tentative de Folha 8 de parler du lancement du rapport de Global Witness de décembre 1999, intitulé *Un réveil brut*.

global witness

Global Witness Ltd
P O Box 6042. Londres N19 5WP.
Royaume-Uni

téléphone : + 44 (0)20 7272 6731
fax : + 44 (0)20 7272 9425
e-mail : oil@globalwitness.org
http://www.globalwitness.org/

ISBN 1 903304 06 7